



E  
T  
U  
D  
E  
S  
  
D  
U  
  
P  
A  
P  
A  
C  
O  
-  
N  
U  
M  
E  
R  
O  
  
11

## ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE



UICN-Programme Aires Protégées d'Afrique du Centre et de l'Ouest



**ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DES  
PLANS DE GESTION EN AFRIQUE DE  
L'OUEST ET DU CENTRE**

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN.

Publié par : UICN, Gland, Suisse et Ouagadougou, Burkina Faso

Droits d'auteur : © 2012 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans permission écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation : UICN/PACO (2012). *Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion en Afrique de l'Ouest et du centre*. Ouagadougou, BF: UICN/PACO.

ISBN : 978-2-8317-1473-8

Photos de couverture : Beatrice Chataigner

Produit par : UICN-PACO - Programme Aires Protégées ([www.papaco.org](http://www.papaco.org))

Disponible auprès de : UICN – Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO)  
01 BP 1618 Ouagadougou 01  
Burkina Faso  
Tel: +226 50 36 49 79 / 50 36 48 95  
E-mail: [paco@iucn.org](mailto:paco@iucn.org)  
Web site: [www.iucn.org](http://www.iucn.org) / [www.papaco.org](http://www.papaco.org)

La série « études du Papaco » propose des analyses documentées dont l'objectif est de susciter la réflexion sur la conservation de la diversité biologique en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Elle donne un éclairage sur une situation ou un thème, et n'a pas la prétention de couvrir de façon exhaustive le sujet.

Les lecteurs qui désirent compléter l'analyse, ajouter des idées ou partager leur opinion sur le sujet abordé sont vivement encouragés à le faire en adressant leurs commentaires à l'adresse suivante : [uicn@papaco.org](mailto:uicn@papaco.org)

Les contributions pertinentes seront postées en ligne sur le site [www.papaco.org](http://www.papaco.org), à la rubrique « études du papaco » où un forum de discussion est ouvert pour chaque étude produite.

Cette étude a été réalisée avec le concours financier de l'Agence Française de Développement.



*Rapport préparé par Jean Pierre D'Huart, et supervisé par Geoffroy Mauvais et Beatrice Chataigner (IUCN-PAPACO). IUCN-PAPACO, 2012. « Etude de cas sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion de huit aires protégées en Afrique Centrale et de l'Ouest en vue de l'actualisation des lignes directrices sur la planification des aires protégées ». Rapport, Beauvechain, 83 p + annexes.*

# Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion en Afrique de l'Ouest et du Centre

## Synthèse

Pour sauvegarder la vie sauvage et en réponse à l'utilisation souvent anarchique du territoire et aux menaces multiformes sur les ressources naturelles, les Etats africains ont développé un réseau d'aires protégées censé garantir la préservation de la diversité biologique. D'un pays à l'autre, l'extension des réseaux nationaux d'aires protégées terrestres et marines a suivi un rythme, des objectifs et des formes très différentes. En Afrique Centrale et de l'Ouest, les aires protégées sont devenues très souvent les derniers bastions de conservation de la vie sauvage.

Dans un contexte plus technique, l'UICN, après avoir analysé à l'échelle internationale les leçons apprises de la gestion des aires protégées, a fourni des recommandations méthodologiques aux gestionnaires de celles-ci au travers d'une série (« BPG » ou *Best Practice Guidelines*) de documents techniques<sup>1</sup>, dont un sur la planification de la gestion (Thomas & Middleton 2011).

Ces références se voulant pragmatiques et porteuses de succès, il était intéressant de considérer la réalité de terrain vécue en Afrique Centrale et de l'Ouest et d'examiner, au regard des lignes directrices de l'UICN, comment ont été effectivement élaborés et mis en œuvre les plans de gestion de certaines aires protégées. Pour ce faire, un échantillon de huit aires protégées témoins ont été sélectionnées dans six pays. L'étude expose la manière dont les plans de gestion de ces sites ont été élaborés et mis en œuvre, et discute des différences entre les approches théoriques et la réalité de terrain. Elle met en lumière les spécificités et les contraintes majeures rencontrées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de gestion.

L'étude a démontré que malgré la diversité des AP considérées, leurs PG présentent heureusement de grandes ressemblances de contenu. La comparaison de ces PG avec les pratiques recommandées par l'UICN dans ses lignes directrices pour l'élaboration des PG révèle toutefois une série de différences plus ou moins importantes. L'analyse de celles-ci permet de tirer des conclusions concernant deux domaines très appliqués à la gestion des AP : les enjeux liés à l'élaboration des PG et ceux relatifs à leur mise en œuvre.

### Enjeux liés à l'élaboration des plans de gestion :

Dans le cadre de la préparation d'un plan de gestion, la nomination d'une équipe de planification et la définition et la portée des tâches à accomplir et du processus à utiliser sont cruciaux. Or souvent, ces équipes ne comprennent pas de représentants de l'administration centrale des AP, des autorités régionales ou locales, et/ou des communautés riveraines. La présence dans l'équipe de représentants d'ONG partenaires, sans autres acteurs externes à l'AP, est un facteur qui limite fortement son appropriation par les acteurs qui n'ont pas participé à son élaboration.

La plupart des éléments majeurs de la gestion d'une AP ont été inclus dans la majorité des PG étudiés. Mais, il s'est avéré que certaines équipes de planification avaient choisi de ne pas proposer des choix de gestion ou d'inclure des actions sans être certain de pouvoir les

---

<sup>1</sup> Commission mondiale des aires protégées. Lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées : [http://www.iucn.org/about/union/commissions/wcpa/wcpa\\_puball/wcpa\\_bpg/](http://www.iucn.org/about/union/commissions/wcpa/wcpa_puball/wcpa_bpg/) (également sur [papaco.org](http://papaco.org))

réaliser. Pourtant les lignes directrices de l'UICN encouragent au contraire de concevoir un PG dans l'optique de la situation souhaitée pour l'AP et non en fonction des financements disponibles ou d'autres contraintes. Par ailleurs, d'autres éléments majeurs tels que le zonage de l'AP n'ont pas été inclus dans certains PG en raison de la nécessité de faire plus d'études (cas du BAR) ou de reporter la résolution d'un problème d'occupation illégale dans l'AP (cas du KZB). Si l'on peut comprendre ces motivations, on ne peut qu'encourager les autorités de tutelle à ne valider officiellement un PG que lorsque les options de gestion tellement importantes sont incluses et explicites. Il s'agit bien évidemment des options de gestion découlant de l'analyse des valeurs patrimoniales et des pressions et menaces qui s'y exercent.

#### Enjeux liés à la mise en œuvre des plans de gestion :

Les rôles et responsabilités des acteurs ne sont en général pas assez bien définis. Lorsqu'ils le sont, seuls les rôles précis du personnel de l'AP sont donnés. Ceux d'autres acteurs sont donnés sans garantie que ceux-ci pourront les remplir, ce qui constitue un risque qu'il faut prendre en compte. S'il est reconnu que l'élaboration participative des PG avec l'implication des populations locales est vitale, le rôle précis de celles-ci dans la mise en œuvre n'est que rarement mentionné.

L'information disponible sur la qualité de la mise en œuvre des PG considérés est encore très disparate en raison de la production récente des PG et de la rareté d'évaluations externes formelles. La majorité des évaluations existantes sont internes. Elles portent sur des périodes relativement courtes, ont été faites par les gestionnaires eux-mêmes (et parfois par une seule personne de l'équipe de gestion), et ont tendance à pécher par un excès d'autosatisfaction. Il semble dès lors important que les évaluations METT ou EoH soient généralisées et faites systématiquement en groupes d'acteurs (gestionnaires et partenaires) afin de disposer de résultats fréquents et fiables.

Là où des évaluations sont disponibles, cette étude a également mis en lumière le fait que les leçons apprises après une évaluation dans un site ne sont pas suffisamment connues ou partagées. Ceci plaide pour un effort concerté d'échange et d'appui mutuel quant aux résultats des évaluations.

Les plans de suivi des actions planifiées et des résultats attendus sont rarement précis, dotés d'indicateurs réalistes et/ou mesurables, et accompagnés de responsabilités claires. Dans ces conditions, et même lorsque le PG est doté d'un plan d'opération annuel, il est difficilement concevable que le suivi du PG (suivi écologique, suivi de l'application de la loi, etc.) produise des informations suffisamment bonnes pour fournir au gestionnaire d'efficaces outils à la décision quand à la gestion adaptative de l'AP.

Lorsque l'AP bénéficie de l'appui d'un projet, ce qui est quasi partout le cas, il est souvent impossible de distinguer les impacts de la mise en œuvre du PG des impacts du projet, car le projet est souvent le seul véritable instrument de mise en œuvre de ce plan. En outre, cette mesure exige une méthodologie de suivi adaptée et une capacité technique à demeure, deux éléments qui font souvent défaut. La correction de ce type de faiblesse réside encore dans l'effort énorme de formation du personnel et de valorisation des métiers de la nature qui sont nécessaires.

## Table des Matières

Abréviations.....	5
Introduction.....	6
1. Processus UICN de planification de la gestion : 13 étapes.....	8
2. Méthodes d'élaboration et de mise en œuvre des plans de gestion : une étude de cas sur huit aires protégées.....	10
2.1 Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie) .....	12
2.2 Parc National de la Garamba (R. D. Congo) .....	18
2.3 Parc National de Kahuzi Biega (R. D. Congo).....	24
2.4 Parc National de Manda (Tchad) .....	30
2.5 Parc National de la Pendjari (Bénin) .....	36
2.6 Parc National de Taï (Côte d'Ivoire) .....	42
2.7 Aire Marine Protégée Communautaire des îles Urok (Guinée Bissau) .....	49
2.8 Parc National des Virunga (R. D. Congo).....	58
3. Cadre de référence des plans de gestion des aires protégées en Afrique Centrale et de l'Ouest.....	68
3.1 Principaux points communs entre les PG des 8 aires protégées.....	68
3.2 Principales différences entre les PG des 8 aires protégées.....	70
3.3 Niveau d'adéquation avec les lignes directrices de l'UICN .....	73
3.3.1 Référence aux lignes directrices pour la planification .....	73
3.3.2 Respect des étapes essentielles dans la planification .....	73
3.3.3 Impact et suivi des diverses évaluations UICN .....	74
4. Comparaison des situations étudiées avec les plans de gestion en Afrique de l'Est.....	76
4.1 Différences spécifiques entre Afrique de l'Est et Afrique Centrale et de l'Ouest.....	76
4.2 Contraintes liées au développement de PG en Afrique Centrale et de l'Ouest.....	79
5. Conclusions et recommandations .....	81
5.1 Enjeux liés à l'élaboration des plans de gestion.....	81
5.2 Enjeux liés à la mise en œuvre des plans de gestion .....	83
5.3 Recommandations .....	84
6. Liste des annexes .....	86
Annexe 1 : Termes de référence .....	87
Annexe 2 : Liste des documents consultés .....	90
Annexe 3 : Liste des personnes consultées.....	93
Annexe 4 : Comparaison du contenu des plans de gestion des 8 aires protégées étudiées .....	94
Annexe 5 : Questionnaire envoyé aux responsables de l'élaboration des PG et de la gestion des AP considérées.....	96



## Abréviations

ACF	African Conservation Fund
AMP	Aire marine protégée
APF	African Parks Foundation
APN	African Parks Network
AP	Aire protégée
AVIGREF	Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune
BAR	Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie)
BM	Banque mondiale
BPG	Best Practice Guidelines = Lignes directrices sur les meilleures pratiques
CARPE	Central Africa Regional Programme for the Environment (USAID)
CBD	Convention sur la diversité biologique
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CMAP	Commission mondiale des aires protégées
DC	Domaine de chasse
EoH	Enhancing our Heritage
EPA	Etablissement public à caractère administratif (PNBA)
FARDC	Forces armées de la République Démocratique du Congo
FEM	Fonds pour l'environnement mondial (=GEF)
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FFI	Fauna & Flora International
FIBA	Fondation internationale du Banc d'Arguin
GAR	Parc National de la Garamba (R. D. Congo)
KZB	Parc National de Kahuzi Biega (R. D. Congo)
MAN	Parc National de Manda (Tchad)
METT	(Protected areas) management effectiveness tracking tool
PAG	Plan d'aménagement et de gestion
PAPACO	Programme Aires protégées d'Afrique du Centre et de l'Ouest
PEN	Parc National de la Pendjari (Bénin)
PG	Plan de gestion
PGG	Plan général de gestion
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie)
PNG	Parc National de la Garamba (R.D. Congo)
PNKB	Parc National de Kahuzi Biega (R. D. Congo)
PNM	Parc National de Manda (Tchad)
PNP	Parc National de la Pendjari (Bénin)
PNVi	Parc National des Virunga (R. D. Congo)
ProGRN	Programme de gestion des ressources naturelles (GTZ/PNBA)
RAMPAO	Réseau régional d'aires marines protégées en Afrique de l'Ouest
RARES	Régulation de l'accès aux ressources naturelles et surveillance du PNBA
RBABB	Réserve de Biosphère de l'Archipel de Bolama-Bijagós
RBP	Réserve de Biosphère de la Pendjari (Bénin)
SEPO	Succès, échecs, potentialités, obstacles
SPLA	Sudan People's Liberation Army
SPM	Site du Patrimoine mondial
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats (= FFOM : Forces, faiblesses, opportunités, menaces)
TAI	Parc National de Taï (Côte d'Ivoire)
TNC	The Nature Conservancy
UNF	United Nations Foundation
URO	Aire Marine Protégée Communautaire des îles Urok (Guinée Bissau)
VIR	Parc National des Virunga (R. D. Congo)
WAP	Complexe Parc Régional W – PN d'Arly – PN de Pendjari
ZC	Zone cynégétique
ZOPP	Zielorientierte Projektplanung = Planification des projets par objectifs

## Introduction

Pour sauvegarder la vie sauvage et en réponse à l'utilisation souvent anarchique du territoire et aux menaces multiformes sur les ressources naturelles, les Etats africains ont développé un réseau d'aires protégées censé garantir la préservation de la diversité biologique. D'un pays à l'autre, l'extension des réseaux nationaux d'aires protégées terrestres et marines a suivi un rythme, des objectifs et des formes très différentes.

En Afrique Centrale et de l'Ouest, les aires protégées sont devenues très souvent les derniers bastions de conservation de la vie sauvage. Presque partout, les niveaux de pressions sur les aires protégées sont devenus tels qu'une proportion significative des efforts des écogardes est allouée à la lutte contre les exploitations illégales et les envahissements. L'impact du bétail transhumant, le braconnage alimentant des filières internationales, ou la chasse pour le commerce de viande de brousse ont un impact significatif sur les équilibres écologiques. Cependant les moyens techniques, humains ou financiers manquent de façon quasi chronique pour en suivre et en évaluer les effets.

Très tôt, à l'échelle mondiale, l'UICN a tenté d'accompagner le développement des réseaux nationaux d'aires protégées et la planification de leur gestion en obtenant de ses membres un consensus sur l'adoption d'objectifs, de résolutions ou de cadres techniques. Ceux-ci ont contribué à fournir des références communes pour étendre et gérer les réseaux d'aires protégées de manière harmonisée. Cette cohérence d'approche facilite aujourd'hui la comparaison directe des situations entre pays ainsi que la mise en œuvre coordonnée d'accords internationaux tels que la CBD, la Convention sur le Patrimoine mondial ou la Convention de Ramsar.

Dans un contexte plus technique, l'UICN, après avoir analysé à l'échelle internationale les leçons apprises de la gestion des aires protégées, a fourni des recommandations méthodologiques aux gestionnaires de celles-ci au travers d'une série (« BPG » ou *Best Practice Guidelines*) de documents techniques<sup>2</sup>. Les thèmes abordés dans cette série concernent un très large éventail d'aspects de la gestion tels que : planification, aires protégées marines, financement, évaluation de l'efficacité, collaboration transfrontalière, tourisme, communautés locales et autochtones, sites sacrés, formations et renforcement des capacités, etc.

L'aspect abordé dans la présente étude concerne l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion. Dans sa série « BPG », l'UICN a publié sur ces sujets deux documents particulièrement pertinents, l'un sur la planification de la gestion (Thomas & Middleton 2011) et l'autre sur l'évaluation de l'efficacité de gestion (Hockings *et al.* 2008). Ces cadres de référence théoriques mettent en exergue toute la rigueur avec laquelle les responsables devraient gérer les nombreuses facettes liées à la planification de la gestion et à son évaluation.

Ces références se voulant pragmatiques et porteuses de succès, il était intéressant de considérer la réalité de terrain vécue en Afrique Centrale et de l'Ouest et d'examiner, au regard des lignes directrices de l'UICN, comment ont été effectivement élaborés et mis en œuvre les plans de gestion de certaines aires protégées. Pour ce faire, un échantillon de huit aires protégées témoins ont été sélectionnées dans six pays. L'étude qui suit expose la manière dont les plans de gestion de ces huit sites ont été élaborés et mis en œuvre, et discute des différences entre les approches théoriques et la réalité de terrain. Elle met en lumière les spécificités et les contraintes majeures rencontrées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de gestion.

---

<sup>2</sup> Commission mondiale des aires protégées. Lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées : [http://www.iucn.org/about/union/commissions/wcpa/wcpa\\_publications/wcpa\\_bpg/](http://www.iucn.org/about/union/commissions/wcpa/wcpa_publications/wcpa_bpg/)

L'objectif de cette étude de cas est de fournir des éléments pour adapter les lignes directrices de l'UICN au contexte et aux enjeux particuliers de l'Afrique Centrale et de l'Ouest, et de mettre à la disposition des gestionnaires d'aires protégées de la sous-région un document de référence sur l'élaboration des plans de gestion et leur utilisation sur le terrain. L'intégration des éléments de ce document dans les stratégies nationales de conservation pourra servir éventuellement de référence pour réactualiser des plans de gestion en cours et être valorisé comme support de formation du personnel technique.

L'analyse qui suit répond aux termes de référence de l'étude (Annexe 1) donnés par le Programme Aires protégées d'Afrique du Centre et de l'Ouest (PAPACO) de l'UICN. La récolte d'informations relatives aux huit aires protégées s'est faite principalement par une revue de la littérature, et en particulier les plans de gestion et les rapports d'évaluation de ces sites ; la liste des documents consultés est en Annexe 2. Pour affiner cette information, des questions plus spécifiques ont été adressées à une sélection d'acteurs de terrain ayant contribué à l'élaboration des plans de gestion ; la liste des personnes consultées figure en Annexe 3.

## 1. Processus UICN de planification de la gestion : 13 étapes

Avant d'examiner la manière dont les sites choisis ont élaboré leur plan de gestion<sup>3</sup>, il est utile de faire un bref rappel des étapes de la planification de la gestion d'une aire protégée telles que recommandées par l'UICN (Thomas & Middleton 2011). Ceci permettra d'effectuer plus facilement une comparaison – en section 3 – entre ces recommandations et la réalité de terrain telle qu'elle est rapportée en section 2.

La planification de la gestion d'une aire protégée est un *processus cyclique continu* (et non un événement unique) qui débute par la *préparation* d'un plan de gestion, se poursuit par sa *mise en œuvre* et par un *suivi* de ses impacts avant de procéder à la *révision* du plan pour l'adapter à l'évolution de la situation. L'UICN distingue une suite logique de 13 étapes successives dans la planification de la gestion :

1. Pré-planification : décision de préparer un plan de gestion, nomination d'une équipe de planification, définition de la portée de la tâche et du processus à utiliser ;
2. Collection des données : identification des problèmes, définition des types de données et d'informations à rechercher, consultations ;
3. Evaluation des données et des informations sur les ressources, identification des caractéristiques clés (ou des valeurs exceptionnelles), déclaration de l'importance de l'aire protégée ;
4. Identification et analyse des contraintes, des opportunités et des menaces, priorisation des problèmes à prendre en compte ;
5. Développement d'une vision à long terme pour le site et formulation d'objectifs pour sa gestion, formulation éventuelle des limites de changements acceptables ;
6. Développement, évaluation et choix d'options de gestion pour atteindre les objectifs, y compris en ce qui concerne le zonage de l'aire protégée ;
7. Intégration des éléments de planification dans un projet de plan de gestion ; respecter la structure, le format et le style convenus pour le plan de gestion ;
8. Présentation publique du projet de plan de gestion et processus de consultation du public ;
9. Analyse des commentaires, rapport sur les résultats du processus de consultation, révision du projet de plan et production d'un plan de gestion final ;
10. Approbation et validation officielle du plan de gestion ;
11. Mise en œuvre du plan de gestion grâce à des plans opérationnels annuels ;
12. Suivi et évaluation ;
13. Révision et actualisation du plan, fréquence des révisions, rétro-information du cycle de suivi.

Outre la recommandation de respecter ces étapes logiques, l'UICN incite les gestionnaires des aires protégées à soigneusement examiner, en amont, d'autres aspects qui ont une répercussion évidente sur le succès de l'élaboration d'un plan de gestion. Parmi ceux-ci, on citera particulièrement :

- La catégorisation de l'aire protégée selon les catégories I à VI de l'UICN, qui permet d'articuler plus facilement ses objectifs de gestion (Dudley 2008) ;

---

<sup>3</sup> L'appellation « plan de gestion » couvre ici les divers vocables habituellement utilisés pour désigner le même document : plan d'aménagement, plan d'aménagement et de gestion, plan général de gestion, etc.

- Le budget disponible pour l'élaboration du plan, qui va dicter l'ampleur de l'opération de planification ;
- Le temps requis pour la planification, rarement inférieur à une année, qui va influencer sur les autres activités possibles au cours de l'élaboration ;
- Le lien entre le plan de gestion et les autres plans existants ou à développer (plan opérationnel, plan d'affaires, plan de zonage, plan de développement, etc.) ;
- Les exigences législatives, statutaires et autres, notamment liées à l'adhésion de l'Etat à divers accords transfrontaliers, régionaux et/ou internationaux ;
- Les conditions de réussite pour la préparation et la mise en œuvre d'un plan de gestion, en particulier :
  - leur caractère participatif, notamment l'implication des populations locales ;
  - un accord sur la présentation, le style et le contenu du plan ;
  - le contexte (social, économique, politique, régional) dans lequel le plan devra s'inscrire ;
  - les ressources nécessaires, les capacités requises en planification, et la responsabilisation des personnes dans l'équipe de planification.

La conceptualisation et la planification d'une telle somme d'aspects différents constituent un effort considérable de préparation et supposent la disponibilité de ressources techniques et financières significatives. La section suivante examine la manière dont les huit sites témoins ont abordé ce type de défi et les contraintes qu'ils ont rencontrées.

## 2. Méthodes d'élaboration et de mise en œuvre des plans de gestion : une étude de cas sur huit aires protégées

Les huit sites sélectionnés pour cette étude de cas l'ont été conjointement par l'UICN/PAPACO et par le consultant. Ensemble, ces AP représentent un échantillon considéré comme suffisamment représentatif des diverses situations rencontrées ailleurs en Afrique Centrale et de l'Ouest. Certains de ces sites sont des parcs, d'autres sont des réserves. Certains ont un statut international et d'autres non. Certains sont gérés par une institution émanant de l'Etat central, d'autres par une organisation privée, d'autres encore par la communauté locale. Ces divers aspects, et d'autres encore, sont synthétisés dans le tableau suivant, qui illustre la diversité des situations prises en compte.

En outre, ces AP font partie du groupe restreint de celles qui disposent d'un plan de gestion en cours de validité, ce qui n'est pas le cas de la majorité dans la sous région. Les données RAPPAM récoltées par le PAPACO depuis 2009 montrent en effet qu'au moins 1/3 des AP de la sous région n'ont pas de plan de gestion et que les 2/3 restant disposent d'un PG dont on ne sait pas s'il est validé et/ ou mis à jour. Notre échantillon représente donc un échantillon d'AP d'un statut de gestion supérieur à la moyenne et les recommandations qui s'y appliquent sont d'autant plus pertinentes pour les autres.

### Quelques caractéristiques illustrant la diversité des huit aires protégées sélectionnées

	BAR	GAR	KZB	MAN	PEN	TAI	URO	VIR
Création	1976	1938	1970	1965	1961	1972	2005	1925
Catégories AP UICN	II	II/VI	II	II	II/VI	II	II/VI	II
Superficie (km <sup>2</sup> )	12.000	12.427	6.000	1.140	5.000	5.340	545	7.844
Domaines biologiques	Mar/Ter	Ter	Ter	Ter	Ter	Ter	Mar/Ter	Ter
Effectifs	83	240	150	60	38	96	-	392
Site du PM (en Péril)	x	xP	xP			x		xP
Réserve de Biosphère					x	x	x	
Site Ramsar	x				x			x
Population résidente (Légale/Illégale)	L. 1.200	L. 170.000	I. 20.000	I. ±100	L. 30.000	0	L. 25.000	I. 93.700
Tourisme de vision	x	x	x	x	x	x	x	x
Chasse		(x)			x			
Pêche	x				x	x	x	x
Gestion Etat	x		x	x	x	x		
Gestion déléguée		x						x
Gestion communautaire							x	
Démarrage du PG	2009	2010	2009	2011	2004	2006	2004	2011
Durée du PG (années)	5	5	10	10	10	10	5	5
Durée du Plan d'action	1	5	5	3	1	10	-	5

**BAR** : Parc National du Banc d'Arguin et Réserve du Cap Blanc (Mauritanie)

**GAR** : Complexe Parc National de la Garamba et 3 Domaines de chasse contigus (R. D. Congo)

**KZB** : Parc National de Kahuzi Biega (R. D. Congo)

**MAN** : Parc National de Manda (Tchad)

**PEN** : Réserve de Biosphère de la Pendjari, incluant le Parc National de la Pendjari, deux Zones Cynégétiques et une Zone de Transition (Bénin)

**TAI** : Parc National de Taï et Réserve de faune du N'zo (Côte d'Ivoire)

**URO** : Aire Marine Protégée Communautaire des îles Urok (Guinée Bissau)

**VIR** : Parc National des Virunga et Domaine de Chasse de Rutshuru (R. D. Congo)

Afin de faciliter la comparaison entre ces sites, la description de la situation de chacun d'entre eux est déclinée par la revue successive des aspects suivants :

- Localisation et caractéristiques de l'AP
- Historique de l'élaboration du PG
- Acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en oeuvre
- Elaboration et appropriation du Plan, référence aux lignes directrices UICN
- Moyens financiers et humains pour l'élaboration
- État d'actualisation et fonctionnalité dans le contexte actuel
- État de la mise en œuvre et évaluation de l'impact

Dans les pages qui suivent, l'information concernant ces divers aspects proviennent principalement des plans de gestion des sites eux-mêmes, mais aussi de publications spécifiques, de rapports d'évaluation (EoH, RAPPAM, METT) et de banques de données en ligne (WDPA, UNESCO, BIOVAL). Il est possible, dans le cas de certaines A, que le consultant n'ait pas eu accès à l'information la plus récente. La liste précise de ces sources d'information est reprise en Annexe 2.

L'information fut complétée par les réponses données par les acteurs consultés (liste en Annexe 3) à un questionnaire spécifique (Annexe 5) envoyé en septembre 2011, ainsi qu'à divers échanges d'emails entre ces acteurs et le consultant. Si le taux de réponses reçues était très satisfaisant, ce pourquoi les personnes interrogées doivent être remerciées sincèrement, le consultant regrette cependant que certains sites n'aient pas répondu à cette enquête ou à des requêtes complémentaires par email.

## **2.1 Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie)**

### **Localisation et caractéristiques de l'AP**

Créé en 1976, devenu site Ramsar en 1982 et site du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1989, le Parc National du Banc d'Arguin est régi par la Loi 2000/24, et a été offert symboliquement par le Gouvernement mauritanien comme « don à la Terre » le 14 mars 2001.

Le PNBA est situé entre les 19° et 20°N et les méridiens 16° et 17°O. D'une étendue comparable au delta du Nil (12 000 km<sup>2</sup> dont 6 600 km<sup>2</sup> marins et 5 400 km<sup>2</sup> terrestres) ce Parc marin et côtier occupe la moitié orientale du Golfe d'Arguin. Partagé de façon presque équivalente en milieux terrestre et marin, le PNBA est l'un des plus grands parcs nationaux d'Afrique. Il représente 30% du linéaire côtier (soit 180 km) de Mauritanie et 60% des petits fonds marins inférieurs à 20 m. Cette lagune en mer ouverte est un écrin de régénération pour un très grand nombre de poissons et d'oiseaux ainsi que pour des raies, requins, tortues et mammifères marins. C'est une halte de migration, une interface de communication entre les zones climatiques, océaniques et biogéographique de premier ordre. Ce parc est habité par une communauté autochtone de 1 200 Imraguen regroupés en neuf villages côtiers, dont les activités principales sont la pêche, qu'ils pratiquent à pied ou à partir de lanchés à voiles, et l'élevage qu'ils pratiquent dans les pâturages saisonniers du désert côtier.

L'origine de la création du PNBA résidait surtout dans la nécessité de protéger les plus importantes zones de reproduction et de concentration des colonies d'oiseaux d'eau qui fréquentent le Golfe d'Arguin. Ces oiseaux se répartissent essentiellement entre le Cap Timiris (village de Mamghar) au sud et la Pointe Minou au nord (au-delà du Cap d'Arguin). La majorité des herbiers marins côtiers sont inclus dans l'AMP, de même que toutes les colonies d'oiseaux et les principales zones d'alimentation, de frayères et de nurseries pour un grand nombre d'espèces de poissons, certains mammifères marins et des tortues vertes.

Depuis la création du Parc, le secteur de la pêche a connu un développement exponentiel en Mauritanie. Avec 60% des fonds sous-marins les plus productifs de la Zone Économique Exclusive et un des plus importants complexes d'herbiers marins et de vasières de la planète, l'importance économique du PNBA en tant que zone de nurseries et de reproduction de plusieurs espèces halieutiques clés pour les flottilles industrielles internationales et artisanales côtières est clairement établie.

Le PNBA est donc un milieu exceptionnel tant au niveau de ses paysages que la biodiversité qu'il recèle. Ces particularités lui confèrent un rôle socio-économique et écologique capital aussi bien à l'échelle de la Mauritanie (renouvellement de la ressource halieutique, milieu hautement productif, zone de reproduction et de nidification d'une importante avifaune, potentiels écotouristique et éducatif importants) qu'à l'échelle locale puisqu'il abrite et permet le développement socio-économique de sa population résidente. Cette population a su mettre en œuvre, grâce à des techniques ancestrales, des méthodes spécifiques de gestion des ressources et des écosystèmes marins et côtiers, qui conciliaient encore récemment les impératifs de la conservation et la nécessité de leur exploitation. L'importance sociale, culturelle, économique et écologique du site a été reconnue par l'Etat mauritanien.

Le PNBA a le statut d'« Etablissement public à caractère administratif » (EPA). Il est sous la tutelle du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'environnement. Il dispose d'un cadre légal et institutionnel fort car c'est l'un des très rares parcs nationaux disposant d'une loi spécifique à son territoire (Loi 2000/024 relative au Parc National du Banc d'Arguin). La Réserve du Cap Blanc, créée en 1986 et d'une superficie de 210 ha, a été placée sous la tutelle institutionnelle du PNBA et en fait donc partie intégrante. L'administration du Parc dispose d'un siège à Nouakchott, d'un centre d'accueil et de réunion à Mamghar, d'une base de vie et d'accueil pour les scientifiques à Iwik, de huit



postes dans les villages et d'une antenne à Nouadhibou. Le personnel du Parc s'élève à 83 agents dont 38 sont sur le terrain en tant que chefs de postes, agents de conservation et aides et gardes communautaires.

Les principales menaces actuelles auxquelles est confronté le Parc sont les suivantes :

- Intensification de la pêche artisanale et côtière ;
- Influence de la pêche industrielle ;
- Prospections et exploitation pétrolières et gazières ;
- Développement des infrastructures portuaires ;
- Réalisation de la route Nouakchott - Nouadhibou ;
- Construction du nouvel aéroport international ;
- Forte dépendance financière ;
- Insuffisance de management ;
- Défaut de coordination des partenaires internationaux.

Conservation de l'environnement naturel et développement des populations sont les objectifs principaux du PNBA. En matière de conservation, le Parc s'attache à surveiller son espace maritime contre les intrusions de bateaux de pêche de l'extérieur et à faire appliquer par les populations les règles de pêche durable établies de manière participative. Dans le domaine du développement, le Parc appuie les activités des coopératives des villages en matière de construction navale, entretien des bateaux, valorisation des produits de la pêche (poutargue, viande séchée, huile...), gestion des campements touristiques et amélioration des conditions de vie par implantation d'unités de dessalement d'eau de mer.

### **Historique de l'élaboration du PG**

Au PNBA, le premier exercice de planification de la gestion le plus abouti fut un "Plan Directeur pour le PNBA (1994-2003)" adopté en 1995 par le Conseil des Ministres. C'était un Plan programmé sur une période de 10 ans qui avait mobilisé de nombreuses collaborations tant nationales qu'internationales (WWF, FIBA), mais qui n'avait pas associé les populations résidentes. A la fin de sa période de validité, les évaluateurs constatèrent que ce Plan, s'il avait permis d'identifier les principales missions du Parc, n'avait finalement jamais pu être opérationnel, ni jouer son rôle de pilotage approprié, en partie du fait qu'il n'avait pas été doté de plans d'actions.

Fort des leçons des expériences passées en matière de planification et de partenariat, et conscient des nouveaux enjeux économiques nationaux et des contraintes internes de l'institution en matière de ressources humaines, un nouveau Plan d'Aménagement et de Gestion (2005-2009) fut développé pour constituer l'instrument de référence pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique au PNBA. Selon Grovel (2009), le PAG 2005-2009 a été rédigé à partir d'un long processus de réflexion et d'une large concertation qui a finalement abouti à la rédaction d'un document trop long, avec un important diagnostic et une évaluation d'une douzaine d'objectifs trop complexes. L'exercice s'est finalement terminé par le recrutement d'un consultant afin de finaliser un document plus synthétique et plus opérationnel : « la synthèse du PAG du PNBA » finalisée en novembre 2004. Grovel (2009) considère aussi que ce PAG était un document trop complexe (trop nombreux objectifs opérationnels - 57) et non abouti puisqu'il manquait cruellement de cadre stratégique, contrairement au Plan Directeur qui, lui, présentait une stratégie claire mais non planifiée. Par ailleurs, aucun document budgétaire n'était joint à cette synthèse.

Le PAG en cours actuellement au PNBA (2010-2014) a donc été élaboré en 2009 au départ d'une autoévaluation, de l'évaluation externe du précédent PAG (2005-2009) et d'une analyse des défis actuels auxquels le territoire du Parc devait faire face. Le nouveau PAG présente les perspectives et la vision stratégique à cinq ans, déclinées en activités concrètes qui sont budgétisées et priorisées.

### **Acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre**

Un comité de pilotage a été mis en place par la Direction du PNBA, composé du Directeur adjoint, des Chefs de Départements (appui technique et observatoire), des Conseillers du Directeur (Gestion participative, Développement durable et GTZ) et du coordinateur du Programme de la FIBA. Ce comité avait pour mandat de superviser l'ensemble des activités, de procéder à la validation des rapports relatifs à l'évaluation du PAG 2005-2009 et d'élaborer le nouveau PAG 2010-2014, avec l'ensemble des parties prenantes. Cet exercice a débuté en novembre 2008 pour se terminer en janvier 2010, soit une durée de 15 mois.

La section « Plan d'actions et stratégie d'intervention » du PAG se décline en six objectifs spécifiques et 25 résultats attendus. Ces derniers sont les produits à atteindre dans la durée de réalisation du PAG soit à un horizon de cinq ans. Ils sont libellés de façon réalisable pour ce délai et sont accompagnés d'un cortège d'indicateurs objectivement vérifiables.

Les actions génériques nécessaires à l'aboutissement des résultats sont appelées « projets » et traduisent la stratégie d'intervention du PNBA pour les cinq années à venir. Ces projets sont la base de contrôle et de prévision des coûts, des comptes-rendus d'activités et de l'évaluation du travail effectué. Le format de présentation des informations relatives au projet a également été conçu sous format Excel de manière à pouvoir l'intégrer dans un système de gestion informatisé. Ceci permet au « service de suivi-évaluation » du PNBA de procéder au suivi et au rapportage des activités réalisées dans le Parc. Chaque projet a donné lieu à une fiche de projet séparée du PAG qui précise les responsabilités pour la mise en œuvre de chaque activité du plan.

Dans le document du PAG, l'ensemble des acteurs concernés par chaque volet est identifié. Il n'y apparaît cependant pas clairement de distinction entre les participants à l'élaboration du PAG, ceux qui ont été simplement consultés et les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. Ces derniers sont également spécifiés dans les documents de planification (cadres logiques) préparatoires au PAG.

### **Elaboration et appropriation du Plan, référence aux lignes directrices UICN**

Le PAG du PNBA ne fait pas spécifiquement référence aux lignes directrices de l'UICN concernant la planification de la gestion. La démarche d'élaboration a été une combinaison de méthodes (ZOPP, SWOT, SEPO et diverses autres méthodes de planification participative). C'est la boîte à outils EUROSITE des plans de gestion qui a été essentiellement utilisée pour la rédaction du document.

Néanmoins, comme on peut le constater à la lecture du processus d'élaboration détaillé dans le PAG, la plupart des étapes successives de planification recommandées par l'UICN s'y retrouvent.

Pour permettre une meilleure appropriation du Plan d'Aménagement et de Gestion par les usagers et les gestionnaires de l'AMP, la Direction du PNBA a choisi d'internaliser son processus d'élaboration et d'impliquer les représentants de toutes les parties prenantes (voir ci-dessus).

L'organisation du processus d'élaboration du plan de gestion a suivi les étapes suivantes :

- Mettre en place un comité de pilotage et le secrétariat du PAG / Organiser un atelier de lancement du processus ;
- Organiser les ateliers thématiques avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes concernées ;
- Réunir un groupe technique restreint de représentants Imraguen ;
- Rédiger les 3 premiers chapitres du PAG et mettre au propre les différentes synthèses et restitutions ;
- Utiliser les résultats de l'évaluation externe du projet « RARES » ;

- Organiser l'audit du PAG 2005-2009 ;
- Organiser un atelier de restitution / validation ;
- Rédiger la version finale du PAG-PNBA ;
- Finaliser la rédaction du PAG et valider en interne ;
- Faire adopter le PAG par le CA du PNBA et le Gouvernement ;
- Participer à l'atelier annuel de concertation ;
- Rechercher le financement des actions du PAG.

Au cours de ce processus, six ateliers thématiques ont été organisés. Les différents acteurs et parties prenantes, identifiés au préalable lors d'une réunion de lancement interne, y ont activement participé. Pour chaque thématique, deux personnes-ressources du Parc ont été désignées pour animer les ateliers et pour parachever le travail jusqu'à l'élaboration du cadre logique. Le PNBA a contracté les services d'un consultant national dont le rôle a été d'animer les ateliers thématiques et de synthétiser leurs rapports.

D'après les responsables du PNBA, ce processus d'élaboration a permis d'établir avec l'ensemble des parties prenantes un bilan synthétique des résultats atteints par le PNBA au cours de la période 2005-2008 et d'identifier, d'une manière participative, les principaux axes stratégiques, les progrès à réaliser et les activités à mener à l'horizon 2014.

Dans chaque volet, les potentialités internes à l'Institution PNBA et les opportunités offertes par l'environnement institutionnel ont été identifiées. Les obstacles et les menaces pour la mise en oeuvre de la stratégie du Parc ont été analysés avec l'ensemble des acteurs concernés. Les priorités ont été partagées pour la période 2010-2014. Les activités, résultats attendus et objectifs ont pu être restitués et négociés avec les communautés résidentes de l'AMP et les autres parties prenantes. Leurs observations ont été prises en compte tout au long du processus et lors de la conception finale du présent document. Enfin, les modalités de participation des parties prenantes à la gouvernance et la gestion du PNBA ont été définies, négociées et planifiées. La version finale du document PAG a été rédigée collégalement par les cadres du PNBA, sous la coordination de la Chargée de suivi-évaluation PNBA et du conseiller technique de la GTZ.

La Direction du PNBA estime que les gestionnaires se sont entièrement approprié la méthode d'élaboration car ils ont été les parties prenantes dans sa conception. Malgré ce fait, elle juge que « le PAG n'est pas toujours utilisé comme un véritable tableau de bord qui devrait guider les activités au quotidien... Mais la Direction garde le cap et utilise le PAG comme un outil de pilotage global du PNBA. »

L'équipe de gestion estime que l'information disponible était suffisante pour réaliser un exercice de planification de type PAG, mais insuffisante en ce qui concerne certaines prises de décisions sur la gestion de la conservation *sensu stricto*. En effet, celles-ci nécessitaient notamment la mise en oeuvre et le respect d'un zonage du PNBA, surtout de sa partie marine, mais celui-ci dépendait entre autres des résultats d'études halieutiques récentes et incomplètes, d'une meilleure connaissance du fonctionnement de certains écosystèmes, de l'autoécologie des espèces, de la bathymétrie, de la courantologie, etc.

Le PAG détaille ces domaines insuffisamment connus dans sa section « Observatoire de l'Environnement » où un certain nombre de thèmes sont énumérés et font actuellement (ou feront) l'objet de recherche. Il s'agit entre autres de :

- La caractérisation de l'abondance, la distribution et les plus importants paramètres bioécologiques des populations des espèces clés du PNBA ;
- La compréhension du rôle du complexe herbiers-vasières dans le fonctionnement des écosystèmes du parc
- La caractérisation et le calcul des capacités de charge des pâturages du parc
- La caractérisation du régime hydrodynamique du Golfe d'Arguin

### **Moyens financiers et humains pour l'élaboration**

Outre les moyens financiers et logistiques mobilisés dans le cadre du fonctionnement courant de l'EPA PNBA, des financements additionnels externes ont été obtenus auprès de la GIZ (20 700 Euros) et de l'UICN (4 600 Euros) pour couvrir les coûts d'élaboration du PAG. Les moyens humains mobilisés pour cet exercice ont concerné ponctuellement l'ensemble du staff PNBA, un consultant national (30 H/J) et un consultant international (18 H/J).

Si l'on envisage le rapport entre le coût de l'élaboration du PAG et la fonctionnalité de l'exercice, l'équipe de gestion du PNBA se dit satisfaite du résultat obtenu grâce à la mobilisation de ces moyens. Bien qu'elle reconnaisse que son Plan soit perfectible, elle affirme que « beaucoup de personnalités reconnues dans le milieu de la conservation nous ont dit que c'était un document exemplaire, tant du point de vue de son contenu que de sa méthodologie d'élaboration. »

### **État d'actualisation et fonctionnalité dans le contexte actuel**

Le mode et la régularité de l'actualisation du PAG sont décrits : le document sera révisé au bout de 5 années. Deux évaluations externes sont prévues. L'une à mi-parcours au cours de la troisième année d'exécution et l'autre à la dernière année d'exécution pour permettre d'analyser de manière rétrospective si les objectifs du PAG ont été atteints ou pas. L'opérationnalisation du PAG est traduite par la déclinaison annuelle de ses activités dans un Plan d'Actions budgétisé.

L'équipe du PNBA estime que pour que le PAG joue son rôle de tableau de bord permanent de la gestion du Parc, il doit continuer à être élaboré (diagnostic participatif, méthodologie, rédaction, etc.) en interne par les gestionnaires de l'AP. Un effet positif de l'aspect collaboratif de l'élaboration du PAG est que la communication au sein de l'équipe semble être devenue plus fluide suite à l'exercice conjoint. L'appui d'expertises externes de courte durée n'est pas à exclure et peut être bénéfique, notamment pour la modération et l'animation des ateliers et du processus, l'évaluation externe, etc., mais l'appropriation reste très faible si l'équipe de gestion n'est pas totalement impliquée.

Même au PNBA où le processus d'élaboration a été endogène et largement participatif, l'appropriation et l'utilisation du PAG restent encore trop partielles. Certains gestionnaires de l'AMP craignent de s'enfermer dans un cadre qu'ils jugent trop rigide et préfèrent continuer de « faire à leur guise ». Mais l'équipe de Direction du PNBA estime que la principale « déviance » provient des projets et des partenaires techniques et financiers qui se dotent d'un système de planification qui leur est propre et rechignent à épouser intégralement le cadre programmatique de référence et sa logique, que le PNBA devrait leur imposer.

### **État de la mise en œuvre et évaluation de l'impact**

Concernant l'état de mise en œuvre du PAG, l'équipe du PNBA juge que la méthode participative d'élaboration a naturellement engendré une planification très ambitieuse pour la période concernée. Bien qu'il y ait des retards dans la mise en œuvre des activités, elle estime néanmoins que l'état d'avancement est parfaitement conforme aux moyens financiers et humains qui ont été disponibilisés depuis 2010. Elle attend l'évaluation à mi-parcours du PAG en 2012 pour préciser l'état des choses.

L'équipe du PNBA estime qu'elle dispose d'un système efficace et fiable pour assurer le suivi du taux de réalisation des activités prévues dans les Plans d'Actions annuels. Elle déplore que les outils pour le suivi global de l'avancement du PAG ne soient pas encore opérationnels, mais une grille d'indicateurs de suivi des résultats attendus (efficacité) existe, bien qu'elle comporte malheureusement quelques lacunes au niveau de la situation de référence (*baseline*) pour l'année 2009.

Le PNBA n'a pas encore procédé à l'analyse des données de suivi ou à celle des résultats d'évaluations de l'impact du PAG sur l'évolution des ressources de l'AP. L'équipe recherche actuellement de bons indicateurs mesurant l'évolution des milieux et des ressources, et des indicateurs d'aide à la décision pour la gestion du Parc. Les gestionnaires cherchent à établir un tableau de bord basé sur un système d'indicateurs biophysiques, socio-économiques et de gouvernance, qui permette d'assurer le suivi et la collecte de données indispensables à l'évaluation de l'efficacité de la gestion.

Au stade actuel, le PNBA n'est pas encore outillé pour démontrer que la mise en œuvre du PG produit des effets positifs tangibles sur le statut de conservation des espèces et habitats clés. Bien que cette démonstration soit difficile, ils estiment que certaines données (surtout au niveau de l'avifaune et des surfaces d'herbiers ou de mangroves) permettent de montrer que le milieu reste globalement stable au fil du temps, mais que « rattacher ce constat à la mise en œuvre du PAG serait pure spéculation ! »

## 2.2 Parc National de la Garamba (R. D. Congo)

### Localisation et caractéristiques de l'AP

Le PNG est situé à l'extrême nord-est de la RDC, à la frontière avec le Soudan, entre les latitudes 3°8' et 4°4' N et les longitudes 29° et 30° O. Le « Complexe Garamba » couvre une superficie de 12 427 km<sup>2</sup> et comprend trois Domaines de Chasse (DC) : le DC Azande à l'ouest, le DC Gangala na Bodio au sud et le DC Mondo Misa à l'est. Ces DC furent établis dans le but de permettre aux populations locales une utilisation réglementée des ressources naturelles (faune et flore) dans la zone périphérique du parc. On envisage de rouvrir la chasse sportive dans le DC Mondo Misa. Le paysage du PNG est caractérisé par de vastes plaines ondulées intersectées par un réseau dense de cours d'eau. L'altitude varie entre 710 et 1060 m. Dans la partie nord du parc, les plaines sont interrompues par des affleurements rocheux d'origine granitique. Les sols sont sableux et relativement pauvres dans le parc et le contenu en humus est plus élevé dans les DC. Les sols sont majoritairement d'origine latéritique. Trois grandes rivières (Dungu, Garamba, Aka) coulent toute l'année et sont alimentées par de très nombreuses sources se trouvant dans le PNG. La limite nord du parc constitue la ligne de partage des eaux des bassins des fleuves Congo et Nil.

Situés dans la zone de transition entre les centres d'endémisme guinéo-congolais et guinéo-soudanien, le parc et ses DC - zones tampons offrent une biodiversité particulièrement intéressante avec des espèces typiques des deux zones biogéographiques. Les grandes formations végétales du parc et des DC sont les savanes herbeuses, arborées et arbustives, les forêts denses et forêts galeries, et les marécages et associations aquatiques. La démarcation très abrupte entre les milieux ouverts du parc et les milieux beaucoup plus fermés des DC constitue une caractéristique remarquable du « Complexe Garamba ».

Dans le PNG et les DC avoisinants, 163 espèces de mammifères, 345 espèces d'oiseaux, 82 espèces des reptiles et 42 espèces des amphibiens ont été répertoriées. La situation du parc dans la zone de transition entre les centres d'endémisme guinéo-congolais et guinéo-soudanien explique la présence d'espèces typiques des deux zones biogéographiques. Les mammifères phares du parc sont le rhinocéros blanc du nord *Ceratotherium simum cottoni* (dont la population de la Garamba, si elle subsiste encore, est la dernière du monde en liberté), la girafe congolaise *Giraffa camelopardalis congoensis*, sous-espèce endémique au Congo, et l'éléphant. Une population importante d'hippopotames constitue également une particularité du parc. Les particularités de l'avifaune du complexe Garamba incluent aussi le mélange d'espèces caractéristiques des milieux forestiers et de savane, un nombre élevé d'espèces migratrices paléarctiques et interafricaines, et le spectacle exceptionnel des nids communautaires de guépiers écarlates *Maerops nubiensis*.

Les populations habitant les alentours du PNG se caractérisent par une densité inférieure à 4 habitants/km<sup>2</sup>. Les données démographiques disponibles indiquent que la densité humaine de la région du Haut-Uélé est une des plus faibles du Congo. Dans et autour des DC à proximité du parc, se trouvent plus de 100 villages avec environ 170 000 habitants. Les villes principales dans les deux territoires voisins du PNG sont Dungu, Faradje et Aba. La ville de Watsa, à une trentaine de kilomètres au sud du DC Gangala na Bodio, est la plus grande ville de la zone avec un fort mélange d'ethnies lié aux activités de la mine d'or de Kilo Moto. La localité de Sambia, située à l'intérieur du DC Gangala na Bodio, est le plus important site d'exploitation minière artisanale comptant de 2 à 3 000 exploitants. Les activités minières artisanales sont en rapide croissance dans la zone mais les statistiques démographiques récentes concernant cette activité sont très incomplètes.

L'histoire du PNG remonte au début du siècle passé. Après que les premières expériences de capture et de domestication de l'éléphant africain ont eu lieu dès 1904 à Api (300 km à l'ouest de l'actuel PNG), une « Mission de Chasse du Haut-Uélé », un service du

Gouvernement colonial, fut établie en 1927 à Gangala na Bodio, au sud-ouest du PNG. Ce service procédait à des captures d'éléphants pour l'instauration d'une station de domestication ; celle-ci fut fondée en 1928. Les éléphants d'Api ont été transférés à Gangala na Bodio et la station d'Api fermée en 1932. En 1936, eurent lieu des enquêtes de vacances de terres et la délimitation du futur parc avec les Administrateurs de Territoire de Faradje et de Dungu. Le PNG fut créé en mars 1938 par décret royal.

Au cours des années 1940 et 1950, le braconnage d'éléphants par les braconniers soudanais était fréquent. Le premier conservateur du PNG fut nommé en 1947. Entre 1948 et 1952, plusieurs missions scientifiques mises sur pied par l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge (IPNCB) restent sur le terrain pour étudier non seulement les traditionnels aspects statiques (collections, systématique, taxonomie) de la recherche, mais aussi ses aspects dynamiques (écologie, dynamique des milieux, évolution). Les dernières captures d'éléphants à l'intérieur du parc ont lieu en 1951. Dès 1957/1958, l'IPNCB met en place une méthode de recensement basée sur les observations systématiques des patrouilles de gardes – une sorte de précurseur du monitoring écologique.

Après l'indépendance du pays, les rebelles « Simba » envahissent le parc en 1964. Sur un effectif de 96 gardes, 77 passent à la rébellion; les autres prennent la fuite dans la brousse, emportant avec eux les éléphants domestiqués de Gangala na Bodio. Des abattages massifs sont perpétrés par les rebelles, les mercenaires et les braconniers soudanais. Les bâtiments et archives des stations de Nagero et de Gangala na Bodio sont détruits. La reprise de contrôle du parc par les autorités légales se fait en 1965 mais des éléments indisciplinés des casques bleus de l'ONU profitent de leur position pour braconner à leur tour la grande faune. Une prospection pédestre approfondie du PNG confirme en 1970 que tout le nord et l'ouest du parc sont presque vides de grande faune et que les importantes concentrations d'animaux se trouvent entre les rivières Dungu et Garamba. Le braconnage des rhinos continue durant les années 70, et l'on estime que la population de rhinos passe de 1.300 individus en 1963 à 490 en 1976.

Cette même année, un projet d'appui au parc, financé par la FAO, est lancé pour réhabiliter le PNG et le parc est inscrit en 1980 sur la Liste des biens du Patrimoine mondial, mais dès 1984 il est ajouté à la Liste des sites en péril lorsque la population de rhinos blancs est réduite à 15 individus. Un projet d'appui au parc financé par WWF/FZS/UNESCO est lancé et, en 1992, la population de rhinos atteint 31 individus ; le parc est alors retiré de la liste des biens en péril. En 1996, la première guerre civile (guerre de libération) commence et le braconnage de la grande faune augmente de façon significative. Le parc est réinscrit sur la liste des sites en péril.

En 2000, le projet « Conservation de la biodiversité dans les régions de conflits armés : protection des sites du Patrimoine mondial en RDC » démarre avec des financements de FNU, UNESCO et des ONG partenaires actives sur le terrain dans les différents sites du patrimoine mondial, y compris au PNG. De 2000 à 2003, la population de rhinos blanc reste stable et les populations d'éléphants, buffles et hippos augmentent malgré une forte croissance du braconnage par les éléments de la SPLA du Soudan. En 2005, la population de rhinos dans le PNG est réduite à environ 4 individus. Une proposition de translocation d'un groupe de reproducteurs vers une zone sécurisée hors RDC est refusée par le gouvernement. La proposition fait l'objet d'une polémique au point où les ONG intervenant au PNG décident de suspendre leurs opérations face aux tensions politiques et sociales que la proposition suscite. Avec l'arrivée d'Ouganda de la *Lord's Resistance Army* (LRA) dans la zone, on assiste à une forte détérioration de la sécurité. Le braconnage des derniers individus de rhino continue.

En septembre 2005, l'ICCN signe un accord de gestion du PNG pour 5 années avec la fondation privée *African Parks Foundation* (aujourd'hui *African Parks Network*). Le Comité du Patrimoine mondial envisage le retrait du PNG de la liste des Biens du Patrimoine mondial si la présence de rhinos n'est pas confirmée. En mars 2006, un recensement aérien

systématique détecte deux rhinos, mais depuis cette date aucun individu n'a plus été observé dans le parc et les domaines de chasse. En janvier 2009, la LRA attaque Nagero, tuant 10 personnes et détruisant l'équipement. Les Forces de coalition Congo/Ouganda poursuivent la LRA et la chassent de la zone. La surveillance dans le parc est suspendue jusqu'au départ des militaires ougandais et on assiste à une forte augmentation des FARDC dans la zone et à leur implication dans le braconnage.

### **Historique de l'élaboration du PG**

Tout comme les autres aires protégées du pays, et malgré son ancienneté, le PNG n'avait jamais été doté d'un plan de gestion, document stratégique permettant au parc de développer une vision à long terme et un mode de fonctionnement basé sur des objectifs stratégiques clairs. Ceci n'est pas surprenant compte tenu du contexte sociopolitique relativement chaotique du pays depuis son indépendance, mais tout de même étonnant vu la présence de projets d'appui depuis plusieurs décennies. En dépit du contexte, le retour à la paix, la mise en place progressive des institutions démocratiques et le lancement de la réforme institutionnelle de l'ICCN ont offert au parc l'occasion de mettre en place des standards de gestion moderne et de s'affirmer comme un acteur de développement pour la région et le pays.

Alors que le canevas des plans de gestion pour toutes les AP de la RDC a été validé par l'ICCN en 2006, APN a développé en premier lieu un *Strategic Business Plan 2009-2013* (APN 2008) avant d'élaborer le PG du parc. Il s'agit d'un plan stratégique de 5 ans préparé pour la seconde phase opérationnelle de la gestion d'APN, qui fut soumis pour approbation à l'ICCN, au Conseil d'Administration d'APN et aux bailleurs de fonds (UE et FEM/BM).

Plus spécifiquement, ce plan d'affaire identifie :

- une vision et 3 objectifs du PNG pour 5 années, y compris les stratégies et les résultats attendus ;
- une proposition de plan de zonage ;
- les coûts d'investissement nécessaires à la réhabilitation du parc et les coûts de fonctionnement de base ;
- les activités envisagées pour appuyer et informer les communautés, communiquer efficacement avec les structures gouvernementales et les bailleurs de fonds ;
- les activités de développement touristique et le potentiel de rentabilisation du PNG et des DC;
- les besoins en formation, en structuration organisationnelle, etc.

Une fois ce plan avalisé, l'équipe de gestion prévoyait :

- la préparation de budgets annuels, un système de rapportage relatif à la gestion basé sur les objectifs,
- un mécanisme de suivi des progrès et des performances budgétaires,
- l'adaptation des termes de référence du personnel, et
- la préparation de plans d'investissement et de propositions de projets.

Le PNG envisageait avant tout d'utiliser ce plan comme outil dans ses négociations avec l'ICCN, l'UE et les autres partenaires importants. Il y était précisé que le plan serait revu annuellement et inclurait les résultats de l'évaluation de l'année précédente. Le contenu et le format de ce plan reflètent le souci d'APN, opérateur privé investi de la responsabilité officielle de la gestion du parc, de disposer d'un document stratégique exposant et justifiant très clairement les priorités d'actions, les produits à livrer et les projections de flux financiers. En soi, il apparaît donc comme un plan intermédiaire entre un plan de gestion, dont il était le premier jet, et un plan d'affaires.

Cependant, en accord avec les instructions de la Direction Générale de l'ICCN (qui n'a pas validé ce *Business Plan*), le PNG a élaboré en 2008/2009 un plan de gestion conforme au



canevas imposé à toutes les AP de la RDC. Cette décision correspondait également aux exigences de l'UNESCO de disposer d'un PG dans tous les sites du Patrimoine mondial.

### **Acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre**

La Direction du PNG s'est montrée très soucieuse d'impliquer l'ensemble des cadres du parc dans l'élaboration du PG. Cette équipe (« Unité de planification ») était constituée des responsables suivants:

- Directeur du PNG
- Conservateur en Chef du PNG
- Chargé de la lutte anti-braconnage
- Chargé du Département de Recherche et Monitoring
- Chargé du Département Infrastructure & Logistique
- Chargé du Département Conservation Communautaire
- Chargé du Département Administration et Finance
- Chargé du Département Tourisme

Il est à noter que la responsabilité du développement de l'approche communautaire fut confiée à une ONG spécialisée, *Fauna & Flora International* (FFI), qui avait déjà contribué à élaborer une stratégie de conservation communautaire au niveau national et dans diverses autres AP du pays. La mise en œuvre implique les mêmes acteurs.

### **Elaboration et appropriation du Plan, référence aux lignes directrices UICN**

Le processus de planification adopté pour le PNG a suivi les lignes directrices fournies par la Direction Générale de l'ICCN. Les principes et éléments clés de ce processus ont été:

- Une articulation sur la résolution de problèmes ;
- La mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire afin de s'assurer de l'utilisation des meilleures informations disponibles ;
- La prise en compte de diverses parties prenantes, particulièrement celles qui influencent ou qui sont touchées par l'existence du parc ;
- La prise en compte des utilisations foncières adjacentes qui influencent le parc afin de mieux inscrire le parc dans son environnement régional.

La succession des étapes clés de la préparation du plan a été :

- La récolte des informations de référence sur le parc et ses ressources. Il s'agit des informations sur l'historique du parc, ses valeurs écologiques et sa géographie physique et les aspects socioéconomiques et culturels. Fait relativement rare pour un parc en RDC, le PNG disposait de données de suivi écologique de bonne qualité datant de trois décennies.
- Une réunion de démarrage au niveau national. Cette réunion a eu lieu à Kisangani fin 2008 et a réuni les gestionnaires de plusieurs parcs nationaux en RDC ainsi que les directeurs de l'ICCN de Kinshasa. L'objectif était d'adopter le processus commun proposé par la Direction Générale pour toutes les aires protégées du réseau de l'ICCN.
- La constitution de l'équipe de planification et la première série de réunions pour définir les valeurs universelles exceptionnelles du site (VUE) et les objectifs stratégiques de gestion. Il convient de souligner qu'un important travail de réflexion avait déjà été réalisé par l'équipe de gestion sur les objectifs stratégiques dans le cadre de la préparation du projet d'appui au parc financé par la Commission européenne. Ces réunions ont été modérées par un consultant de l'UICN.

- Une deuxième série de réunions pour identifier les buts opérationnels par rapport à chaque objectif de gestion, et les indicateurs de suivi. L'unité de suivi écologique a également préparé des cartes à cet effet. Cette étape a été également modérée par un consultant de l'UICN.
- Rédaction du projet de plan de gestion coordonnée par le consultant de l'UICN, et envoi du document à la DG de l'ICCN à Kinshasa pour approbation et validation.

En ce qui concerne la consultation avec les communautés et les autorités des territoires voisins du PNG, elle a été faite dans le cadre des rencontres régulières entre les gestionnaires du parc et les parties prenantes voisines entamées en 2005. Il n'y eut donc pas de phase de concertation et d'échanges spécifique au PG, mais bien une intégration systématique des aspirations et contraintes des populations locales dans les programmes stratégiques.

Le PG du PNG a retenu 4 stratégies principales :

- Le renforcement de la surveillance ;
- Le renforcement des mécanismes de concertation et de collaboration avec les communautés locales ;
- Le renforcement des capacités de recueillir et de suivre les informations biologiques et socioéconomiques;
- Le développement des activités permettant de valoriser les atouts du site.

Ces stratégies se traduisent en 6 objectifs de gestion dotés chacun de résultats attendus:

- Améliorer la protection du complexe Garamba par un système efficace de surveillance et l'application de la loi ;
- Doter le complexe Garamba des infrastructures et équipements adaptés à sa mission ;
- Le PNG et ses communautés riveraines coexistent d'une façon harmonieuse en contribuant au développement de la région ;
- Les dynamiques écologiques du PNG et de ses DC sont mieux connues et servent à orienter les programmes de gestion ;
- La visibilité du PNG est améliorée et les premières activités touristiques sont réalisées ;
- Assurer une gestion administrative et financière performante et transparente et sécuriser le financement.

### **Moyens financiers et humains pour l'élaboration**

Hors le coût du fonctionnement normal de l'équipe, il n'y a pas eu de ressources financières spécifiques dégagées par APN pour l'élaboration du PGG. D'un montant de 40.000 Euros obtenu par APN auprès de la Coopération espagnole (AECID) via UICN-RDC, environ la moitié a été mobilisée pour contracter un consultant qui a appuyé la finalisation du PGG. La qualité du *Business Plan* réalisé en interne montre que la capacité technique de l'équipe en place était déjà très importante.

### **État d'actualisation et fonctionnalité dans le contexte actuel**

Suite à la soumission du PG à la Direction Générale de l'ICCN pour validation, et malgré plusieurs requêtes, il n'y a pas eu de réponse officielle de Kinshasa. Cependant, en juillet 2011, l'UICN-RDC a organisé à Kinshasa un « atelier de validation » du plan sans que l'équipe de direction du PNG en ait été informée. Il n'a pas été possible d'obtenir le compte rendu de cet atelier.

Même si la situation de sécurité de la région s'est améliorée significativement par rapport aux années précédentes, elle est encore loin d'être normalisée. Il y a beaucoup d'activités prévues dans le PG qui sont à présent réalisables et en cours de réalisation, mais il y en a d'autres qui pour l'instant ne sont pas encore envisageables pour des raisons de sécurité. En effet, il est encore impossible de travailler dans la partie nord du Parc et dans le DC Azande en raison de la présence de la LRA et des risques que cela pose sur le personnel.

### **État de la mise en œuvre et évaluation de l'impact**

Fin 2011, le PG n'était pas encore validé par la Direction Générale mais, depuis sa soumission en 2010, il sert néanmoins de guide pour toutes les décisions stratégiques prises au PNG. L'équipe de direction du PNG prépare annuellement un plan opérationnel sur la base de son *Business Plan* et de son PG. Le Plan d'action intégré dans le PG présente un chronogramme d'activités qui cadre les priorités de gestion du parc. Le niveau de mise en œuvre est suivi continuellement et évalué en fin d'année en réunion de CoCoSi. Aucune évaluation formelle de la mise en œuvre du PG n'est prévue tant que celui-ci n'est pas validé par l'ICCN.

L'accord entre APN et ICCN sur la gestion du PNG a été reconduit récemment pour 2 ans, soit jusqu'en octobre 2013, date butoir de la fin de l'appui financier de l'UE. Au cours des négociations sur ce contrat de gestion du PNG, il y eut divers désaccords à propos des mécanismes de financement du PNG (bailleurs, fonds propres d'APN et surtout répartition des recettes futures générées par le tourisme) dans l'avenir. Au cours de ces 2 années, APN et ICCN ont décidé de discuter ces aspects et d'arriver à une position commune pour l'avenir.

## **2.3 Parc National de Kahuzi Biega (R. D. Congo)**

### **Localisation et caractéristiques de l'AP**

Situé à l'Est du Congo entre 1°36'- 2°37' de latitude Sud et 27°33' – 28°46' de longitude Est, le PNKB couvre une superficie de 6 000 km<sup>2</sup> et s'étend du bassin du Congo près d'Itebero-Utu jusqu'à sa frontière occidentale au nord-ouest de Bukavu. Son altitude varie de 600m à 3 308m. A cause de sa situation géographique, de son orographie très variée, le Parc est constitué de deux entités géomorphologiques, les montagnes volcaniques du Rift Albertin et la basse altitude du Bassin du Congo. Dans sa portion de basse altitude, le point le plus bas se situe à environ 700 m d'altitude et le point le plus haut près de Bunyakiri à environ 1 700 m d'altitude. Le régime pluvial dans la région oscille entre 1 200 et 3 000 mm.

Le parc donne naissance et/ou est traversé par de nombreuses rivières qui se jettent soit dans le lac Kivu à l'est, soit, via divers affluents, dans le fleuve Congo à l'ouest. Le PNKB couvre une partie des territoires administratifs de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu dans la Province du Sud-Kivu; de Walikale dans la Province du Nord-Kivu et de Punia dans la Province du Maniema. Le PNKB tire son nom de deux montagnes qui dominent sa partie de haute altitude. Il s'agit des monts Kahuzi culminant à 3 308m et Biega avec une altitude de 2 790m.

Par souci d'élargir l'aire de surveillance après une longue période de perte de contrôle du parc pendant les conflits armés et dans le but de marquer sa présence dans la partie de basse latitude longtemps abandonnée suite à ces conflits armés, la Direction Générale des Parcs Nationaux en RD Congo a décidé de subdiviser le Parc en 4 secteurs : un secteur de haute altitude appelé Tshivanga, et 3 secteurs en basse altitude respectivement à Nzovu, à Lulingu et à Itebero.

Le Parc est donc caractérisé par deux zones distinctes reliées par un corridor étroit : la forêt ombrophile de montagne (ou forêt afro-montagnarde) d'une part et la forêt ombrophile de plaine (type guinéo-congolais relativement humide) d'autre part. Il constitue l'une des rares régions africaines où la transition entre ces deux types de forêt pluviale est restée en grande partie intacte.

Le Parc compte 194 espèces de mammifères dont les espèces phares sont l'éléphant, le gorille et le chimpanzé. Parmi les mammifères, 14 espèces sont menacées ; il y a 349 espèces d'oiseaux dont 11 sont menacées et 30 sont endémiques au Rift Albertin, 69 espèces de reptiles, 44 espèces d'amphibiens. On note la présence, dans le PNKB, de 1 178 espèces de plantes répertoriées en haute altitude (dont 145 sont endémiques au Rift Albertin) ce qui en fait le troisième site en terme de richesse spécifique après le PN des Virunga et le PN de Bwindi en Ouganda. La flore de basse altitude reste peu connue.

Les nombreuses familles de gorilles que le parc abrite appartiennent à une sous-espèce endémique, les gorilles de plaines orientales ou gorilles de Grauer (*Gorilla beringei graueri*), que les touristes ne peuvent observer dans son habitat naturel qu'en RD Congo. En raison du braconnage, les effectifs de gorilles ont diminué de 258 (1990) à 96 (2001) en haute altitude et de 14.900 (1984) à environ 900 (2001) en basse altitude.

Dans le souci de protéger ces gorilles, l'autorité coloniale avait créé en 1937 la « Réserve Intégrale Zoologique et Forestière de Kahuzi-Biega » d'une superficie de 75.000 ha. Le statut légal de « réserve intégrale » assurait alors une protection absolue à cette zone, interdisant toute forme d'exploitation des ressources, à l'exception des recherches scientifiques. Suite à cette création, les populations pygmée et bantoue qui habitaient cette forêt furent déplacées vers les régions périphériques du Parc.

En novembre 1970, cette Réserve fut érigée en Parc National par Ordonnance Présidentielle. En même temps, certaines limites de l'ancienne Réserve furent révisées, réduisant ainsi le Parc à une superficie de 60.000 ha. Lors de la création du PNKB en 1970,

des mesures ont été prises pour déplacer les populations qui s'étaient retrouvées de fait à l'intérieur des limites, notamment des pygmées. Le processus de délocalisation avec l'accord des autorités coutumières a duré 3 ans, soit de 1970 à 1973 et fut accompagné de fortes campagnes de sensibilisation. Pour relier la population de gorilles de haute altitude (le Parc d'alors) à celle de la forêt de basse altitude qui ne faisait pas encore partie du Parc, la superficie du PNKB fut portée à 600 000 ha par l'Ordonnance de juillet 1975, incorporant ainsi certaines fermes de colons et de vastes étendues de forêts en grande partie inhabitées. Plusieurs dizaines de villages, dont la population a été estimée en 2010 à 20 000 personnes, ont même été englobés inconsciemment dans le parc. Contrairement au processus de création de l'ancienne partie, ni la population ni les autorités locales ne furent associées à l'extension du parc.

Après cette extension, le Parc fut constitué de deux régions aux caractéristiques différentes : la haute altitude renfermant l'ancienne partie du parc et appartenant sur le plan biogéographique au centre d'endémisme afro-montagnard, et l'extension dans la basse altitude située entre 600 et 1 200m d'altitude faisant partie, sur le plan biogéographique, du centre d'endémisme guinéo-congolais. Une bande de forêt (le « couloir écologique ») relie les deux régions. C'est l'existence de ce couloir, étroit et situé dans une zone densément peuplée, qui provoque des tensions persistantes entre le parc et la population. La continuité végétale du PNKB est rare pour l'Afrique subsaharienne. Seuls deux autres AP incluent un tel gradient d'altitude, le PN des Virunga et le PN du Mont Cameroun. Cette situation garantit l'échange génétique entre les populations de grands mammifères de basse et haute altitude. Etant donné la superficie réduite des forêts de haute altitude et vu l'isolement de celles-ci dans une région surpeuplée, complètement mise en culture, cet échange est la seule garantie pour la survie de ces populations de grands mammifères menacés.

La végétation est aussi l'élément moteur du régime hydrographique de la région. Le couvert végétal protégé dans le parc a un effet régulateur sur le régime hydrologique de la région.

A partir de 1985, le pays décida d'expérimenter, au Kahuzi-Biega, un projet pilote de conservation intégrée au développement. Ce projet appuyé par le Gouvernement allemand via la GTZ visait à améliorer la gestion du Parc en le dotant d'un plan de gestion mais aussi en intégrant les intérêts des populations riveraines dans la gestion afin d'assurer la durabilité du Parc. Une fois réussi au PNKB, ce modèle devait être étendu à d'autres parcs nationaux. S'inspirant du modèle initié au PNKB, l'ICCN vient en effet d'élaborer sa stratégie de conservation communautaire qui sera adaptée dans toutes les AP en RD Congo. Le PNKB est donc devenu le noyau de la conservation communautaire dans le réseau des AP de l'ICCN.

L'ensemble des beautés naturelles et sa riche biodiversité a fait inscrire le PNKB sur la Liste des sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1980. Il fut cependant inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en Péril en 1997 en raison de la forte pression exercée sur ses ressources naturelles suite aux impacts des guerres à répétition dans l'Est du Congo, à la présence de réfugiés rwandais installés à ses limites et à celle de divers groupes armés incontrôlés à l'intérieur du parc.

Le PNKB est situé dans l'une des régions les plus peuplées de la RDC avec, dans la partie de haute altitude, une densité avoisinant les 400 hab./km<sup>2</sup>, en majorité pauvres, avec comme conséquence une forte pression sur les ressources naturelles du parc. Par contre, la partie de basse altitude présentait jusqu'à la fin des années 80 une faible densité démographique de 7,5 hab./km<sup>2</sup>. Cependant, en raison de mouvements migratoires qui se sont opérés entre temps provenant du Kivu montagneux et de l'afflux des réfugiés rwandais dû au génocide de 1994, la taille de la population dans cette partie du parc a considérablement augmenté. Les effets néfastes des guerres ont accentué la pauvreté des populations de la région. Ce sont en effet les activités économiques informelles de survie qui dominent le secteur économique.

Dans la haute altitude, l'agriculture et l'élevage restent les activités économiques dominantes. Le petit commerce pratiqué à très basse échelle est l'apanage d'une minorité

des populations. La production agricole reste faible suite à l'exode rural, l'occupation des sols arables par les cultures pérennes et l'érosion. En basse altitude par contre, outre l'agriculture sur brûlis, la pêche de subsistance dans les rivières et l'exploitation des minerais constituent les sources de revenu de la population. La majorité de la population riveraine autour du PNKB vit en dessous du seuil conventionnel de pauvreté.

### **Historique de l'élaboration du PG**

Parmi toutes les aires protégées de la République Démocratique du Congo, aucune n'avait été gérée sur la base d'un plan de gestion depuis la création du premier parc (le PNVi) en 1925. Une première tentative d'élaboration d'un plan de gestion du PNKB date de 2000, mais il fut conçu sans véritable expertise technique et dans une période difficile consécutive à la guerre en RDC et à l'occupation du Sud-Kivu par des groupes armés rebelles, hostiles au gouvernement central basé (tout comme la Direction Générale de l'ICCN) à Kinshasa. Ce premier plan fut surtout un exercice académique et n'a jamais été mis en œuvre.

Un constat fut établi sur la nécessité d'actualiser et d'améliorer cette première version du PG. A cet effet, un atelier fut organisé par l'ICCN à Bukavu en septembre 2005 dans le but d'évaluer les forces, les faiblesses, les lacunes et les opportunités qu'offraient ce document et la situation d'alors. Les participants à cet atelier s'accordèrent pour reconnaître que le document en question n'était pas un réel plan de gestion, car il ne présentait pas la structure et le contenu classiques d'un PG et n'avait pas suivi d'approche méthodologique reconnue pour le développement d'un PG.

En septembre 2006, l'ICCN décida de doter chaque aire protégée du réseau national d'un PG. Un canevas de « Plan Général de Gestion » fut adopté en septembre 2006 à Goma, entre les représentants des aires protégées gérées par l'ICCN et ceux des projets partenaires actifs dans ces AP. La Direction du PNKB décida alors de développer un nouveau PG sur la base de ce canevas.

### **Acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre**

Une « unité de planification du Plan Général de Gestion » du PNKB a été mise en place en 2006 marquant ainsi le début du processus de planification. Ce groupe multidisciplinaire est représentatif de l'ensemble de parties prenantes concernées. Afin de coordonner la production du PG et de piloter ainsi l'ensemble du processus, l'unité de planification comprenait des cadres de l'ICCN et de ses partenaires, les universités et centres de recherche basés au Sud-Kivu, et un représentant des populations locales vivant en périphérie du PNKB :

- Le Conservateur Principal et Chef de Site ;
- Le Conservateur Assistant et Chef de Station de Tshivanga ;
- L'Attaché de Recherche et Chef Programme Recherche et Monitoring ;
- Un Attaché de Recherche ;
- Le Coordonnateur du Programme WWF-PNKB ;
- Un Officier GIS/WWF-PNKB ;
- Deux Officiers Communication/WWF-PNKB ;
- Le Chef de Composante GTZ-PNKB ;
- Un Représentant des Chefs coutumiers.

D'après la Direction du PNKB, la participation de ces parties prenantes se justifiait par le fait que le processus permettait autant de s'assurer de leur adhésion et de leur soutien que de disposer d'une meilleure base informationnelle intégrant les savoirs locaux et la pluralité des valeurs.

## **Elaboration et appropriation du Plan, référence aux lignes directrices UICN**

La mise en place de l'Unité de Planification du PGG a été précédée par une phase importante de préparation du processus d'élaboration au niveau du Parc, comprenant notamment l'organisation d'ateliers impliquant le personnel de l'ICCN et de ses partenaires sur :

- la compréhension de l'importance d'un plan de gestion et de son processus d'élaboration;
- l'analyse du document original du PGG élaboré en 2000 ;
- les techniques d'identification des cibles de conservation ;
- l'évaluation de l'efficacité de la gestion d'une aire protégée sur la base d'un cadre logique.

Cette mise en place a été suivie par une période intense de collecte de données et d'information, la production des données du Système d'Information Géographique comprenant, entre autres, la production de cartes illustrant les informations sur la topographie, les rivières, la répartition de la faune et de la végétation, les menaces, les infrastructures, et les différentes activités en cours ou réalisées. Durant cette période, il a été procédé également à l'analyse (METT) de la gestion du Parc, des informations sur les recherches scientifiques ainsi que des résultats des consultations auprès des diverses parties prenantes. Cette phase a conduit à la production sur les rapports ressources de base. Par ailleurs, l'exercice a permis d'obtenir les informations générales et un état actualisé de connaissances sur le Parc, qui ont constitué des éléments clés dans l'élaboration du PG.

Deux ateliers ont alors été organisés à Bukavu, respectivement en avril et en août 2007 dans le cadre de l'élaboration du PG. Les autorités provinciales, les chefs coutumiers et notables de la périphérie du PNKB, les chercheurs des institutions universitaires et des centres de recherche, ainsi que des techniciens de certaines ONG de développement ont participé à ces ateliers.

Le premier atelier a permis de définir les objectifs du PG du PNKB ainsi que d'élaborer son cadre logique. Le second atelier eut pour thèmes l'analyse et la résolution des conflits au PNKB. Deux autres ateliers organisés en août 2008 ont permis à l'Unité de Planification et aux consultants nationaux, recrutés pour appuyer le processus, de finaliser le cadre logique et de produire le plan d'actions du PG. Une série de consultations menées par l'Unité de Planification appuyée par les consultants a eu lieu dans différentes zones du PNKB afin de compléter et valider les informations et les données à intégrer dans le PG.

Une analyse approfondie des parties prenantes a aussi caractérisé ce processus en vue d'assurer une implication totale et une bonne communication entre les parties prenantes des quatre secteurs du Parc. L'Unité de Planification a piloté l'ensemble de ce processus.

Le PG qui en a résulté est le premier en RDC qui a suivi le schéma classique de l'élaboration d'un plan de gestion demandé par la Direction Générale de l'ICCN. Couvrant une période de 10 ans, de 2009 à 2018, il constitue aujourd'hui l'outil de référence principal pour les programmes et activités à développer. Il servira de base commune pour l'ensemble des parties prenantes et des acteurs impliqués par la gestion du parc. Il entend guider et faciliter la gestion des ressources du parc, les usages permis dans et autour du parc et le développement des infrastructures nécessaires.

La formulation des objectifs stratégiques du PG nécessitait, au préalable, une clarification de l'énoncé de la mission du PNKB pour se conformer à la nouvelle orientation du Parc. L'objectif général du PG a alors été identifié en rapport avec la mission du PNKB, ouvrant ainsi la voie à l'identification de cinq objectifs stratégiques du PG. Ceci a été élaboré en conformité avec la méthode classique de planification par objectifs (ZOPP).

Pour chacun des objectifs stratégiques, des principes directeurs ont été développés permettant ainsi d'identifier des résultats. C'est à partir des résultats qu'il a été procédé à l'identification des activités qu'il fallait initier, la période de leur implantation et les ressources humaines, matérielles, financières etc. nécessaires pour leur réalisation. Des indicateurs ont aussi été identifiés pour chacun des résultats. Ces résultats et leurs activités respectives seront réactualisés tous les 3 ans sur la base d'un Plan d'actions et selon l'évolution des besoins de gestion du PNKB.

La structure de ce PGG met l'accent sur la planification par programmes de gestion. Chacun des programmes a été identifié à partir de cinq objectifs stratégiques. Chaque programme fournit des stratégies de gestion à long terme avec des résultats et des activités devant permettre de remplir la mission du PNKB. Ces 5 objectifs sont :

- Assurer l'intégrité territoriale du parc (Protection);
- Renforcer l'implication de la population environnante dans la conservation et le développement intégré (Conservation communautaire);
- Développer un tourisme durable et participatif au PNKB et dans ses zones d'influence (Tourisme);
- Améliorer la gestion du parc sur la base des résultats du monitoring et de la recherche (Recherche) ;
- Améliorer le système de gestion administrative et financière au PNKB conformément à la revue institutionnelle de l'ICCN (Gestion administration et financière).

Ces différents programmes s'alignent sur la structuration administrative de l'ICCN (services au niveau des sites). L'assignation des responsabilités de mise en oeuvre de chacun des programmes par les services respectifs contribue également à l'appropriation et à l'imputabilité de chacun de ces services en rapport avec le succès envisagé dans la mise en oeuvre du PG.

Tout en étant conçu sur un horizon de planification de 10 ans, le PG incorpore un Plan d'actions planifié sur une séquence de 3 années. En permettant d'assurer le maintien d'une vision stratégique à long terme (10 ans) tout en offrant la flexibilité requise pour l'exécution des activités dévolues à un PG, cette structure force le maintien des liens entre les activités prévues dans le PG et celles décrites dans le Plan opérationnel annuel du PNKB.

D'après l'équipe de Direction du PNKB, l'utilisation de l'approche de cadre logique a fourni une logique rationnelle solide et responsable pour une planification de la gestion, facile à mettre en oeuvre et plus pratique à suivre et à évaluer.

Au cours de l'ensemble du processus de développement du PG, les différentes étapes suivantes ont été successivement suivies: (1) lancement du processus d'élaboration, (2) sélection de l'Équipe (au niveau du site) et répartition des tâches, (3) réunion d'orientation (Équipe de planification), (3) collecte d'information, compilation et analyse (révision de la littérature, identification des détenteurs d'enjeux), (4) reconnaissance du terrain, consultation des détenteurs d'enjeux, (5) développement des programmes de gestion, (6) objectifs du plan, (7) l'identification des cibles et actions, (8) analyse de la viabilité de la cible, (9) impacts et pression, (10) cartes de la zone (Zonage), (11) fixation des priorités, (12) atelier de révision avec les détenteurs d'enjeux, (13) présentation du PG pour approbation, (14) préparation du PG final (Unité de planification), (15) atelier de validation, (16) approbation, (17) publication et dissémination et, (18) mise en oeuvre du plan. Bien que similaires, ces étapes ne correspondent pas directement à celles recommandées par l'UICN ; l'équipe de Direction du PNKB reconnaît toutefois avoir tenu compte des lignes directrices de l'UICN au cours de l'élaboration du PG.

## **Moyens financiers et humains pour l'élaboration**



Le budget réservé en 2007 pour la réalisation complète du PG était de 122 500 USD. Il a impliqué la participation de nombreuses personnes, l'organisation de déplacements et de réunions, l'intervention de deux consultants internationaux, et l'impression du document.

### **État d'actualisation et fonctionnalité dans le contexte actuel**

Le PG du PNKB est le premier à avoir été validé en RDC. Depuis cette validation en 2010, la Direction du Parc s'est montrée particulièrement rigoureuse dans la mise en œuvre de tous ses aspects stratégiques. Tout comme dans les autres AP de la RDC, l'équipe de gestion du PNKB coordonne ses activités sur la base d'un plan opérationnel annuel qui est élaboré conjointement avec ses partenaires au sein du Comité de Coordination du Site (CoCoSi). Les contributions techniques et financières des partenaires sont intégrées dans ce plan et les responsabilités pour l'exécution des activités convenues au sein du CoCoSi.

Une évaluation de la situation au PNKB en octobre 2011 a montré que, pour la première fois, tous les partenaires avaient aligné leurs projets d'appui et programmes de travail sur le plan opérationnel annuel. La Direction du site se félicite de l'adhésion complète des partenaires de l'ICCN à ce plan et de leur appui tant technique que financier à sa mise en œuvre. Elle attribue ce fait au niveau élevé d'appropriation du PG par ces partenaires et au bon fonctionnement du CoCoSi dont les règles sont acceptées et respectées par tous.

Avec la décentralisation administrative qui se profile en RDC, la Direction du PNKB fonde de grands espoirs dans la fonctionnalité du Conseil Consultatif provincial pour les Forêts (CCPF), qui est un cadre de concertation qui devrait faciliter la mise en œuvre du PGG. En effet, tous les problèmes sensibles y seront rapportés pour une recherche de solutions locales. L'effectivité sur le terrain de la décentralisation pourra être aussi un aspect très important car les actions du PGG pourront facilement être versées dans les programmes d'actions prioritaires des provinces et, de ce fait, être appropriées par les autorités locales et les communautés. Dans ce cas le parc ne va plus travailler en « cavalier seul » dans la mise en œuvre du PG.

### **État de la mise en œuvre et évaluation de l'impact**

Une première évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PG est programmée pour 2012. Cependant, la Direction du PNKB constate que, malgré la situation sécuritaire précaire, 75% des résultats attendus du programme « tourisme » a été réalisé. Pour le programme « protection », il reste encore beaucoup à faire et seulement 40% des résultats attendus sont atteints. La présence de bandes armées dans le Parc rend le contrôle difficile et délicat et l'Etat n'a pas fourni au Parc l'appui militaire qui serait nécessaire pour les évacuer. Le même problème constitue une contrainte pour le programme « recherche et monitoring », où les résultats s'améliorent dans la partie haute altitude, mais la partie basse altitude échappe encore à la maîtrise des gestionnaires suite à ce problème d'insécurité. Globalement, par rapport à la programmation triennale, les gestionnaires estiment qu'ils atteignent 60 % des réalisations. La gestion du parc est basée actuellement sur les résultats de la recherche et du suivi régulier.

## **2.4 Parc National de Manda (Tchad)**

### **Localisation et caractéristiques de l'AP**

Le PNM est situé au sud du Tchad, dans la Région du Moyen Chari (département du Bahr Kô), entre les latitudes 9°20 - 9°50 N et les longitudes 17°45 - 18°20 E. Il couvre officiellement une superficie de 114 000 ha, mais les systèmes d'information géographiques suggèrent une superficie plus proche de 120 000 ha. Il est limité à l'ouest par la route Sarh – N'Djamena, au sud par le Bahr Sara, à l'est par le fleuve Chari et au nord par les rochers de Niellim. Le PNM est situé à vol d'oiseau à 25 km au NO de la ville de Sarh, à environ 450 km au SE de Ndjaména, et à 80 km de la frontière centrafricaine.

Le seul *continuum* de végétation naturelle subsistant encore est situé entre le PNM et la réserve de faune de Siniaka Minia, mais cet espace est occupé par les éleveurs. Les autres aires protégées ont été colonisées par l'agriculture et l'élevage (à l'instar du domaine de chasse de l'Aouk, à l'est de Sarh, le long de la frontière avec la RCA où la grande chasse n'est plus possible depuis des années), anéantissant les populations de faune et empêchant de ce fait tout passage de grandes espèces entre elles. Le PNM est donc irrémédiablement isolé au sein d'un espace agro-pastoral.

Avant la colonisation, le site du parc actuel était une zone naturelle gérée par les chefs traditionnels. L'administration coloniale française classa cette zone en réserve de faune en 1951, sous le nom de Réserve de Faune de Manda, avec une superficie de 104 000 ha. Elle devint une Réserve Territoriale en 1953, avec une augmentation de superficie à 108 000 ha. En mars 1965, un décret présidentiel l'a érigée en parc national « *pour la propagation, la protection et la conservation de la vie animale et végétale dans un intérêt scientifique et éducatif* ». En octobre 1967, un autre décret a augmenté la superficie du parc vers le Nord jusqu'aux rochers de Niellim, la superficie atteignant alors 114 000 ha. La réserve puis le parc ont reçu, avant et après leur création, l'appui technique et financier de la Fondation de la Maison de la Chasse et de la Nature.

Vu les événements sociopolitiques qu'a connus le Tchad à la fin des années 70 puis durant les années 80, une grande partie de la faune a été décimée (dont les élands de Derby qui étaient le fleuron du parc), et il a fallu attendre les années 90 pour que les financements de la coopération française permettent la reprise des aménagements et de la surveillance. Après quelques années sans financements, c'est en 2007 que le projet Conservation et Utilisation Durable de la Biodiversité au Moyen Chari, financé par le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) et le PNUD, a repris les activités de gestion indispensables, à travers une mise en œuvre de l'UNOPS et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques.

Le PNM est situé dans l'une des régions les plus peuplées du Tchad. La densité de la population dans les quatre cantons périphériques du parc est de 21,8 habitants/km<sup>2</sup>. En 16 années, de 1993 à 2009, la population de ces quatre cantons a quintuplé en passant de 17 914 habitants à 85 592 habitants. Cette forte augmentation de la population est essentiellement due à l'arrivée de migrants à la recherche des terres fertiles de la région. La population de la périphérie du parc est majoritairement classée dans le groupe ethnique Sara, appartenant à la famille linguistique nilo-saharienne. La population est composée d'autochtones et d'allochtones. L'agriculture et l'élevage sont les deux principales activités locales. La pêche d'autoconsommation familiale est pratiquée de manière traditionnelle. En outre, il existe une importante pêche professionnelle pratiquée par des spécialistes (venus d'autres régions du Tchad et des pays voisins) qui vendent du poisson fumé ou séché sur les marchés locaux ou l'exportent vers la RCA, le Cameroun et le Nigeria. La pêche non durable avec des moyens prohibés est de plus en plus fréquente.

Les cantons voisins de Djoli et de Kokaga pratiquent des rites traditionnels à l'intérieur du parc. Dans le canton de Djoli, les rites traditionnels se pratiquent dans les villages de Koutou et Sangley. Les rites initiatiques durent sept jours et se pratiquent une fois tous les dix ans. Pour l'année 2008, environ deux mille personnes ont été initiées dans ces sites. Ces activités traditionnelles sont autorisées par le règlement intérieur du PNM, sous contrôle d'un agent initié.

Situé dans la zone soudanienne, le Parc jouit d'un climat de type tropical humide à saisons alternées, une saison sèche qui va de novembre à mars et une saison des pluies d'avril à octobre. Les températures moyennes mensuelles vont de 21°C à 35°C (moyenne annuelle : 28°C) avec une humidité relative selon les mois de 32 à 85% (moyenne : 61%). Pour la ville de Sarh, à 25 km au sud du parc, la moyenne calculée sur les 23 années de 1938 à 1961 donne un chiffre de 1 150 mm/an, et de 1 196 mm pour les années 1955 à 1964. De nos jours, pour les années 2000-2009, on a relevé une pluviométrie moyenne de 1 051 mm, avec certaines phases « sèches » comme en 2001-2005 avec une moyenne de 929 mm. On constate donc une baisse moyenne de pluviométrie de 100 à 150 mm/an.

Le PNM est situé exactement au centre du bassin du Chari, qui s'étend sur 548 747 km<sup>2</sup> et couvre tout le SE du Tchad. Le Chari, long de 1 200 km, prend sa source en République Centrafricaine et se jette dans le lac Tchad. Deux de ses trois principaux affluents ont leur confluent dans le PNM : le Bahr Sara (appelé Ouham en RCA) et le Bahr Salamat. Le Parc présente un paysage varié qui se compose de cours d'eau (Chari, Bahr Sara), de défluent long desquels on trouve des mares permanentes ou temporaires, de plaines d'inondation sableuses, de bas plateaux cuirassés et de collines. Son altitude varie de 362 à 452 m.

La végétation comporte des plaines inondables, présentant en bordure des bosquets et des forêts sèches puis, sur un léger plateau, une alternance de forêts claires, de savanes boisées et de savanes arbustives selon les sols. Au nord, la zone de collines présente une végétation particulière, sur sols rocheux. Dans l'ensemble, la végétation est représentée par des espèces soudanaises, dont la hauteur, la densité et la répartition sont généralement fonction de la topographie et de la nature des sols. Cette végétation fait partie du biome «*savanes et forêts claires soudanaises*» classé en danger par le WWF et figurant parmi les 200 écorégions essentielles pour la conservation de la biodiversité globale. Ceci souligne l'exceptionnelle importance du PNM en termes de biodiversité, sa végétation étant très bien préservée jusqu'aujourd'hui.

La zone du PNM était connue pour la richesse de sa faune depuis les années 1950, ce qui avait conduit à son classement en réserve de faune. Au début des années 1980, les événements politico militaires qui ont frappé le pays ont fait chuter le nombre des espèces présentes, et plus encore leurs effectifs. Il n'a jamais été effectué de recensement utilisant une méthode scientifique au PNM, et les seuls chiffres disponibles sont des estimations. On peut toutefois penser que le statut des espèces est aujourd'hui le suivant :

- Espèces assez communes: l'hippopotame, le guib harnaché, le cobe des roseaux, le céphalophe de Grimm, l'ourébi, le phacochère, et les primates : le babouin doguera, le patas et le grivet.
- Espèces rares ; les espèces suivantes sont probablement encore présentes, mais en petit nombre (*moins de 10-20 de chaque espèce*) : le cobe defassa, le cobe de Buffon, le buffle. Le bubale de Lelwel pourrait avoir disparu du parc. La girafe (*Giraffa camelopardalis antiquorum*) aurait encore été vue en 2010.
- Espèces disparues: l'éland de Derby, l'éléphant, le lion et le damalisque tiang.

Parmi les espèces moins faciles à observer (en particulier de jour), on relève la présence des grands et de petits carnivores, notamment le lycaon, le léopard, l'hyène rayée et l'hyène tachetée, le chacal doré et le chacal à flancs rayés, le caracal, le chat sauvage, le serval, la civette, la genette d'Europe et la genette tigrine, ainsi que cinq espèces de mangoustes. Les échanges de faune sont théoriquement possibles entre le PNM et la Réserve de Faune de Siniaka Minia (à 60 km au NE du PNM) mais les faibles densités des espèces reliques, leur

écologie, l'occupation de l'espace par les éleveurs et la barrière naturelle constituée par le Chari font qu'ils sont peu probables. Plus de 150 espèces d'oiseaux sont signalées dans le parc, mais cette liste préliminaire est encore très provisoire.

Il existe un réseau de 321 km de piste principalement concentré dans le SE du Parc. Ces pistes sont entretenues à la main à chaque début de saison sèche, avec l'appui de la main d'œuvre communautaire. Les gardes et leurs familles sont hébergés dans trois « détachements » et quatre postes de garde situés en périphérie du Parc.

La population riveraine, en majorité rurale et pauvre, exerce une forte pression sur les ressources naturelles du parc et de la périphérie. Parallèlement à la croissance démographique, les besoins accrus de sécurité alimentaire entraînent une extension des surfaces agricoles à la périphérie directe du parc. De ce fait, les relations entre la population locale et le PNM sont principalement conflictuelles, et sont dues au fait que l'accès aux ressources naturelles leur a été interdit depuis la création du parc. Le bétail transhumant et les boeufs d'attelage exercent une pression importante sur le parc. Les transhumants passent indifféremment d'un côté à l'autre du parc et pénètrent dans les secteurs les moins surveillés.

Le braconnage est un problème récurrent ; il est pratiqué par les ressortissants des cantons de la périphérie sans contribution notable de braconniers exogènes. L'existence de camps de braconniers en périphérie du parc, la saisie régulière de viande boucanée aux barrières de pluie, et la prévalence du commerce de la viande de brousse confirment l'existence d'un braconnage permanent au PNM et donc également la présence d'un potentiel faunique de certaines espèces. Les espèces les plus braconnées sont le phacochère, le céphalophe de Grimm, le cobe des roseaux et le babouin. La viande est généralement transportée sur des vélos et ce commerce approvisionne les centres urbains régionaux (Sarh, Koumra, Doba etc.).

La récolte des produits naturels (ramassage du bois, de la paille, cueillette de fruits et de plantes médicinales, récolte de tubercules) par la population de la périphérie est généralisée. Les pêcheurs ne respectent pas l'interdiction concernant les eaux du parc : Chari, Bahr Sara, mares. Ils pêchent le plus souvent avec des filets non réglementaires et empoisonnent parfois les eaux des mares.

### **Historique de l'élaboration du PG**

La démarche a débuté par la collecte d'information et de documentation disponibles sur le Parc, la rencontre avec les services techniques concernés, les personnes ressources et les institutions de recherche scientifique impliquées, les habitants des cantons de la périphérie, etc. D'anciens gestionnaires du parc ont été également contactés. Il n'y a pas eu beaucoup d'études poussées sur le PN Manda depuis sa création (aucun recensement aérien ou pédestre, pas de cartes de végétation, ni de données sur l'évolution) et, d'après l'équipe de planification, davantage de données de référence sur le Parc auraient été souhaitables. Les visites de terrain avec les personnes ressources ont cependant permis de combler une partie des lacunes

La première étape participative a été la présentation de la démarche de rédaction aux parties prenantes, à travers cinq réunions d'information tenues à Sarh et dans les quatre cantons de la périphérie (du 22 au 26 juillet 2010). La deuxième étape a consisté en la préparation et l'organisation de quatre ateliers, modérés par les deux personnes recrutées pour coordonner la rédaction du plan :

- Atelier n°1 : Atelier de définition de la valeur patrimoniale, des pressions, de la vision et des objectifs principaux (29 et 30 juillet 2010). Cet atelier a réuni 38 participants.
- Atelier n°2 : Atelier sur la gestion de l'écosystème: objectifs et actions (5 et 6 août 2010). Cet atelier a réuni 37 participants.
- Atelier n°3 : Atelier sur le partenariat avec les communautés et l'écotourisme: objectifs et actions (19 et 20 août 2010). Cet atelier a réuni 69 participants.

- Atelier n°4 : Atelier sur la gestion et l'administration du parc (21 août 2010). Cet atelier a réuni 49 participants.

### **Acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre**

Si la rédaction du présent plan d'aménagement a été coordonnée par deux personnes extérieures recrutées à cet effet, chaque phase du processus décrit a été réalisée en développant un processus participatif, de façon à garantir que les détenteurs de l'information et les principaux intéressés puissent utilement contribuer aux différentes étapes. Ce processus a été réalisé par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, à travers le Projet Conservation et Utilisation Durable de la Biodiversité dans le Moyen-Chari, financé par le FEM et le PNUD.

La composition des participants à chaque atelier a varié suivant les thèmes développés, de façon à ce que soit assurée la participation des personnes les plus opportunes pour chaque objectif. Certaines personnes ont ainsi pu participer à plusieurs ateliers, relativisant le total de 193 participants. Tous les participants aux ateliers ont signé les propositions à insérer dans le PG.

### **Elaboration et appropriation du Plan, référence aux lignes directrices UICN**

La loi de juin 2008, portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques, a prévu que chaque aire protégée, dont les parcs nationaux, dispose d'un « plan d'aménagement ». Les textes d'application de cette loi, précisant le contenu des plans, n'ont pas encore été adoptés bien qu'une version provisoire du décret pour le titre de la faune ait été rédigée. Le plan de gestion du PNM suit le canevas qui y est proposé et qui reprend globalement les lignes directrices établies par l'UICN. Le processus suivi est similaire à celui adopté pour la rédaction, en 2008-2009, du PG du PN de Sena Oura, au SO du Tchad, classé en juin 2010 et devenant ainsi le 3<sup>ème</sup> parc national du pays avec Zakouma et Manda.

Le processus de rédaction du PG suit le cadre précisé par les lignes directrices de l'UICN (Thomas & Middleton 2011) et le document détaille, avec beaucoup de pédagogie, chacune des étapes que l'équipe de rédaction a respectées. Un des points essentiels de la démarche de rédaction, insiste le PG, est que toutes les parties prenantes doivent partager la compréhension qu'elles ont de l'aire protégée et doivent avoir une vision commune.

Pour parvenir à cette compréhension, la démarche d'élaboration du PG du PNM a suivi le cheminement logique suivant :

- Identifier et décrire la valeur exceptionnelle/unique de l'aire protégée. Cette valeur est appelée dans le PG la valeur patrimoniale de l'aire protégée, au sens de : « ce que l'on a, et que l'on veut transmettre ». Les valeurs patrimoniales identifiées sont les suivantes :
  - Des valeurs naturelles ou de biodiversité : mosaïque d'habitats non modifiés représentatifs de la zone soudanienne d'Afrique centrale, la végétation d'origine, la présence d'espèces rares ou menacées, un nœud hydrologique important du fleuve Chari déterminant des zones humides,...
  - Des valeurs paysagères : les plaines du Chari, les collines du nord du parc, les différents types de forêts, ...
  - Des valeurs socio-économiques : principalement dues aux services écosystémiques rendus par le parc (rechargement des nappes phréatiques, lutte contre la désertification et l'érosion des berges, régulation du climat, prévention des inondations), préservation des plantes médicinales, mise en défens pour les poissons du Chari,...
  - Des valeurs culturelles : cultures et cultes traditionnels avec des sites sacrés (mares, forêts, sites d'initiation,...), témoin scientifique de la végétation soudanienne d'origine (non modifiée), connaissances traditionnelles de la nature,...

- Etablir la vision pour l'aire protégée : elle procure une direction vers le futur état de l'AP et précise les bénéfices qui seront durablement disponibles dans le futur. La conception de la vision pour le PNM fut obtenue en apportant des réponses aux questions suivantes :
  - Quelle catégorie d'aire protégée veut-on réaliser à travers ce plan ?
  - A quoi devrait ressembler le Parc dans le futur, et que devrait-il procurer ?
  - En quoi le PNM est-il unique, et pour quoi est-il connu ?
  - En quoi le PNM est-il différent des terroirs qui l'entourent ?
- Définir des objectifs de gestion. Ces derniers présentent les principes clés qui sont indispensables pour la gestion effective du PNM. Ils traduisent la vision que l'on a pour le PNM en décrivant les résultats ou l'état souhaité pour un élément donné de l'AP. L'équipe de rédaction s'est souciée de formuler des objectifs réalisables. Pour des raisons pratiques, les objectifs ont été organisés selon quatre thèmes (programmes) centraux:
  - la gestion de l'écosystème,
  - la gestion du partenariat avec les communautés,
  - la gestion de l'écotourisme,
  - la gestion et l'administration du parc.

Pour le programme de gestion des écosystèmes, les valeurs naturelles étant nombreuses et diverses, l'équipe a sélectionné un nombre limité de cibles de conservation dont l'atteinte permet de garantir la préservation de l'ensemble des valeurs. Cette notion permet d'éviter la fragmentation des actions et des financements qui rendrait le programme pratiquement irréalisable. La méthodologie adoptée suit celle (« 5S ») proposée par l'ONG *The Nature Conservancy* (TNC).
- Définir les actions. Le PG associe des principes d'actions et des résultats attendus à chaque objectif. Au sein de chacun des quatre programmes du PNM, des actions furent alors identifiées pour permettre l'atteinte des objectifs. Ces actions sont rassemblées dans le plan d'action, pour une durée fixée à trois ans par le PG. Le Plan d'action précise comment chaque action sera réalisée en mettant en œuvre un certain nombre d'activités.

Au total, le PG du PNM se subdivise en :

- 4 programmes,
- 19 objectifs,
- 91 actions,
- 325 activités.

D'après l'équipe d'élaboration du PG, après quatre ateliers en commun, l'appropriation générale du Plan par les parties prenantes (qui ont signé un document d'approbation du PG) semble assez bonne.

### **Moyens financiers et humains pour l'élaboration**

Le Projet d'appui du FEM a mis à disposition des moyens suffisants pour l'élaboration du PG qui ont permis de déployer les ressources humaines et logistiques nécessaires. Le coût estimé pour l'élaboration du PG est de 30.000 Euros. L'équipe d'élaboration du PG se dit très satisfaite de la situation sur le plan des moyens.

### **État d'actualisation et fonctionnalité dans le contexte actuel**

Les données recueillies lors du processus participatif, et en amont de celui-ci, ont été intégrées dans le texte proposé. Le PG du PN de Manda, en conformité avec la législation, doit encore être validé par un arrêté du Ministre en charge des aires protégées, après une consultation finale des parties prenantes.

L'équipe de rédaction précise que l'opérationnalisation du PG doit encore passer par une proposition d'organigramme qui, lui, va dépendre des financements sécurisés.

### **État de la mise en œuvre et évaluation de l'impact**

Comme c'est souvent le cas, on rapporte que la mise en œuvre du PG doit démarrer, pour la plupart des activités prévues, dans le cadre d'une nouvelle phase ou d'une extension du projet FEM.

Le suivi du PG est basé sur la notion de résultat : parvenir à préserver les valeurs patrimoniales. Chaque action du plan d'action de trois ans comporte ainsi des indicateurs de succès, des données à vérifier et des sources de données. Ces indicateurs de succès sont, pour la majorité, des indicateurs de résultat et certains seulement sont des indicateurs d'impact.

Le suivi du PG comporte également une évaluation de l'état des cibles de conservation et des pressions qui les contraignent. Ce suivi est intégré à la gestion de l'écosystème du fait du mode de gestion adaptatif retenu, ce qui permet au gestionnaire de disposer en temps réel des indications nécessaires pour savoir si les actions entreprises parviennent à améliorer l'état des valeurs et à atténuer les pressions.

Il est prévu que l'efficacité de la gestion du PNM sera évaluée chaque année, et que les impacts négatifs attendus (provenant du tourisme essentiellement) seront suivis afin de préparer les actions réactives à développer.

Le suivi conduira à l'établissement annuel d'un plan d'activités, à la révision tous les trois ans du plan d'action et à la révision du plan d'aménagement tous les dix ans.

## **2.5 Parc National de la Pendjari (Bénin)**

### **Localisation et caractéristiques de l'AP**

La Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP), souvent appelée « Parc National de la Pendjari » (PNP) est située à l'extrême nord-ouest de la République du Bénin. Ses limites géographiques sont comprises entre 10°30' et 11°30' N, 0°50' et 2°00' E. Elle fait partie du plus grand ensemble d'aires protégées de l'Afrique de l'Ouest, à savoir, l'écosystème W-Arli-Pendjari (WAP). Au total, ces aires occupent une superficie d'environ 50 000 km<sup>2</sup>, dont 12 500 km<sup>2</sup> au Bénin. Un 10<sup>ème</sup> de cette superficie, soit environ 5 000 km<sup>2</sup>, est constitué par la RBP. En Afrique de l'Ouest, un écosystème protégé de taille comparable n'existe qu'en Côte d'Ivoire avec le Parc National de la Comoé.

Créées comme aires protégées à partir des années 1950 avec pour objectif initial de servir de zones de chasse à l'administration coloniale, les parties de l'ensemble ont connu des sorts différents selon leurs statuts, leurs modalités de gestion et les réalités socio-économiques des zones riveraines. Favorisé par ces facteurs qui empêchaient une utilisation soutenue par l'homme, le PNP est aujourd'hui la partie la plus intacte de ce grand ensemble transfrontalier. Il fut créé en 1961, érigé en Réserve de Biosphère en 1986 et reconnu en tant que Site Ramsar en 2007. En juin 2011, il fut proposé à l'UNESCO comme Site candidat au Patrimoine mondial mais le Comité du Patrimoine a différé l'examen de la proposition et a recommandé au Bénin de soumettre une nouvelle proposition pour le Parc national de la Pendjari comme extension du Parc national du W du Niger (Niger)

La RBP est relativement bien arrosée avec des précipitations annuelles moyennes de 1000 à 1 100 mm. La saison de pluies va de mi-mai à octobre, suivie d'une saison sèche et fraîche de novembre à février, marquée par l'harmattan, et d'une saison sèche et chaude, avec des maxima de 40°C, de mars à mi-mai. En période d'harmattan, le vent sec et froid venant du NE fait descendre la température jusqu'à 12° et la visibilité est réduite à cause de la poussière.

Le complexe de la Pendjari est établi sur une pénéplaine au relief plat dont l'altitude varie de 105 m à 200 m. Cette pénéplaine correspond à la série sédimentaire formée de grès et de schistes. Une caractéristique de ces gisements schisto-gréseux est d'être imperméable. La plaine est bordée au sud par la chaîne montagneuse de l'Atacora formée de quartzites, dont l'altitude varie de 400 à 513 m. Ses bordures nord et est sont occupées par la rivière Pendjari. Une seconde chaîne, le Buem, est plus réduite et parallèle à la première. En raison de l'imperméabilité, la pénéplaine est soit inondée en saison pluvieuse, soit encore gorgée d'eau, rendant toute circulation impossible en véhicule hors des pistes chargées en latérite. Par rapport à d'autres parcs de l'Afrique, la Réserve ne présente pas de reliefs ni de paysage impressionnants.

La rivière Pendjari, qui a donné son nom à la Réserve, est le seul cours d'eau permanent de la RBP. D'une longueur totale de 300 km dont 200 km dans le PNP, il connaît un faible débit en saison sèche et tarit à plusieurs endroits. Il reste cependant de nombreuses mares dans son lit principal et, du fait de la faible dénivellation de la rivière dans le parc, d'autres mares permanentes occupent les bras secondaires. Des mares circulaires tarissent généralement dès le mois de janvier à l'exception de la mare Bali qui retient l'eau pendant la plus grande partie de la saison sèche. Le réseau hydrographique du Parc est généralement contrôlé par les affluents de la Pendjari ; les berges de ces rivières sont abruptes et constituées de blocs et gravillons rocheux pauvres en argile et donc perméables, d'où la faible rétention en eaux de surface et l'irrégularité des écoulements.

Les villages se situent en bordure de la chaîne où se trouvent les nappes les plus importantes ou dans les formations gréseuses qui renferment également une certaine quantité d'eau. Le manque d'eau souterraine dans la majeure partie de la RBP constitue une



contrainte démographique et explique en partie l'absence de villages dans la pénélaine ainsi que la très faible densité de la population aux alentours. La présence et la répartition spatiale des grands mammifères sont largement déterminées par la disponibilité en eau qui se concentre à quelques endroits en saison sèche avancée. Leur gestion est donc capitale pour le développement de la faune et le maintien du tourisme.

La végétation est caractéristique de la zone soudanienne avec une mosaïque de savanes herbeuses, arbustives, arborées et boisées ainsi que des forêts claires abritant une strate herbacée dominée par les graminées. A ces formations bien réparties sur l'ensemble de la Réserve viennent s'ajouter deux formations strictement limitées à la proximité de la rivière Pendjari : la galerie forestière et la forêt ripicole de Bondjagou, à l'est du parc. La végétation du PNP et de ses zones cynégétiques (ZC) est dans l'ensemble une savane plus ou moins boisée, entrecoupée de formations forestières dont le couvert va de 5% (savane arbustive) à 80% (forêt claire). Au total, 241 espèces végétales réparties en 53 familles ont été recensées.

A plusieurs endroits, notamment le long de la rivière Pendjari et de la falaise de l'Atacora, une végétation spécifique et anthropogène témoigne de la présence de nombreux villages qui étaient installés là avant la création de la Réserve. Les très caractéristiques baobabs trahissent les friches sur anciens villages, et la présence de nombreux karités et nérés indique les traces des anciens champs. La végétation du PNP et de ses zones cynégétiques est fortement marquée par l'utilisation du feu. Son influence sur la végétation date probablement du temps des premières colonisations humaines il y a 50 000 ans. La végétation est donc bien adaptée à ces conditions et seules les espèces pyrorésistantes ont survécu. Les feux sont presque toujours allumés par l'homme. L'absence de feux annuels provoquerait à la longue une transformation du couvert végétal qui évoluerait vers une forêt sèche, pauvre en graminées, et la plupart des grands ongulés disparaîtraient par manque de base alimentaire. La régénération paraît globalement bonne, particulièrement en ce qui concerne la forêt riveraine, les forêts galeries et la savane arborée, mais certaines espèces ont une régénération faible. Une bonne gestion des feux s'avère donc importante.

La faune de la RBP comporte la plupart des espèces de grands mammifères typiques pour cette région de l'Afrique de l'Ouest. On y retrouve 10 différentes espèces d'antilopes ainsi que des espèces déjà disparues ou menacées dans une grande partie de la région, comme l'éléphant, le buffle, le lion, le guépard et le lycaon. Le léopard, est présent mais difficile à observer. De plus, sans être vraiment abondantes, les antilopes sont assez variées, du moins pour la région : cobe de Buffon, cobe des roseaux, cobe defassa, hippotrague, bubale, damalisque, guib harnaché, céphalophe de Grimm, céphalophe à flancs roux, ourébi. Les phacochères, hippopotames, babouins et patas contribuent également à cette diversité de la grande faune. Bien que les animaux ne soient pas en grand nombre comme en Afrique australe ou en Afrique de l'Est, le choix des pistes principales qui touchent les points d'eau où la concentration des animaux est parfois très élevée, à la mare Bali notamment, donne une impression de bonne densité, tout au moins en saison sèche.

Dès les premières pluies, la distribution de la faune devient plus homogène, ce qui réduit considérablement la possibilité d'observation des animaux. On estime que les populations animales sont à moins de 50% de la capacité de charge réelle de l'écosystème au vu des données disponibles dans d'autres réserves de faune de la région. Parmi les différentes unités de la Réserve, le PNP possède de loin la plus grande biomasse, ce qui confirme ses grandes potentialités en termes de tourisme de vision. Plusieurs facteurs, dont notamment l'assèchement saisonnier des points d'eau, le stade végétatif du fourrage, la situation des brûlis et des pluies précoces et surtout la pression de la chasse, du braconnage et des prédateurs, sont à la base de déplacements de certaines espèces vers les autres aires contiguës à la RBP, y compris au Burkina Faso et dans le «W».

L'avifaune du Parc National de la Pendjari compte plus de 460 espèces d'oiseaux. La diversité des rapaces est particulièrement grande avec 37 espèces identifiées. La présence

de zones inondées pendant une longue période de l'année favorise celle des oiseaux d'eau. La RBP a une grande importance pour les migrateurs paléarctiques de passage. Cette richesse ornithologique a valu l'inscription de la vallée de la rivière Pendjari dans la liste des zones humides (Ramsar) d'importance internationale en 2007.

Une étude récente de l'ichtyofaune a permis de recenser 97 espèces de poissons réparties dans 27 familles dans les mares de la Pendjari et 73 espèces de poisson réparties dans 21 familles au niveau de la rivière. En tout, la rivière Pendjari héberge plus d'une centaine d'espèces de poissons sur les 145 qui sont connues du bassin de la Volta, y compris sept espèces de poissons endémiques sur les neuf connues du bassin. Le nombre d'espèces de reptiles est estimé à une centaine. Le crocodile de Nil est présent dans le parc, tandis que la présence du crocodile à nuque cuirassée reste encore à confirmer. Les agames arboricoles, les varans et les tortues sont largement répandus. Les premières études réalisées en 2002 sur les insectes ont relevé une diversité considérable.

La zone riveraine est définie comme l'espace périphérique de la réserve où résident les populations dont les activités ont une influence sur cette dernière, notamment dans l'exploitation des ressources naturelles. Cette «Aire de Transition», selon la terminologie de MAB-UNESCO, est constituée de l'ensemble des villages limitrophes, élargi aux localités voisines si des raisons d'ordre historique, culturel et politique leur confèrent également des droits sur les ressources. Autour de la réserve, vivent les populations qui comptent parmi les plus pauvres du Bénin selon les indices disponibles. Il s'agit d'environ 30 000 riverains directs qui exploitent régulièrement les ressources de la réserve. Avec 14 habitants au km<sup>2</sup>, la densité est faible par rapport à l'ensemble du pays et la croissance démographique se situe autour de 3%.

Trois principaux groupes ethniques vivent dans la zone riveraine des zones cynégétiques: les Bialbe (65%), les Gourmantchés (23%) et les Wama (7%). À ces principaux groupes s'ajoutent les éleveurs peulh, plus ou moins sédentaires, auxquels les autres ethnies confient le gardiennage de leurs bovins. Outre le village de Kaobagou qui est dirigé par un roi, les communautés autochtones riveraines de RBP n'ont pas de structure d'organisation traditionnelle hiérarchisée. Les chefs de lignage et les chefs de cultes sont les personnalités les plus influentes de leurs sociétés. Toutes ces ethnies, à l'exception des Peulh, ont de fortes traditions cynégétiques qui jouent toujours un rôle important dans la société et dans la socialisation d'un homme. Elles utilisent à des degrés différents les ressources naturelles des ZC. De nombreux lieux de croyance de la religion traditionnelle se trouvent à l'intérieur de la réserve.

Dans le cadre de ce développement, d'autres formes d'organisation sociale ont émergé sur l'initiative de projets de coopération divers et sont présentes dans pratiquement tous les villages. Parmi ces organisations socioprofessionnelles, on note les Comités Villageois de Développement, les groupements villageois, les groupements féminins; divers comités de gestion, les groupements de pêcheurs, et surtout les Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF). Ces dernières sont les principaux partenaires de l'administration du parc dans la gestion des ZC. L'opérationnalité de toutes ces structures dépend des activités réelles menées et du profit que les membres peuvent en tirer. En ce qui concerne l'infrastructure sociale, la zone est relativement bien couverte avec des services sociaux (santé, éducation). C'est le faible niveau de revenus qui limite l'accès à ces services.

L'agriculture constitue la base économique de la population et doit assurer la sécurité alimentaire. Les principales cultures sont le sorgho, le mil, le maïs, le niébé, l'igname, le manioc. Le coton, l'arachide et plus récemment le riz sont les cultures de rente. L'élevage est la seconde activité économique qu'exercent les populations riveraines de la réserve. Son mode d'exploitation est également extensif avec une faible intégration à l'agriculture. Son rôle principal est l'épargne et les animaux ne sont vendus qu'en cas de besoin urgent en argent liquide.

La pêche a une longue tradition chez les populations riveraines notamment dans la zone de Porga, favorisée par l'existence de la rivière Pendjari. Elle est pratiquée par les villageois et aussi par des professionnels d'origine ghanéenne, malienne et nigérienne. Les populations riveraines de la RBP sont autorisées, selon le droit d'usage, à pêcher dans la ZC jusqu'à une certaine limite incluse dans le zonage de la Réserve.

La chasse fait partie des coutumes de tous les villages riverains. Elle avait et a toujours des aspects économiques et sociaux. Elle procure une quantité de protéines animales non négligeable et génère des revenus occasionnels surtout aux jeunes en quête d'argent liquide. Les populations riveraines ont donc une longue tradition dans la gestion de la faune qui assurait le maintien de l'équilibre naturel. La disparition des règles traditionnelles combinée avec une gestion de chasse non durable pendant la période coloniale a provoqué une forte pression sur l'effectif de la faune. Aujourd'hui, cette chasse devenue braconnage, prend plusieurs formes :

- braconnage de subsistance pour approvisionner les familles en protéines animales (limité aux riverains directs, faible envergure) ;

- braconnage occasionnel à des fins commerciales pour la création de revenus monétaires (surtout les jeunes de la région, envergure élevée) ;

- braconnage systématique commandité par des acteurs de la filière « viande de brousse » (envergure devenue faible, commanditaires locaux, régionaux et nationaux).

### **Historique de l'élaboration du PG**

Le PG (2004-2013) a été produit après un processus de trois années d'expériences, l'exploitation de la littérature disponible, de plusieurs études scientifiques et techniques complémentaires menées sur le terrain, et surtout la collaboration, des concertations et des négociations entre acteurs concernés. Le plan capitalise en outre les résultats et acquis consignés dans un « schéma directeur » de la Réserve adopté en 1999 en tant que document de gestion provisoire.

Après une révision à mi-parcours, la Direction du PNP a pris l'initiative de rédiger en 2009 une version « comprimée » du PG qui tenait compte de diverses évaluations, notamment l'évaluation de l'efficacité de la gestion de l'aire protégée avec l'outil « *Enhancing our Heritage* » (EoH – cf. Hockings *et al.* 2008b). Cette révision fut financée par GTZ avec appui technique de l'UICN-PAPACO. A l'issue des évaluations successives, il était apparu que certaines dispositions pourraient être revues afin de mieux répondre aux exigences et aux aspirations nouvelles découlant des expériences acquises. En effet, il s'était avéré que certaines parties prenantes telles que les chasseurs et pêcheurs locaux aussi bien de la zone riveraine que de la zone d'influence n'avaient pas été suffisamment pris en compte dans le processus participatif d'élaboration du précédent PG. En outre, l'évaluation EoH avait révélé des insuffisances, notamment dans la définition des objectifs et des résultats d'impacts, ainsi que dans le suivi des indicateurs. La Direction du parc a donc jugé nécessaire, dans le cadre de l'élaboration de la proposition d'inscription du Parc National de la Pendjari sur la Liste des biens naturels du Patrimoine mondial de l'UNESCO, de disposer d'un plan de gestion qui satisfaisait aux exigences d'un Bien du Patrimoine mondial.

### **Acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre**

L'élaboration du PG a impliqué des représentants de nombreuses parties prenantes, dont notamment le CENAGREF, les cadres de l'équipe de gestion de la RBP, les délégués des communautés locales, le comité national MAB – UNESCO, les scientifiques et les opérateurs privés. Le processus d'élaboration a été appuyé par un consultant extérieur.

Ce processus a impliqué de nombreuses consultations de la population locale, des élus locaux, des groupes d'intérêt économiques, etc.

La mise en œuvre du PG implique le gestionnaire, certains groupes constitués de la population locale, certains élus et certains privés. Leur rôle respectif est défini dans le Plan de travail annuel.

### **Elaboration et appropriation du Plan, référence aux lignes directrices UICN**

La méthodologie employée tout au long du processus d'élaboration de ce PG est l'approche participative. L'équipe d'élaboration du PG précise que celle qui a été utilisée est « la participation interactive » et que le principe d'une telle participation est qu'elle est considérée comme un droit et pas uniquement comme un moyen de mener à bien un projet. De façon pratique, la participation interactive exige des consultations ouvertes avec toutes les parties prenantes, et surtout la volonté de trouver un équilibre entre les préoccupations des différentes parties et la réglementation en vigueur en matière de gestion des ressources naturelles.

Ainsi, la Direction du PNP a organisé régulièrement des évaluations et des études spécifiques dont la prise en compte a permis de maintenir la viabilité du PG élaboré depuis 2004. Dans le souci d'approfondir la recherche d'une synergie d'actions pour une gestion durable des ressources, une série de concertations interactives ont été conduites. Ces concertations ont concerné tous les villages périphériques, notamment avec les chasseurs et pêcheurs locaux qui constituaient de nouveaux acteurs impliqués désormais dans le dispositif de gestion de la réserve.

Au terme des concertations préparatoires, un atelier de synthèse regroupant toutes les parties prenantes (Direction du PNP, AVIGREF, concessionnaires, chasseurs et pêcheurs locaux professionnels, etc.) a été organisé en vue de clarifier les intérêts de chaque groupe et de définir les grands axes de collaboration et un cadre opérationnel compatible avec la législation béninoise portant régime de la faune. Cette approche dynamique et participative a suscité une mobilisation des acteurs tels que les chasseurs et pêcheurs locaux professionnels, qui ont résolument pris l'option de s'engager dans la conservation durable de la RBP. Ces cadres de concertation ont été également l'occasion d'informer les acteurs et d'échanger, par exemple, sur l'opportunité et le processus d'inscription du PNP sur la Liste des biens naturels du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Comme la RBP est constituée du Parc, des Zones cynégétiques et de la Zone de transition, l'équipe d'élaboration du PG a cherché à allier les conditions de zonage et de gestion d'une Réserve de Biosphère avec les objectifs et priorités de gestion des zones d'AP de catégories II et VI

Les composantes (programmes) du PG ainsi élaboré concernent six domaines :

- Surveillance et Protection ;
- Développement des infrastructures ;
- Suivi écologique ;
- Cogestion et coopération avec les AVIGREF ;
- Coopération transfrontalière ;
- Promotion touristique.

Chacune de ces composantes est dotée d'un objectif, d'un ou plusieurs résultats attendus, et d'un ou plusieurs indicateurs de suivi. Le PG précise pour chaque composante les besoins en personnel, en équipement, en appui technique, etc. Il reconnaît entre autres le besoin de disposer de plusieurs agents formés en technique de suivi/ évaluation. Le chapitre sur le financement est constitué d'une synthèse du Plan d'Affaire, document distinct qui contient les détails sur la projection des dépenses et recettes liée à la mise en œuvre du présent PAG.

Etonnamment, le PG ne comporte pas de Plan d'action pluriannuel présentant sous forme de chronogramme les activités programmées pour les premières années d'opération. La

Direction du PNP explique que le PG ne contient pas de plan d'action pluriannuel parce que cette approche « n'est pas perçue par nous ».

Le PG qui a résulté de ce processus a fait l'objet d'une appropriation satisfaisante aux yeux de la Direction du PNP. Il constituerait aujourd'hui à la fois l'outil de travail quotidien pour le personnel de la RBP et le document de référence pour les partenaires professionnels, administratifs et scientifiques du CENAGREF.

### **Moyens financiers et humains pour l'élaboration**

Les moyens financiers pour l'élaboration du PG sont venus de la coopération allemande GTZ. Le coût exact du processus d'élaboration du plan de gestion s'est confondu avec toutes les autres activités menées dans le cadre de la mise en place des structures de cogestion. Ce processus devant être mené conjointement, la Direction du Parc estime qu'il n'est jamais achevé.

Selon la Direction du Parc, l'équipe constituée de ses cadres, appuyée par un consultant extérieur, représentait des moyens humains suffisants pour mettre en œuvre le processus.

Le Directeur du Parc s'est dit plus que satisfait du résultat obtenu grâce à la mobilisation de ces moyens en déclarant même « c'est plus qu'une satisfaction, c'est une fierté ».

### **État d'actualisation et fonctionnalité dans le contexte actuel**

Bien que conçu pour une période de 10 ans, le PAG fait l'objet d'une évaluation annuelle pour s'assurer de sa bonne mise en œuvre. Un suivi/ évaluation se fait trimestriellement sur la base des plans de travail annuels qui contiennent les activités citées sous chacune des composantes (programmes) du PG, et qui couvrent la période de janvier à décembre.

Dans le cadre de cette évaluation annuelle du plan de travail, les conclusions de l'évaluation du PAG sont documentées. Le cas échéant, il est prévu que le PG devra être réédité avant les dix ans de validité présumée. Certaines des mesures spécifiques qui sont liées à une période donnée sont déjà évaluées lors des séances trimestrielles de suivi du plan de travail annuel. Le système et les outils de suivi-évaluation installés dans le cadre du Projet Pendjari (GTZ) ainsi que l'outil EoH sont aussi considérés comme valables par la Direction pour la mise en œuvre et l'évaluation du PG. Celle-ci considère aussi que l'évaluation du PG doit aller de pair avec celle du Plan d'Affaire, qui contient la projection financière pour une période de 5 ans. Des modifications au niveau des tâches peuvent en effet avoir des effets directs sur la mobilisation des fonds et le planning financier à long terme.

### **État de la mise en œuvre et évaluation de l'impact**

La mise en œuvre du PG du PNP a permis des avancées significatives en termes de conservation et de relations avec les communautés riveraines. Elle a aussi permis la découverte de nouveaux défis et l'identification de nouvelles parties prenantes ignorées jusque là. La Direction estime que les suivis trimestriels des plans de travail annuels et les renseignements compilés dans un tableau de bord permettent à l'équipe de gestion de constater des résultats positifs tangibles, notamment sur le statut de conservation des espèces et des habitats clés. Les mécanismes de suivi écologique et de surveillance, qui constituent deux des principales composantes du PG, paraissent fournir les données fiables sur l'évolution des indicateurs choisis. La Direction du PNP est tout à fait satisfaite du taux de réalisation des activités programmées et des impacts obtenus. On note toujours une cohérence entre les résultats obtenus et les objectifs du PG.

Depuis quatre années, le PNP a choisi d'évaluer annuellement l'efficacité de gestion de l'AP avec l'outil EoH. Ces évaluations ont permis notamment d'identifier certaines lacunes dans le PG, notamment l'absence de description claire du futur souhaité pour le site, l'absence de description du processus participatif du plan, l'absence de formulation de résultats attendus et l'absence d'indicateurs d'impacts. Enfin, l'absence de plan d'action pluriannuel empêche de distinguer les actions prioritaires des non prioritaires.

## **2.6 Parc National de Taï (Côte d'Ivoire)**

### **Localisation et caractéristiques de l'AP**

Le Parc National de Taï, se trouve au SO de la Côte d'Ivoire, à proximité de la frontière du Libéria, entre les latitudes 5°08' et 6°24'N et les longitudes 6°47' et 7°25'O. Il est situé entre les fleuves Cavally et Sassandra, dans un quadrilatère formé par les villes de Guiglo, Buyo, San Pedro et Tabou. Le Parc et sa zone périphérique recouvrent partiellement six sous-préfectures dans quatre départements différents.

Classée d'abord comme « Parc refuge de la région forestière du Moyen et du Bas Cavally » en 1926, puis comme « Réserve intégrale de faune et de flore de Taï », il devient Parc National en 1972 avec une superficie de 350 000 ha. En 1973, le Parc est amputé d'une surface de 20 000 ha au profit de la Réserve du N'zo, qui borde le PNT au nord et est sous la même administration que lui. Ces deux entités sont encore aujourd'hui couvertes entièrement par une forêt tropicale sempervirente. Avec une superficie de 5 340 km<sup>2</sup>, le « massif protégé » du PNT et de la Réserve de Faune du N'zo représente plus de 50% de la superficie totale des zones forestières ouest africaines placées sous statut de stricte protection. En raison de sa grande étendue, le PNT constitue une rare opportunité de préserver le réservoir génétique d'un écosystème forestier complexe. Son inscription dans le réseau des Réserves de Biosphère en 1978 et sur la Liste du Patrimoine mondial en 1982 reflète son importance internationale.

Le relief de l'interfluve entre Sassandra et Cavally est constitué d'un ensemble de bas-plateaux (100 à 200m) où prédominent les surfaces granitiques aplanies. Ces plateaux à modelé peu accentué prennent un relief beaucoup plus accidenté dans la partie sud du Parc, où l'inselberg du mont Niénokoué émerge au sud-ouest du massif forestier vers le confluent des rivières Hana et Méno, culminant à 396 mètres. Du nord vers le sud du massif, les vallonnements sont de plus en plus marqués et les bas-fonds étroits. Là où les pentes des talwegs sont relativement faibles, l'abondance sur le sol de matière organique vivante ou morte freine le ruissellement, et les zones marécageuses sont fréquentes.

Le Parc National de Taï est drainé par de nombreux cours d'eau permanents qui se partagent entre deux grands et deux petits bassins versants. Le bassin du Sassandra, au nord du massif, est drainé vers le NE par des affluents du Sassandra ou du Nzo, lui-même affluent du premier. Le barrage hydroélectrique de Buyo a été construit en 1981 à la limite du massif, à 4 km en aval de la confluence, noyant environ 8 400 ha de forêt. Au centre, le bassin du Cavally, qui couvre 80% de la surface du PNT, est drainé par des cours d'eau tributaires du fleuve Cavally coulant du nord au sud, à l'ouest du massif. Le principal de ces cours d'eau est la rivière Hana qui, avec ses affluents Méno et Moumo, forme un système occupant toute la partie centrale du massif. Au SE, 10% du PNT appartiennent aux bassins versants de deux petits fleuves côtiers, le San Pedro et le Nero.

L'ensemble du massif est soumis au régime équatorial de transition, avec deux périodes de hautes eaux prédominantes, en juin-juillet et octobre-novembre. Le climat est de type subéquatorial, chaud et humide toute l'année, avec une pluviométrie moyenne annuelle supérieure à 1 600 mm sur tout le massif. Le maximum régional de précipitations est observé vers Tabou et Grabo, avec une moyenne de 2 300 mm/an. Les analyses réalisées sur les séries de pluviosité récentes traduisent une tendance à la baisse. Les vents dominants sont du SSO. L'harmattan se fait sentir de façon irrégulière, mais parfois durant une à deux semaines. La moyenne annuelle température est de 25°C, avec une amplitude très faible, et l'humidité relative est comprise entre 80 et 85%.

Les conditions écoclimatiques placent l'ensemble du PNT et sa périphérie dans le secteur ombrophile du domaine guinéen, caractérisé par la forêt dense humide sempervirente ou forêt ombrophile. La forêt dense humide est une formation végétale fermée, pluristrate, très hétérogène dans sa composition floristique et dans la taille des végétaux qui la composent.

La strate supérieure est formée de grands arbres émergents pouvant atteindre 50m de hauteur et dont les cimes restent non jointives. Arbres jeunes ou arbres de petite taille forment la strate moyenne – de 25 à 30m –, l'étage le plus fermé de la forêt. La strate inférieure – moins de 10m – est constituée, d'une part, d'un sous-bois dense d'arbustes ou d'arbrisseaux et, d'autre part, d'un tapis diffus de plantes herbacées, généralement à larges feuilles. Les lianes sont abondantes à tous les étages de la forêt. Des racines-échasses et des contreforts sont fréquents chez les espèces arborées, ainsi que le phénomène de cauliflorie. Les épiphytes et épiphylls sont particulièrement nombreux.

Le PNT est entouré de Forêts Classées, mais une déforestation massive a généralement réduit ces territoires à des lambeaux forestiers. Cette déforestation n'a heureusement pas entamé le territoire du Parc. Dans les années 1990, une étude a révélé dans la partie ouest une perte de 0,26% de la forêt et, dans la partie est une perte de 1,3%. Ces pertes de surfaces forestières dans le parc sont donc faibles et très fragmentées. La situation des défrichements n'est malheureusement pas stabilisée en Forêts Classées où ils se poursuivent encore aujourd'hui. Par ailleurs, les feux de forêt constituent aujourd'hui un risque important en périphérie, particulièrement sur les limites NE et E. En effet, en raison de la dégradation du couvert forestier sur les terroirs entourant le massif, des plantes herbacées - dont de grandes graminées de type *Pennisetum* - ont progressivement envahi les bords de pistes, les sous-bois des forêts dégradées et les lisières des plantations.

Tout le sud-est du Libéria est resté fortement boisé et constitue avec le bloc de Taï le plus grand ensemble forestier d'Afrique de l'Ouest. La très faible intensité d'occupation agricole des terres a maintenu un paysage encore très forestier, les massifs n'étant pas encore isolés les uns des autres comme en Côte d'Ivoire. Sur la rive du fleuve Cavally directement opposée à Taï se trouve la *Grebo National Forest* et à environ 150km à l'ouest de Taï, le *Sapo National Park*.

Selon les nombreux travaux scientifiques conduits dans le « massif protégé », la diversité spécifique est estimée comme suit :

- 140 espèces de mammifères, dont 43 chiroptères, 15 ongulés, 14 carnivores, 41 rongeurs, 14 insectivores, 12 primates ;
- 234 espèces d'oiseaux, dont les groupes les mieux représentés sont les *rapaces*, les *martins-pêcheurs* et *martins-chasseurs*, et les *calaos* ;
- 56 espèces d'amphibiens, et
- 42 espèces de reptiles.

La richesse spécifique en poissons, en insectes et autres invertébrés reste encore assez mal connue.

Pour beaucoup d'espèces animales, la spéciation a été favorisée par la présence des grands fleuves représentant une barrière géographique, en particulier chez les singes arboricoles peu adaptés à la nage, le pétauriste, le Diane et le colobe magistrat étant par ailleurs endémiques d'Afrique de l'Ouest. Chez les insectivores, deux espèces de musaraignes endémiques et rares de l'Afrique de l'Ouest ont été identifiées. Le micropotamogale est lui aussi une espèce endémique du massif forestier d'Afrique de l'Ouest. Chez les Ongulés, quatre espèces endémiques du bloc forestier ouest-africain sont présentes dans le PNT : l'hippopotame pygmée, le céphalophe zébré et le céphalophe d'Ogilby. Le céphalophe de Jentink est, quant à lui, endémique de Côte d'Ivoire et du Libéria, strictement cantonné à l'Ouest du Sassandra.

En ce qui concerne l'avifaune, les espèces sont presque exclusivement « éthiopiennes » avec, dans de nombreux cas, une sous-espèce typique d'Afrique occidentale. 24 espèces présentes dans le massif sont classées endémiques pour la zone forestière d'Afrique de l'Ouest, comme la pintade à poitrine blanche et le grand calao à casque jaune. Parmi les espèces forestières en danger d'extinction, la pintade à poitrine blanche *Agelastes meleagridis* est, de loin, la plus importante du « massif protégé de Taï » car un seul autre

site abritant une population viable est connu à ce jour, le massif de Gola, en Sierra Leone. Chez les amphibiens, quatre espèces sont endémiques du massif de Taiï, et chez les reptiles, une espèce de serpent. Plusieurs dizaines d'espèces de mammifères, oiseaux, reptiles et gastéropodes réputées présentes dans le « massif protégé de Taiï » sont mentionnées sur la Liste rouge de l'UICN.

L'étendue du massif et l'accessibilité difficile au coeur des peuplements forestiers n'ont pas permis jusqu'à maintenant de réaliser de dénombrements significatifs de l'état des populations et de leur évolution. Néanmoins, de nombreuses observations ont été conduites en divers points du massif, que ce soit par les écologues du Suivi écologique sur les quatre secteurs implantés depuis 1998, par les guides sur le site touristique ou par des chercheurs dans les environs de la Station d'écologie. Sur 77 espèces « biomonitrices » – mammifères, oiseaux et reptiles – observées dans le cadre du suivi écologique, 14 regroupent 90% des observations, dont les mammifères sont : Diane, colobe bai, cercocèbe à collier blanc, pétauriste, mone, colobe magistrat, galago de Demidof et céphalophe de Maxwell.

Lors du classement de 1972, le coeur du PNT était encore vide d'installations humaines permanentes. Les populations autochtones riveraines étaient diverses communautés appartenant toutes au grand groupe Krou. Une succession d'événements est venue progressivement bouleverser la situation démographique et sociale de cette région, restée longtemps très peu peuplée. Parmi ces événements, on relève notamment : l'ouverture de pistes avec déplacement des villages vers la route, l'ouverture du bac puis du pont sur le Sassandra à Soubré, les premiers chantiers d'exploitation forestière, le début de l'immigration des Baoulé, l'ouverture puis le bitumage de la route San Pedro-Issia, la mise en eau du barrage de Buyo et la réinstallation des populations déplacées, la guerre du Libéria et l'arrivée de réfugiés, le mouvement de résistance des populations autochtones contre l'occupation de leurs terres par des migrants originaires du Burkina-Faso, etc. La densité de la population dans les 74 villages des communautés riveraines du PNT était estimée en 1995 à 41 hab./ km<sup>2</sup>. Localement, cette population très diversifiée a un impact significatif sur le Parc, en particulier en termes de chasse et de pêche illégales, de prélèvement de produits secondaires, de défrichement et d'orpaillage.

La position des communautés riveraines par rapport au classement de la forêt dépend de la communauté d'appartenance et des conditions d'installation pour les migrants. Pour tous les autochtones riverains, quel que soit le statut légal des forêts, elles ont toujours été la propriété de leurs ancêtres, et donc restent intrinsèquement « leurs forêts ». Ils contestent donc cette idée du droit moderne qui prétend que les terres appartiennent à l'Etat, et en particulier les terres vacantes. De nombreux conflits de limites et d'usage existent encore entre le Parc et les populations riveraines.

Le plus symptomatique fut celui vécu dans le terroir de Taiï. Sur une superficie d'environ 4 500 hectares dans l'ancienne « zone de protection », une mosaïque de forêt et de cultures était occupée par plus d'une centaine de planteurs, la plupart étant des allogènes ayant négocié leurs parcelles avec les autochtones. Ces derniers contestaient ainsi la décision d'étendre le parc par la définition de la zone de protection en 1977, décision qui réduisait encore leur terroir. Quelques planteurs étaient alors déjà installés sur le site, mais le plus grand nombre est arrivé au début des années 1980. L'interdiction de résider, même temporairement, dans les campements de plantation a été mise en œuvre dès 1993. Après la décision prise en mars 1997 par le Gouvernement de détruire les plantations dans les parcs nationaux, 74 parcelles ont été mises à feu après des fauchages d'entretien.

Après l'exploitation forestière, l'agriculture est devenue l'activité dominante des sous-préfectures de la région. L'économie agricole marchande est essentiellement aux mains des allogènes. En effet, les autochtones ont pour la plupart exercé des activités de navigation, et les autres groupes ont quant à eux exercé les activités de chasse, de pêche et de cultures vivrières de simple subsistance, et ils n'ont pas de tradition de travail de la terre pour les cultures de rente. Pour les allogènes, plus de 75% des surfaces sont occupées par le cacao,



ce qui pose bien sûr des problèmes sur le plan de l'autosuffisance en produits vivriers ; cette situation est typique du front pionnier en zone forestière ivoirienne. Les autres cultures de rente sont le café, l'hévéa et le palmier à huile.

La culture vivrière dominante est le riz. S'ils savent s'adapter au nouveau contexte agroclimatique, les allogènes pratiquent préférentiellement la culture vivrière de leur région d'origine : maïs pour les migrants des savanes du Nord, igname pour les ceux des savanes du Centre et de l'Est. La banane plantain est aussi très répandue, étant une composante essentielle du système pionnier de mise en place de la cacaoyère.

L'élevage a été longtemps cantonné à l'élevage de case traditionnel : ovins, caprins et volailles. Quelques expériences d'élevage bovin ont été conduites sur blocs agro-industriels avec des bœufs de race N'dama. En périphérie des villes, des élevages de volailles (poules pondeuses et poulets de chair) se sont progressivement développés, ainsi que l'élevage porcin, l'élevage de petit gibier et la pisciculture en étangs.

### **Historique de l'élaboration du PG**

Pour avoir une meilleure lisibilité dans la gestion du réseau des parcs nationaux et réserves dont il a la charge, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) s'est engagé, dès sa mise en place, à doter tous les parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire d'un plan d'aménagement et de gestion qui doit être élaboré par ses équipes de terrain. Dans ce cadre, un plan-type a été élaboré et validé avec tous les partenaires<sup>4</sup> notamment la Coopération technique allemande (GTZ), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), la Fondation pour les Chimpanzés sauvages (WCF), *Conservation International* (CI), le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS) et le Centre de Recherche en Ecologie (CRE).

Pour se conformer aux instructions de la Direction générale de l'OIPR, la Direction de Zone Sud-Ouest s'est attelée à l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc National de Taï. Elle a produit une version actualisée de l'ancien « Plan d'Aménagement du Parc National de Taï », élaborée en 2001 par un consultant, et l'a adaptée au canevas de Plan d'aménagement et de gestion défini par l'OIPR pour les AP ivoiriennes.

Le PG du Parc National de Taï a été élaboré une année après la mise en place de la Direction de Zone Sud-Ouest de l'OIPR, avec l'appui technique et financier de la coopération allemande (KfW/GTZ). Il définit les grandes orientations en termes d'aménagement et de valorisation du parc. Ces orientations sont soutenues par des stratégies qui devront être mises en œuvre de façon efficiente en collaboration avec tous les partenaires. L'objectif de ce plan est de fournir à l'OIPR et à ses différents partenaires (bailleurs, ONG internationales et locales, collectivités territoriales, autorités administratives et politiques, populations riveraines, scientifiques, etc.) un outil de gestion concertée du Parc National de Taï et de sa zone périphérique, en définissant de manière précise les tâches à accomplir et les moyens afférents. Il est conçu pour une période de dix années (2006 – 2015), avec une révision au terme de la cinquième année de sa mise en œuvre.

### **Acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre**

Pour la rédaction du plan de gestion, le comité mis en place comprenait les cadres de la Direction de Zone Sud-Ouest de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves. Ces cadres incluaient le Directeur de la Zone Sud-Ouest, le Chargé d'études, cinq Chefs de Secteur, le Coordonnateur de la Brigade Mobile et le Chargé du Suivi Ecologique et du SIG.

D'autres experts ont également contribué à l'élaboration de ce PG par leurs travaux ou par des études complémentaires, y compris une équipe du Projet d'appui (GTZ) à la conservation du Parc National de Taï, une équipe du Bureau régional du WWF en Afrique de l'Ouest et de la Fondation Tropenbos, et un consultant PACPNT/ GTZ.

---

<sup>4</sup> Certains « partenaires » ont regretté d'avoir reçu ce document, non partagé au préalable, seulement quelques jours avant la tenue d'un atelier d'une journée visant à le valider.

## **Elaboration et appropriation du Plan, référence aux lignes directrices UICN**

Malgré que le PNT n'ait pas communiqué le détail du processus d'élaboration du PG, celui-ci révèle la logique qui a prévalu dans son développement. Le document ne fait pas référence aux lignes directrices de l'UICN.

L'équipe d'élaboration du PG établit d'abord que la mise en œuvre d'une gestion efficace et durable du PNT revêt divers enjeux : environnementaux, économiques et sociaux, scientifiques, et culturels.

Le PG ne fournit pas de vision pour le Parc, mais on en trouve une dans le « Plan Touraco », le plan d'affaires du Parc National de Taï publié un an plus tard (GECA-Prospective 2007): « *Disposer d'ici 2012, d'un système de protection et de valorisation efficace et durable, et renforcer le rôle environnemental du PNT en synergie avec les populations riveraines et la communauté internationale* ». Etonnamment, l'objectif global retenu pour le PNT est identique à celui de l'OIPR : « *Les parc nationaux et réserves de Côte d'Ivoire sont gérés de manière durable* ». L'unique objectif spécifique est formulé comme suit : « *En collaboration avec les populations riveraines et la communauté internationale, le Parc national de Taï dispose d'un système de protection et de valorisation efficace et durable, et son rôle environnemental régional est renforcé.* »

Afin de pouvoir atteindre ces objectifs, quatre résultats attendus sont formulés :

- Les statuts juridiques du PNT et de la Réserve du N'zo sont améliorés ;
- L'efficacité de la surveillance et la restauration des surfaces dégradées conduisent à une stabilisation écologique du PNT ;
- Des mesures de réduction de la pression sur le PNT et sur les espaces naturels périphériques sont mises en œuvre par les populations riveraines, celles-ci s'appropriant progressivement le concept de conservation du Parc ;
- Le tourisme est devenu un facteur de développement important et durable pour le PNT et sa zone périphérique.

Sur la base des connaissances actuelles sur les écosystèmes, le principe d'un zonage lié aux objectifs de gestion y est esquissé : ouverture au tourisme ou à la recherche ; conservation renforcée dans des zones de « protection intégrale » ; essais de cueillette contrôlée dans deux secteurs de l'ancienne « réserve du N'zo », maintenant intégrée au PNT. L'atteinte des résultats attendus passe donc par un zonage conforme au statut de Réserve de Biosphère du Parc National de Taï en trois zones :

- une zone de protection correspondant à environ 500.000 ha ;
- une zone d'occupation et d'exploitation contrôlée (ZOC) en trois secteurs, d'environ 36.000 ha, où les activités de pêche et d'agriculture sont réglementées ;
- une zone périphérique définie conformément à la loi de 2002.

La localisation spatiale des grandes orientations de l'aménagement du Parc National de Taï est traduite dans le PG en différentes Unités :

- Unité écotouristique d'environ 42 000 hectares.
- Unité de recherche scientifique d'environ 15 000 hectares
- Unité d'exploitation contrôlée d'environ 20 000 hectares, comprenant :
  - les îles du barrage de Buyo qui constituent des zones de pêche (env. 8 000 ha) ;
  - Les zones de plantations dans les secteurs de Soubré et Djapadji (env. 10 000 ha) ;
  - La zone d'ADK, pour une production de bois installée depuis plusieurs années (env. 1 500 ha) ;

- le Mont Niénokoué, un site culturel utilisé par les populations de Guiroutou comme lieu sacré.
- Unité de protection, d'environ 460 000 ha, qui représente la zone centrale de protection.

En vue d'assurer la protection et la valorisation du PNT, différentes « fonctions d'aménagement et de gestion » (programmes) ont été déterminées dans le PG :

- Surveillance et protection ;
- Ecotourisme ;
- Suivi écologique ;
- Cogestion et coopération avec les populations riveraines ;
- Recherche ;
- Création et entretien des infrastructures.

Ces fonctions doivent être développées dans une ou plusieurs des Unités de gestion. Les modalités de mise en œuvre de ces fonctions, notamment les principales activités sont décrites, mais ne sont pas reprises dans le cadre logique figurant dans le chapitre « programmation » du PG. Celui-ci ne reprend que les objectifs et les résultats attendus. La liste des activités est présentée dans le Plan d'Opérations sous forme d'un chronogramme sur 10 années, mais le PG ne présente pas de plan de suivi, ni d'indicateurs de réalisation ou d'impact.

Aucune information n'a pu être obtenue à propos du niveau d'appropriation du PG ni du caractère participatif de son élaboration. La Direction du PNT estime en tout cas que ces aspects sont très bons si l'on en croit les résultats de l'évaluation EoH (2010).

### **Moyens financiers et humains pour l'élaboration**

Le consultant n'a pas pu obtenir ces informations.

### **État d'actualisation et fonctionnalité dans le contexte actuel**

Le consultant n'a pas pu obtenir ces informations, mais le PG n'a pas encore été validé par le ministre de tutelle, comme le demande la loi de 2002 spécifique aux parcs et réserves.

### **État de la mise en œuvre et évaluation de l'impact**

Le consultant n'a pas pu obtenir les informations sur la mise en œuvre du PG et donc sur l'évaluation de son impact. Le document renseigne cependant sur le mode de suivi-évaluation qui est développé et comporte deux volets. Le premier volet consiste en un suivi-évaluation interne à la Direction de zone Sud-ouest et le second volet concerne le suivi-évaluation externe assuré par la Direction Générale de l'OIPR et/ou par les différents bailleurs de fonds. Dans ce cadre, à partir du schéma de planification, un plan de travail annuel est élaboré, dans lequel les activités à mener sont définies, programmées selon un chronogramme, et dotées d'indicateurs mesurables.

La Direction de zone assure la supervision de l'ensemble de la mise en œuvre du PG, et exécute en régie certaines activités dont celles liées aux missions de surveillance et de police. Elle envisage de confier à des tiers la réalisation d'activités (non définies) pour lesquelles elle n'a pas de capacité d'exécution propre. Elle assurera, dans ce cas, le contrôle d'exécution des activités sous-traitées.

A cet effet, la Direction de zone exprimait dans le PG la nécessité de disposer d'une cellule de suivi-évaluation interne qui devrait faire la revue mensuelle des activités programmées et formuler des recommandations en vue de la prise en compte de mesures correctives nécessaires. Pour ce qui concerne le suivi-évaluation externe, une revue trimestrielle et une

évaluation annuelle de l'ensemble des activités sont confiées à la Direction Générale de l'OIPR.

La Direction du PNT estime que le niveau de mise en œuvre du PG est « bon » à « très bon » si l'on en croit les résultats de l'évaluation EoH (2010).

## **2.7 Aire Marine Protégée Communautaire des îles Urok (Guinée Bissau)**

### **Localisation et caractéristiques de l'AP**

Situé à une vingtaine de kilomètres au large de la partie continentale de la Guinée-Bissau, l'archipel des Bijagós, composé de plus de quatre-vingts îles et îlots, s'étend sur un ensemble deltaïque de 10 270 km<sup>2</sup> entre 10°36' et 11°37' de latitude N et 15°36' et 16°29' de longitude O. La morphologie actuelle de l'archipel apparaît comme découpée par de grands chenaux plus larges et profonds en bordure externe, et orientés en éventail à partir d'un point de convergence, rappelant ainsi sa formation d'origine deltaïque. Ces chenaux divisent l'archipel en quatre principaux sous-ensembles d'îles qui se succèdent eux-mêmes en « lanières ». Au sein de chaque sous-ensemble, les îles sont séparées les unes des autres par des chenaux secondaires. Deux groupes apparaissent comme très compacts : le groupe d'Orango et le groupe de Formosa.

L'archipel se situe là où la plate-forme continentale est la plus étendue de toute l'Afrique de l'Ouest, ce qui induit des différences importantes du niveau d'eau, de l'ordre de cinq mètres entre les marées. Ce phénomène explique la présence d'une zone intertidale de grande extension (1 600 km<sup>2</sup>), alimentée sur le plan sédimentaire par l'estuaire du Geba. La marée, la houle, les courants océaniques, etc. entretiennent l'équilibre sédimentaire du delta et favorisent le transport de nutriments organiques. Le climat est de type tropical humide à longue saison sèche. L'archipel présente ainsi deux saisons bien différenciées : une saison sèche (novembre à avril) et une saison des pluies (mai à octobre) avec des précipitations annuelles moyennes qui oscillent entre 2 000 et 2 500 mm. La température annuelle moyenne est de 26°C.

Quatre principaux ensembles naturels dominent l'archipel des Bijagós :

- Les estrans sablo-vaseux et la mangrove,
- L'estran sableux,
- Les palmeraies,
- Les savanes.

Chacun de ces ensembles comporte des ressources naturelles spécifiques qui régissent divers modes de gestion et d'exploitation par les populations locales. L'archipel Bolama-Bijagós, reconnu comme patrimoine d'importance internationale depuis 1996 du fait de ses caractéristiques bioécologiques et socioculturelles, est habité originellement par l'ethnie bijagó qui, encore aujourd'hui, constitue sa population majoritaire (entre 60 et 70%). L'origine historique de ce peuple, implanté dans les îles il y a plusieurs siècles, est incertaine mais on pense qu'il a été chassé du continent et est venu se réfugier dans ces îles. La division de l'espace et du travail entre les genres, l'appartenance clanique et la hiérarchisation de la société en classes d'âge, avec les droits et les devoirs qui y sont inhérents, sont les facteurs déterminants de la vie sociopolitique, culturelle et économique du peuple bijagó.

Le principe de gérontocratie et l'organisation en classes d'âge jouent un rôle décisif et régulateur au sein de la communauté. Les doyens détiennent tous les pouvoirs et garantissent d'une façon collective la gestion de l'espace et du territoire du village, maintenant la classe des plus jeunes dans une réelle dépendance. En n'autorisant pas aux non-initiés l'accès à la terre, à la propriété d'une maison et à la constitution d'une famille propre, les doyens sont détenteurs de tous les pouvoirs et responsables de la gestion des terres du village, subjuguant ainsi les classes des plus jeunes. De façon générale, même si de légères différences existent entre les îles, le travail est réparti suivant les genres.

Certains lieux, aussi bien des forêts que des plages, des îles ou des îlots, du fait qu'ils sont considérés « sacrés », même s'ils recèlent différentes ressources exploitables, ne peuvent pas être habités, et on ne peut y exercer aucune activité économique. Seules sont consenties certaines exploitations périodiques et à petite échelle. Les règles d'interdiction

temporaires d'utilisation s'appliquent aussi à certaines ressources naturelles stratégiques pour la survie de la communauté. Cependant il y a aussi des interdits, des valeurs et des normes contrôlés par le conseil des doyens qui régulent l'accès à des espaces et à des ressources propres, empêchant ainsi leur dégradation. Le caractère insulaire et la faible densité de population humaine dans l'archipel des Bijagós ont permis d'éviter, jusqu'ici, une surexploitation des ressources naturelles. En maintenant les pratiques traditionnelles, les rituels et les cérémonies liés à la gestion des ressources naturelles, l'ethnie bijagó est devenu un exemple de développement durable. Ce mode de vie et de cadre social survit dans les îles non seulement du fait du relatif isolement géographique, mais aussi par sa grande dépendance vis à vis de l'utilisation des ressources terrestre et marine.

Cet équilibre, maintenu grâce à une forte intégration des valeurs culturelles et naturelles par l'ethnie bijagó, est aujourd'hui bousculé par les pressions du monde extérieur : jeunesse attirée par les lumières de la ville, développement peu contrôlé de la pêche à partir des pays limitrophes, intrusion occasionnelle de chalutiers industriels jusque dans les chenaux profonds de l'archipel, ouverture de nouveaux circuits commerciaux, tourisme plus ou moins respectueux des règles et des équilibres traditionnels, accès à l'information etc. Les forces en action exercent une pression qui paraît d'autant plus forte que les habitants des îles y sont peu préparés.

La création de la Réserve de Biosphère de l'archipel Bolama-Bijagós en 1996, en proposant un cadre et des principes de gestion adaptés au contexte particulier de cette évolution, a permis de concevoir un modèle de développement désormais largement accepté par les communautés bijagó. En effet, les Réserves de Biosphère sont à l'origine des sites désignés pour remplir trois fonctions complémentaires : une fonction de conservation, une fonction de développement, et une fonction de soutien logistique. Au niveau de l'archipel des Bijagós, les zones de préservation – ou zones centrales – protègent ainsi les aires sacrées et lieux d'initiation, de même que les milieux critiques pour la biodiversité ou la reproduction des ressources vivantes. Les zones tampons délimitent des milieux considérés comme essentiels par les Bijagó, pour le développement de leurs activités traditionnelles, et garantissent par conséquent la sécurité culturelle et économique des habitants de l'archipel. Les zones de transition sont ouvertes aux influences sociales, économiques et environnementales du monde périphérique.

L'existence de ces trois types de zones, dont les contraintes réglementaires vont en s'accroissant de la périphérie vers l'intérieur de l'archipel, permet par ailleurs d'amortir de manière progressive l'impact des pressions et des influences extérieures au fur et à mesure qu'elles s'approchent du cœur du système. La Réserve de Biosphère de l'archipel Bolama-Bijagós a été agréée par l'UNESCO en 1996. Elle dispose d'un Plan de Gestion spécifique qui définit un ensemble d'orientations conformes à l'esprit qui a guidé sa création par les autorités bissau-guinéennes.

Le complexe des îles Urok se situe dans la partie nord de l'archipel des Bijagós. Il englobe un ensemble d'îles et d'îlots dont les principaux sont Formosa, Nago et Chediã. L'ensemble, qui correspond à la zone d'exploitation traditionnelle des populations résidentes, couvre une superficie de 545 km<sup>2</sup> dont 147 km<sup>2</sup> de milieux terrestres, 66 km<sup>2</sup> de mangroves, 203 km<sup>2</sup> de vasières intertidales et 8 km<sup>2</sup> de chenaux profonds. L'importance et le degré de conservation des milieux naturels côtiers sont à l'origine du classement d'une partie importante de ce territoire en zone centrale du zonage de la Réserve de Biosphère.

Les recensements de 1991 indiquent une population résidente de 2 572 habitants répartis en 33 villages, dont 1 703 sur l'île Formosa, 569 sur Nago et 300 sur Chediã. Un recensement informel réalisé en 1999 fait mention pour la seule île Formosa de 2 719 habitants, soit un accroissement de 62% en l'espace de huit années. La poussée démographique, l'immigration et l'émigration, et d'autres facteurs ont une influence significative sur la dynamique sociale de la communauté. L'impact de ces transformations se retrouve par ailleurs au niveau de l'autorité coutumière qui a tendance à s'éroder, avec tout ce que cela

suppose au niveau du respect des règles traditionnelles. Pour cette raison, il était impérieux que le plan de gestion prévoie des activités à caractère culturel destinées à accompagner les mutations sociales qui s'opèrent au sein des communautés.

La zone côtière des îles Urok se caractérise par la présence d'importants massifs de mangroves. Ceux-ci se répartissent entre les trois îles où ils forment l'un des plus grands ensembles d'un seul tenant de cette formation végétale originale. Cette zone, traversée par des chenaux permanents qui séparent les trois îles, est aussi occupée par des îlots dont plusieurs ont un caractère sacré, ainsi que par des bancs de sable servant de reposoirs aux oiseaux d'eau migrateurs. La mangrove est également bien représentée, de façon presque continue, sur le pourtour des trois îles. On doit inclure dans la délimitation fonctionnelle de l'écosystème les zones de chenaux qui permettent la communication avec le milieu marin, communication nécessaire pour permettre aux poissons adultes de venir pondre – et notamment les mullets, tilapias, carpes rouges et barracudas – aux lamantins de venir se nourrir des jeunes pousses de palétuviers, aux hippopotames qui y trouvent un refuge diurne à proximité des savanes qu'ils exploitent pendant la nuit, ou encore aux hommes pour se déplacer dans leurs pirogues. Les quelques rares segments du littoral des trois îles dépourvus de mangroves sont occupés par des plages de sable. Ces plages sont utilisées par les tortues marines, la tortue verte en particulier, pendant la saison des pontes.

Au-delà de la ceinture littorale de mangroves se situent de vastes étendues de vasières intertidales. Ce sont des formations sédimentaires sableuses ou sablo-vaseuses avec par endroit des affleurements rocheux et quelques îlots couverts de mangroves ou de grands arbres. Lorsque les vasières sont découvertes, elles deviennent un lieu de prédilection pour la collecte des coquillages par les femmes. C'est aussi à marée basse que les vasières sont envahies par les oiseaux d'eau, en particulier par des flamants roses, des hérons et aigrettes, et surtout des limicoles. En 2001, *Wetlands International* a estimé à 190.000 la présence des oiseaux, appartenant à 56 espèces différentes, sur les vasières d'Urok. Cette présence massive traduit la grande richesse biologique de ce milieu où ils se nourrissent.

L'intérieur des îles Urok se caractérise, comme le reste de l'archipel, par la présence d'une mosaïque de milieux naturels et de paysages différents : la palmeraie, précieuse pour les Bijagós et à l'ombre de laquelle on cultive le riz pluvial ; les terres agricoles, normalement des jardins potagers à proximité des villages où l'on cultive le haricot et l'arachide bijagó ; la savane herbacée ou arborée, recouverte de graminées, dont ils exploitent la paille utilisée pour la couverture des maisons ; quelques échantillons de forêt, avec des espèces plus caractéristiques du continent. On constate cependant, au cours des dernières années, une altération des paysages de l'intérieur des trois îles, avec l'expansion des anacardiens, introduits à Formosa depuis l'époque coloniale, mais dont la culture intensive s'est développée à partir de la fin des années 1980, suite à la politique gouvernementale d'encouragement de cette production afin d'en exporter les noix.

En termes de systèmes traditionnels de production, l'agriculture est la principale activité sur ces îles, tout comme sur l'ensemble de l'Archipel ; elle est pratiquée tant par les Bijagós que par la majorité des autres ethnies présentes. Le riz est le principal produit cultivé, suivi des légumineuses comme le haricot et l'arachide bijagó. Il existe aussi, sur des petites parcelles, un maraîchage traditionnel de citrouille, concombre, tomate et piment. L'élevage est une autre activité importante dans les îles Urok ; le mode d'élevage y est extensif, que ce soit pour les bovins, les porcins ou les volailles (poulets et canards).

Les coquillages représentent une ressource majeure dans la mesure où ils constituent la base en protéines animales du régime alimentaire bijagó. Les espèces les plus exploitées systématiquement sont les arches et les couteaux. Les huîtres sont les bivalves les plus appréciés, mais les usages traditionnels les réservent à des fins de cérémonies. Elles ne sont pas collectées en saison des pluies et il est de règle de ne pas couper les racines aériennes des palétuviers sur lesquelles elles se fixent. Les crustacés, et en particulier les crabes, sont collectés de façon plutôt opportuniste.

Une soixantaine d'espèces de poissons est régulièrement pêchée dans les eaux côtières des îles Urok. Il peut s'agir d'espèces inféodées aux mangroves, des espèces démersales sédentaires, ou encore des pélagiques côtiers qui pénètrent dans les systèmes de chenaux pour y effectuer une partie de leur cycle vital. Depuis quelques années, les raies pastenagues abondent sur le littoral des îles. Les populations expliquent la recrudescence de cette raie par la disparition de ses principaux prédateurs, le requin marteau notamment.

La pêche traditionnelle bijagó est essentiellement une pêche de subsistance. Le matériel se résume le plus souvent à un épervier, quelques lignes à main et un harpon. La pêche est le plus souvent individuelle et destinée à la consommation immédiate. Néanmoins, ce sont les cérémonies qui mobilisent le plus de pêcheurs. Elles déterminent la confection de grands pièges à poisson en bois de mangrove ou en feuilles de palmiers dans lesquels les poissons pénètrent à marée haute et restent prisonniers à marée basse.

### **Historique de l'élaboration du PG**

En tant que jeune ONG dédiée aux questions environnementales et au développement participatif, Tiniguena était intéressée par une intervention dans l'archipel des Bijagós. La Réserve de Biosphère représentait un cadre idéal pour tester un modèle de développement basé sur l'appropriation et la valorisation des espaces et des ressources par les communautés locales tout en assurant leur participation au processus de conservation pour son propre bénéfice et celui du pays, pour les générations actuelles et futures. Suite à une mission exploratoire sur les trois îles qui fut organisée en mai 1993, Tiniguena lança un premier projet de maraîchage.

Durant trois ans, ce fut l'unique activité de l'ONG à Formosa, mais entre temps celle-ci s'était étendue à quatre autres villages, regroupant au total une centaine de femmes. La présence de l'ONG à Formosa a permis une meilleure identification des problèmes de l'île. De cette façon, il fut possible de constater qu'il y avait quatre à six mois de disette de riz, la céréale de base. En 1996, naquit le projet d'une banque de céréales, avec la construction et l'équipement d'un magasin communautaire. Ensuite, Tiniguena mis en place avec les acteurs locaux diverses formes d'appui telles qu'un système de microcrédits pour favoriser les activités génératrices de revenus, un appui à la riziculture de bas-fonds et un appui à la pêche artisanale avec l'identification et l'organisation de pêcheurs résidents intéressés.

Au-delà de sa contribution à la sécurité alimentaire, Tiniguena souhaitait, au moyen du projet pêche, favoriser un plus grand contrôle de cette activité dans la zone, au travers de l'acquisition de compétences par les pêcheurs bijagós, leur apprentissage de techniques de pêche durables et de leur présence en mer plus importante afin qu'ils puissent contrôler les incursions de pêcheurs venus de l'extérieur, peu préoccupés par la durabilité des ressources.

Au cours de cette première phase qui dura jusqu'au début de la guerre (1997-2000), la stratégie de Tiniguena reposait sur la contribution pour l'amélioration des conditions de vie des populations résidentes et sur l'établissement de relations de confiance et de liens de solidarité et de partenariat entre l'ONG et les communautés locales. Une fois la confiance des populations acquise, dans la dynamique du développement en cours il fut possible de passer à une phase orientée vers l'implication des communautés dans la conservation de leurs espaces et de leurs ressources naturelles.

Le projet pêche est né d'une demande des populations locales qui souhaitaient développer des activités de pêche artisanale afin de renforcer la sécurité alimentaire et de promouvoir de nouvelles activités génératrices de revenus, notamment auprès des jeunes. Tiniguena a bénéficié de l'appui de la FIBA, qui a recommandé dès la conception du projet que ces nouvelles activités s'accompagnent d'un effort de définition de règles de gestion des ressources halieutiques et d'une limitation des techniques de pêche afin d'éviter le développement éventuel de modes d'exploitation non durables comme la région en avait déjà connu.



Le développement d'activités de pêche durables devait également faciliter une concertation devant déboucher sur une interdiction de certaines pratiques de pêche jugées néfastes. Par ailleurs, les résidents se plaignaient d'une réduction de l'abondance de certaines ressources côtières sous l'effet des prélèvements des pêcheurs et ramasseurs de coquillages migrants. Enfin, des activités ont été conçues dès 1997 pour renforcer l'approche communautaire, réduire l'enclavement par la mise à disposition d'une capacité de transport et limiter la dépendance des Bijagós par rapport à d'autres acteurs. Soucieux de rester cohérent avec les recommandations du zonage de la RBABB, le projet pêche, signé en 1998, a permis d'initier une réflexion générale associant étroitement développement socio-économique, gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité.

En 2000 et 2001, une phase d'étude a permis le recensement et la caractérisation des acteurs et des systèmes de pêche dans les îles Urok. Sur cette base, et afin de dynamiser les activités de pêche, l'émergence d'un groupement des pêcheurs a été accompagnée par des sorties de pêche permettant de tester des modes d'organisation et par des systèmes de commercialisation des captures en frais. Les capacités locales de transformation ont également été renforcées par la construction de fours pour le fumage du poisson puis l'organisation de diverses formes de formation. Un système de suivi des captures a été initié et plusieurs enquêteurs volontaires ont été formés à l'utilisation de fiches d'enquêtes. Ces différentes actions ont permis de renforcer la cohésion et les échanges entre les pêcheurs résidents, qui se sont montrés particulièrement actifs dans les débats pour l'élaboration des règles d'accès et d'usage des ressources côtières et marines.

### **Acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre**

Le plan de gestion est le fruit d'une concertation entre les communautés résidentes des trois îles Urok. Facilitée par un accompagnement permanent et un soutien logistique de Tiniguena, cette concertation a eu pour but d'établir un consensus entre les groupes ethniques des trois îles sur l'évolution des ressources et la cohérence des systèmes de production de ces différents groupes d'usagers avec les modes traditionnels de gestion et de conservation du milieu. Cet effort s'est poursuivi avec un renforcement progressif de la participation des communautés et des institutions nationales, et a permis d'élaborer des règles consensuelles d'accès et d'usage des ressources garantissant leur exploitation durable.

Tiniguena et la FIBA ont joué un rôle de dynamisation et d'animation, d'appui logistique et de secrétariat pour archiver les discussions. Les autorités traditionnelles ont suivi, conseillé et adopté le processus et les règles retenues lors des assemblées générales. L'ensemble du système de gestion, présenté lors de l'assemblée générale d'Urok en novembre 2003, a reçu la validation de l'ensemble des chefs traditionnels des trois îles. La nécessité d'obtenir une validation des autorités nationales concernées a été discutée dès le départ ; les administrations concernées et la RBABB ont participé de façon active à l'ensemble des assemblées générales, au cours desquelles les propositions relatives à la gestion des ressources ont été formulées par les délégués des populations. Les besoins en matière de surveillance et de contrôle ont également été mis en évidence et des solutions organisationnelles proposant un partage des rôles et responsabilités ont été identifiées et débattues.

Les partenaires au développement (Tiniguena, *Gabinete de Planificação Costeira*, FIBA, RBABB) se sont ensuite engagés à rédiger un PG des îles Urok reprenant l'ensemble des règles d'accès et d'usage des ressources formulées par les populations locales. Ce document présente également les propositions de partenariats entre les différents acteurs pour soutenir le maintien d'une concertation, un suivi et une évaluation du système de gestion et de sa mise en œuvre et le développement d'une capacité de surveillance et de contrôle du territoire Urok.

## **Elaboration et appropriation du Plan, référence aux lignes directrices UICN**

1998 : Démarrage du projet pêche sur le principe « le développement au service de la conservation et vice-versa ».

2000 : Expression par les populations Bijagós de Formosa des problèmes liés à la gestion des ressources naturelles; réflexion conjointe sur la nature des problèmes et leurs origines ; Constat à propos de la perte progressive de force du système de gestion traditionnel et de l'abandon de certaines règles d'accès.

2001 : Mise en contact des trois îles au travers de missions d'animation, prise de décision consensuelle pour mener une réflexion commune ;

Collecte des avis des leaders et des personnes les plus actives sur la gestion et l'utilisation des ressources côtières, documentation des problèmes identifiés et des pratiques de pêche néfastes ;

Constitution du premier Comité Formosa, avec des représentants délégués des villages ;

Tournées dans l'ensemble des villages des trois îles ; explication du travail en cours à Formosa et discussion autour des grandes lignes de l'évolution des ressources et des modes d'exploitation ;

Sensibilisation sur l'importance de la conservation des ressources côtières, des habitats et des espèces à valeur patrimoniale.

Accompagnement technique de la FIBA pour le suivi et la gestion des ressources naturelles et espèces patrimoniales ;

Manifestation d'un intérêt fort pour participer plus activement à une concertation destinée à définir de nouvelles règles consensuelles d'accès et d'usage des ressources ;

Désignation de délégués dans chaque village et constitution des comités villageois, qui animent les discussions à propos des règles de gestion à adapter ou à élaborer ; Accompagnement de l'équipe de terrain de Tiniguena pour l'animation du processus et l'archivage des résultats des discussions ;

Renforcement de la dynamique de participation grâce à la campagne de promotion culturelle menée en 2001.

2002 : Création et première réunion des trois Assemblées Insulaires ;

Synthèse des propositions de règles issues des discussions dans les villages et préparation de propositions à discuter à l'échelle des îles Urok ;

Accompagnement et archivage par l'équipe de terrain de Tiniguena ;

Création et première réunion de l'Assemblée Générale Urok ; débat autour des propositions et décision de mise en œuvre d'une première série de règles de gestion, incluant l'abandon de certaines pratiques de pêche non durables ;

Validation par les autorités traditionnelles du processus et des règles issues de cette première phase, et mise en place d'une signalétique traditionnelle des espaces et des ressources ;

Tournée dans les villages et discussions autour des règles, de leur niveau d'adaptation par rapport à la réalité du terrain, de la capacité à les faire respecter et des difficultés ressenties par les différentes communautés du fait de leur application ;

Animation continue de la concertation dans les villages et des discussions autour des règles et de leur mise en application.

2003 : Secondes assemblées insulaires et Assemblée générale Urok. Définition d'un zonage du territoire Urok et affinage des règles d'accès et d'usage ;

Début de rédaction du plan de gestion sur l'initiative de Tiniguena et de la FIBA avec l'appui du GPC, de la RBABB et des partenaires internationaux ;

Tenue en fin d'année d'une AG extraordinaire pour la validation définitive par les représentants des communautés résidentes de la proposition de zonage, de règles d'accès aux ressources et des rôles et responsabilités des acteurs dans le système proposé ;  
Finalisation et présentation du document de Plan de gestion aux autorités de l'Etat.

Cette succession d'étapes met en lumière le souci de l'équipe d'élaboration d'atteindre un niveau optimal d'appropriation du processus par les communautés locales. Ceci est confirmé par la formulation choisie pour l'objectif général du PG : « *Renforcement du processus d'appropriation et de gestion participative et durable des ressources naturelles et de la diversité biologique de la zone côtière des îles Urok au bénéfice des populations résidentes et du pays* ».

Les cinq objectifs spécifiques (OS) du PG et leur ordre souligne également le caractère particulier de l'approche de planification de l'AMPC des îles Urok, où les préoccupations premières de développement durable des communautés ont la primauté sur la conservation de la biodiversité :

OS 1 : Contribution à la lutte contre la pauvreté dans les trois îles et à l'amélioration du cadre de vie des communautés résidentes ;

OS 2 : Contribution à la pérennité d'un environnement sain et productif et au maintien de la diversité biologique ;

OS 3 : Accompagnement et influence des transformations sociales qui s'opèrent au sein des communautés, en particulier auprès des jeunes, au travers d'une animation culturelle intensive ;

OS 4 : Renforcement des acteurs locaux visant, d'une part, l'appropriation du processus pour assurer sa pérennité et, d'autre part, l'accroissement des capacités de revendication de leurs droits au développement durable

OS 5 : Documentation et systématisation de l'expérience de gestion participative en cours pour en dégager des leçons au profit de la dynamique engagée et des initiatives semblables dans la RBABB et des AMP de la sous région

### **Moyens financiers pour l'élaboration**

Cette information n'a pas pu être obtenue.

### **État d'actualisation et fonctionnalité dans le contexte actuel**

Le rapport d'évaluation (Renard 2008) du projet d'appui de la FIBA à Tinguena examine entre autres le Plan de Gestion de l'AMPC, notant la qualité du processus participatif utilisé et analysant son contenu, qui couvre bien la majorité des enjeux, mais présente quatre carences :

- le PG omet souvent de préciser les responsabilités de mise en œuvre des mesures ;
- le Plan n'inclut pas de système de suivi et d'évaluation ;
- bien qu'il fasse bien mention des instances externes, le PG ne donne pas vraiment de rôle aux institutions nationales ;
- les actions de développement sont présentées seulement comme des actions d'accompagnement et des conditions du succès des mesures de gestion des ressources naturelles, et non comme objectifs à part entière du projet.

Par ailleurs, le PG de l'AMPC, approuvé depuis 2004, a déjà été réactualisé depuis son élaboration et son actualisation est toujours en cours. Les quelques retards rencontrés dans cette actualisation concernent surtout la gestion terrestre de l'AMP, en particulier les règles d'exploitation de la forêt (Clément 2011).

En ce qui concerne le plan d'affaires, les réflexions en ce sens sont extrêmement récentes (2009), toutefois Tiniguena est très réticente à l'ouverture de l'AMPC au tourisme suite à une expérience malheureuse survenue dans les années 80. Comme deux des trois principaux bailleurs de l'ONG ont décidé de mettre un terme à leur aide, le sujet du plan d'affaire prend toute son importance et tout le monde est à la recherche de solutions. Parmi les pistes suggérées figurent le développement d'un projet REDD+ (éventuellement à l'échelle de l'ensemble des Bijagos) et le tourisme scientifique.

Parmi les autres pistes étudiées figure un désengagement progressif de Tiniguena (sur une longue période) et la prise en main du site par l'IBAP, une ligne de partage pouvant être : le développement assuré par Tiniguena et la conservation et la surveillance assurées par l'IBAP. La mission de supervision du FFEM de début 2011 avait produit une représentation dans le temps de ce plan d'affaires, qui montre bien que le financement de l'AMPC dépend presque exclusivement de financements extérieurs et donc que son avenir n'est pas assuré sur le moyen/ long terme (Clément 2011).

### **État de la mise en œuvre et évaluation de l'impact**

L'évaluation (2008) du projet d'appui FIBA relève que le projet n'a pas d'approche systématique de la recherche, mais qu'il dispose de nombreuses données et des importantes connaissances accumulées par les membres de l'équipe au fil des ans et qui sont malheureusement peu documentées. En ce qui concerne le suivi des activités, le projet est bien organisé et il effectue aussi un assez bon suivi de ses résultats, mais on constate une réelle faiblesse au niveau du suivi écologique et de l'évaluation des impacts.

L'équipe de gestion reconnaît qu'idéalement, il aurait fallu, avant même la création de l'AMPC, mettre en place un programme de suivi écologique permettant de collecter des données à intervalles réguliers, afin d'apprécier l'évolution de certains composants clés de l'écosystème sur lesquels un effet de l'AMPC est espéré. En l'absence de ce suivi, il a malgré tout été possible d'évaluer indirectement les impacts potentiels de l'AMPC. En effet, par le biais d'enquêtes menées auprès des résidents et usagers de cet espace, il a été possible de recueillir leurs impressions en ce qui concerne l'évolution de certains composants clés de l'écosystème depuis la création de l'AMPC (ex. : abondance de poissons ou de coquillages). Livrés par des usagers réguliers, notamment les pêcheurs et les femmes collectrices de coquillages qui ont une très grande connaissance empirique du milieu marin, ces témoignages reposent sur une observation aigüe et régulière du milieu.

Ainsi, deux questionnaires à questions fermées ont été établis afin de recueillir les perceptions des usagers concernant l'évolution de certains composants de la biodiversité et des activités halieutiques depuis la création de l'AMPC. Un questionnaire a été spécifiquement élaboré pour les femmes collectrices de coquillages, et un autre pour les pêcheurs. Les réponses à ces questions ont permis d'élaborer cinq grands types d'indicateurs:

- des indicateurs d'appropriation de l'AMPC par la communauté résidente ;
- des indicateurs d'évolution des pressions sur cette AMPC ;
- des indicateurs d'impact de l'AMPC sur la biodiversité ;
- des indicateurs d'impact de l'AMPC sur les ressources halieutiques ;
- des indicateurs d'impact de l'AMPC sur le bien-être de la communauté résidente.

Ces enquêtes ont permis de mettre en évidence le bien-fondé et la bonne gestion de l'AMPC, qui se traduisent par des impacts écologique, économique et socioculturel positifs. Elles ont également favorisé l'identification de secteurs qui demandent des efforts supplémentaires. Cependant, du fait de la nature qualitative, suggestive et indirecte des informations qui sont produites, cette méthode doit être complétée par des études quantitatives fondées sur des mesures *in situ*. C'est l'objet d'un projet financé par le Fonds Français de l'Environnement Mondial (FFEM) débuté en 2009 et mis en œuvre par la FIBA,

qui inclut, entre autres, la mise en place de suivis pour mesurer les effets écologiques et socio-économiques de plusieurs AMP de la sous-région ouest-africaine, dont l'AMPC des îles Urok.

### **Évolution et utilisation probable du PG**

En ce qui concerne l'avenir du Plan de Gestion, et au vu des résultats accomplis et des priorités sur le terrain, le rapport d'évaluation (2008) estimait qu'il ne semble ni souhaitable ni nécessaire de procéder à une révision complète, mais plutôt : (a) d'examiner les règles pour voir, avec les usagers, si certaines d'entre elles méritent d'être ajustées et modifiées, (b) de préciser les responsabilités institutionnelles et (c) d'inclure un programme de recherche et un plan de suivi et d'évaluation.

### **Conditions locales conduisant au bilan positif ou négatif de la mise en œuvre**

Consciente de l'impact positif du projet, l'évaluation s'est tournée vers les raisons de cet impact, y trouvant d'abord un certain nombre de conditions favorables (faible pression sur les ressources naturelles, faible densité de population, existence de règles traditionnelles), et notant que le projet d'appui a utilisé des approches et des stratégies adaptées aux besoins (baser les nouveaux systèmes de gestion sur les mécanismes communautaires de conservation et les autres systèmes traditionnels existants ; reconnaître la valeur culturelle et l'utilité écologique des règles coutumières ; valoriser les connaissances et savoirs populaires en les intégrant dans les nouvelles approches ; travailler sur le long terme ; utiliser des processus participatifs ; répondre aux attentes des populations ; innover et adapter ; promouvoir l'action communautaire ; renforcer les capacités locales ; intégrer la dimension de genre ; travailler avec et pour les jeunes ; utiliser le micro crédit).

En plus des approches énoncées ci-dessus, le rapport d'évaluation met l'accent sur la dimension culturelle et sur les liens entre conservation et développement. Cette dimension culturelle revêt une importance et une signification particulières dans les aires protégées peuplées par et gérées en collaboration avec des populations autochtones.

La deuxième force du projet réside manifestement dans sa capacité d'intégrer la conservation et le développement, et le rapport observe que cette intégration se fait à plusieurs niveaux (bénéfices culturels et économiques de la conservation, accompagnement et enracinement du changement social, formation et renforcement de capacités).

## **2.8 Parc National des Virunga (R. D. Congo)**

### **Localisation et caractéristiques de l'AP**

Le Parc National des Virunga se trouve à l'est de la RDC, le long de ses frontières avec le Rwanda et l'Ouganda. D'une superficie de 784.368 ha, il a une forme très allongée selon un axe N-S et chevauche deux grands bassins versants, le Nil et le Congo. Il est limité au nord par la rivière Puemba à 00°56' N et au Sud par l'île Tshegera dans le lac Kivu, à 01°39' S. La plus grande partie du Parc est étirée sur une longueur de 300 km dans le Rift Albertin, la branche occidentale de la grande faille africaine, sa largeur moyenne étant de 23 km (max : 50 km). Son altitude maximale est de 5 119 m (Pic Marguerite du Ruwenzori, point culminant du pays et troisième sommet du continent), la plus basse est de 680 m. Le PNVi fait partie d'un vaste complexe de 13 aires protégées et est contigu à quatre parcs ougandais (dont les Queen Elizabeth NP et Bwindi NP) et un parc rwandais, le PN des Volcans. Créé le 21 avril 1925, le PNVi – alors appelé PN Albert – est le plus ancien d'Afrique. La diversité biologique et paysagère exceptionnelle du parc a conduit l'UNESCO à lui octroyer le statut de site du Patrimoine mondial en 1979.

Le début des troubles à la fin des années 1980, couplé à une dégradation de la gouvernance, a causé une détérioration rapide de l'état de conservation du site. Par exemple, plus de 12.000 hippopotames ont disparu – la vaste majorité par braconnage – en l'espace de cinq ans. Cette situation alarmante a conduit l'UNESCO à inscrire le Parc sur la Liste des sites du Patrimoine mondial en Péril en 1994. De 1994 à 2008, le parc a traversé une période particulièrement difficile où il a vu la majorité de ses infrastructures détruites, les populations de ses grands mammifères décimées et de nombreuses zones envahies par des cultivateurs. En 2011, le PNVi est toujours sur la Liste des sites en Péril et un objectif majeur de la gestion est de le retirer de cette liste. Le PNVi fut également inscrit, en 1996, sur la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale.

Le PNVi est bordé par trois massifs montagneux : le massif des Mitumba à l'ouest, le massif du Ruwenzori au nord-est et le massif des Virunga au sud. Le massif des Virunga comprend six volcans endormis dont quatre sont partiellement ou entièrement en RDC : les sommets de trois d'entre eux (Karisimbi : 4 507 m, Visoke : 3 711 m, et Sabinyo : 3 634 m) délimitent la frontière entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda, et le Mikeno (4 437 m) se trouve entièrement en RDC. A l'ouest de cette chaîne se situent deux volcans actifs : le Nyiragongo (3 470 m) et le Nyamulagira (3 056 m). Le Parc comprend également de vastes plaines savanicoles au nord et au sud du lac Edouard. Les plaines au sud du lac comprennent des plaines alluviales drainées par les rivières Rwindi, Rutshuru et Ishasha, tandis qu'au nord, on trouve la plaine alluviale de la haute Semliki. Cette plaine est étirée vers le nord, entre la dorsale occidentale du graben sur sa face ouest et les contreforts du Ruwenzori qui domine tout le paysage.

Il n'existe pas de climat caractéristique de l'ensemble du parc mais bien une multitude de microclimats. De par sa position sur l'équateur, le PNVi subit assez typiquement un régime de deux saisons sèches et de deux saisons de pluies, avec de fortes variations locales des précipitations totales mais relativement peu de variations du régime saisonnier. Les saisons sèches sont relativement peu marquées, les mois sans aucune chute de pluie étant exceptionnels. L'examen des précipitations mensuelles montre un pic de pluviométrie en avril-mai et septembre-octobre, et des précipitations minimales en février et en juillet. Les moyennes pluviométriques annuelles des stations extrêmes au PNVi vont de 378mm en plaine à 1 908 mm dans les volcans.

A l'instar de la pluviométrie de la région, les températures sont extrêmement variables au PNVi. Sur les montagnes, le gradient thermique est de  $-0,7^{\circ}\text{C}/100\text{m}$  au niveau de l'équateur. A Rwindi, sur 14 années d'observation, les minima absolus sont aux environs de  $15^{\circ}\text{C}$  sous conditions standard et de  $12^{\circ}\text{C}$  à  $13^{\circ}\text{C}$  sur sol dénudé. Au pic Marguerite, on a relevé une température sans doute assez constante de  $-3,5^{\circ}\text{C}$ . La neige est assez fréquente sur les

sommets du Ruwenzori et du Karisimbi. On notera toutefois la récession des glaciers sur le Ruwenzori dont la superficie totale est passée de 650 ha en 1906, à 350 ha en 1955 et 108 ha en 2005. L'ensoleillement est généralement médiocre au PNVi, même en plaine. En plaine, l'insolation annuelle dépasse faiblement 50% du total d'heures possible et dans les volcans elle ne dépasse pas un tiers.

L'histoire géologique du PNVi est celle de la grande fosse tectonique de l'Afrique centrale, branche ouest (« Rift Albertin ») du système du Graben est-africain. Il s'agit d'une dépression allongée de plus de 1 400 km en arc de cercle, où se logent les lacs Tanganyika, Kivu, Edouard et Albert. Cette dépression s'est formée à l'Ere tertiaire par un double phénomène d'effondrement et de surélévation sur les bordures de la fosse tectonique. Ensuite, le climat s'est humidifié et les plaines se sont couvertes d'une immense nappe d'eau, le « lac kaisien », regroupant les lacs Albert, Edouard et George. A la fin du Pléistocène, au cours d'un épisode tectonique important, les huit volcans Virunga s'érigent et forment un lac de barrage, le lac Kivu. C'est ainsi que les eaux du Lac Kivu irriguent le bassin du Congo alors que les eaux des lacs au nord des volcans irriguent le bassin du Nil. Aujourd'hui, seuls les volcans Nyiragongo et Nyamulagira restent actifs, mais ils sont parmi les plus actifs du continent. Ce dynamisme géologique, devenu cyclique avec des éruptions tous les deux ou trois ans, a un impact important sur l'évolution des formations végétales de la plaine de lave.

Le Parc connaît une mosaïque des sols très marquée dans le paysage et sur des vues aériennes, surtout visible à l'alternance de sols argileux et sols sablonneux dans les zones à cordons lagunaires. La végétation suit très fidèlement ces variations alors que les variations climatiques y sont moins marquées. Les principales formations pédologiques comprennent : les sols du massif du Ruwenzori ; les sols des plaines alluviales de la Semliki ; les monts Mitumba et Kasali qui sont ferrallitiques ; les sols sablonneux issus de cordons lagunaires et de dunes ; les argiles alluvionnaires ou lacustres ; les sols de dégradation de la dalle calcaire ; et les sols volcaniques. Des réserves importantes de pétrole existent dans la zone frontalière entre la RDC et l'Ouganda, sous le lac Albert (où il est exploité en Ouganda), la vallée de la Semliki et le lac Edouard.

Le bassin hydrographique du PNVi contribue à deux grands bassins versants du continent, le Nil et le Congo. Il est drainé par un réseau dense constitué notamment par : les rivières qui se déversent dans le lac Edouard et la Semliki, exutoire du lac Edouard, qui le relie au lac Albert ; le lac Edouard et d'autres lacs intérieurs ; les glaciers, lacs et marais d'altitude des monts Ruwenzori ; les mares boueuses de la plaine de la Rwindi et du secteur des volcans ; et les eaux thermales du sud des plaines de la Rwindi.

Le PNVi est l'un des parcs le plus importants d'Afrique de par sa diversité biologique extrême. Cette biodiversité est le résultat d'une variété exceptionnelle d'habitats et celle-ci est l'une des raisons du classement du PNVi en site du Patrimoine mondial. Parmi les habitats principaux du Parc, on distingue :

La forêt dense humide de la moyenne Semliki : d'une altitude moyenne de 800 m, elle partage de nombreuses caractéristiques des forêts du bassin du Congo, bien qu'elle appartienne au bassin du Nil. La grande majorité des espèces de mammifères, d'oiseaux et de plantes sont typiques de la cuvette du Congo. On y trouve notamment l'okapi et le bongo.

Le massif du Ruwenzori : il couvre une superficie de 4 800 km<sup>2</sup>. Le dénivelé est particulièrement fort, les forêts denses de la moyenne Semliki et le pic Marguerite n'étant séparés que de 30 km. La forêt, ininterrompue entre ces deux extrêmes, forme ainsi un vaste couloir présentant tous les types de forêts de transition, phénomène devenu quasi unique en Afrique. La succession de formations végétales passe de la forêt dense humide à la forêt dense de moyenne altitude, à la forêt de montagne, de bambou et de bruyères arborescentes.

La haute Semliki

La vallée de la haute Semliki est profondément encaissée, formant parfois des gorges escarpées avec des chutes spectaculaires. Vers le sud, la forêt cède la place à d'épaisses galeries forestières. Les rives sont recouvertes de grands acacias sur un sol assez

marécageux où se réfugient éléphants, buffles et hylochères. Plus au sud, la plaine de la haute Semliki est caractérisée par une savane herbeuse peuplée de grands palmiers Borassus. L'extrémité sud la plaine forme la rive nord du lac Edouard, dominée par une savane herbeuse où se situe le déversoir du lac Edouard dans la Semliki.

#### Le mont Tshiabirimu

Sur la rive gauche du Rift, le Mt Tshiabirimu est un véritable îlot de végétation d'altitude relié au parc par un pédoncule extrêmement étroit. Ce couloir constitue un continuum de végétation entre l'altitude de 916 m du lac Edouard et les 3 117 m du sommet, sur une distance de 10 km. La présence d'une petite population de gorilles de Grauer confère au PNVi une valeur unique dans la mesure où c'est le seul parc contenant deux sous-espèces de gorilles.

#### Le lac Edouard et ses grandes plaines

À la hauteur du lac, la limite ouest du PNVi correspond à la ligne de crête de la chaîne des Mitumba, incluant dans le parc une bande étroite de 5 km entre les Mitumba et le lac. Les crêtes des sommets sont recouvertes d'une savane herbeuse d'altitude. Plus bas, une savane à *Acacia* domine, mais depuis le début de la guerre le milieu a été fortement modifié par des activités humaines. Situé à 916 m d'altitude, 74% du lac Edouard se situe en territoire congolais. Sa profondeur moyenne est de 33 m, et sa profondeur maximale environ 120 m. Le brassage naturel des eaux, associé à l'apport d'« engrais vert » par les milliers d'hippopotames sous forme d'excréments, explique la grande fertilité du lac et sa productivité en poissons. Cette richesse et la nécessité de concilier la protection de la biodiversité avec les demandes en protéines des populations riveraines explique la présence de deux pêcheries officielles sur les berges congolaises du lac. De nombreuses pêcheries illégales se sont installées durant les dernières années de conflit.

#### Les plaines du sud du lac Edouard

La zone située au sud du lac Edouard est caractérisée par des savanes herbeuses et arborées, traversées par les rivières. Les acacias de différentes espèces et les euphorbes candélabre sont caractéristiques des plaines de la Rwindi. Différents types de galeries forestières longent les rivières. La partie la plus méridionale du secteur centre comprend aussi différents types de formations sclérophylles dominées par l'olivier. Des sources d'eau chaude alcaline atteignent localement 95°C à leur sortie et une micro flore s'y est développée, avec des algues et des sulfo-bactéries. À l'extrême sud du secteur central, une digitation de la chaîne des Mitumba atteint 2 200 m d'altitude et est couverte d'une forêt montagnarde entrecoupée de savanes herbeuses sur certaines crêtes.

#### Les volcans actifs et éteints

Le secteur sud du PNVi est dominé par les volcans Virunga. La zone de transition entre les secteurs centre et sud présente un intérêt exceptionnel, avec des habitats très variés : lacs, étangs, marécages, coulées de lave et sources. Une partie importante du secteur sud est constituée des forêts sclérophylles recouvrant les coulées de lave géologiquement récentes. Il existe un assemblage très riche de forêts à différents stades, en raison de la mosaïque de coulées volcaniques d'âges différents. Après une quarantaine d'années, une forêt sclérophylle dominée par des oliviers et des figuiers se développe sur un sol très mince permettant à des mammifères comme les chimpanzés de coloniser l'habitat. Les éruptions de cratères adventifs des volcans actifs sont quasi annuelles. Sur leurs flancs, l'altitude élevée permet l'apparition d'une flore subalpine à proximité des sommets. Les formations végétales caractéristiques des volcans éteints incluent la forêt secondaire à *Neoboutonia macrocalyx*, avec un dense sous-bois de *Mimulopsis* sp. apprécié par les gorilles, la forêt de bambou et la forêt à *Hagenia abyssinica*. À l'étage afro-alpin, au-dessus de 3 500 m, les bruyères arborescentes sont remplacées par des séneçons et des lobélies géantes atteignant une hauteur de 8 m.

Dans une région ne représentant que 0,3% de la superficie totale de la RDC, le PNVi abrite plus de la moitié des espèces de mammifères connues dans le pays, et deux tiers des espèces d'oiseaux. Parmi cette richesse spécifique unique, le parc compte un grand nombre d'espèces endémiques du Rift Albertin, y compris de nombreuses espèces menacées d'extinction.



Le PNVi abrite 218 espèces de mammifères dont 21 sont endémiques au Rift Albertin et 18 sont menacées. D'une manière générale, bien qu'il possède des espèces emblématiques telles que le lion, le buffle ou l'éléphant, le PNVi est relativement peu varié en ce qui concerne les grands mammifères de savane. Mais leur abondance (en temps normal) est inégale : le poids total des principaux ongulés au sud du lac Édouard était, au début des années 1960, estimé à 34.523 tonnes, ce qui correspond à une biomasse de 27.619 kg/km<sup>2</sup>, soit une densité record au monde. La principale raison de cette forte biomasse était la présence de l'énorme population d'hippopotames, malheureusement fortement décimée au cours des conflits récents.

Parmi les mammifères, le parc abrite 22 espèces de primates, dont le mone de Dent, espèce typique de la cuvette centrale, le singe doré, espèce endémique au rift Albertin, et le singe à tête de hibou. Le PNVi est aussi le seul parc au monde abritant trois taxons de grands singes, à savoir le gorille de montagne, le gorille de Grauer et le chimpanzé de l'est. L'ongulé le plus emblématique du PNVi est l'hippopotame dont le parc abritait jusqu'à 29 000 individus dans les années 1970. Le buffle, le cobe defassa, le guib harnaché et le cobe d'Ouganda sont également des espèces abondantes. Le PNVi est l'une des rares AP abritant trois genres de suidés : le phacochère commun, le potamochère de l'est et l'hylochère. On notera également la présence de l'okapi, espèce forestière endémique à la RDC et symbole de l'ICCN, et le céphalophe du Ruwenzori, endémique inféodé aux strates supérieures des étages de montagne.

Le PNVi abrite un nombre exceptionnellement élevé d'espèces d'oiseaux : il compte 706 espèces dont 41 espèces endémiques du Rift Albertin. Un grand nombre de migrateurs paléarctiques – rapaces, passereaux et limicoles – hivernent au PNVi ou y séjournent en halte migratoire, en provenance d'Europe et d'Asie centrale. Zone humide d'importance internationale, le PNVi est reconnu pour cette raison en tant que site Ramsar.

Les reptiles et amphibiens présentent aussi un nombre d'espèces endémiques particulièrement élevé, avec 119 espèces de reptiles, dont 11 endémiques, et 78 espèces d'amphibiens, dont 21 endémiques. Parmi les reptiles, les tortues sont peu représentées. Le crocodile du Nil, très longtemps limité à la Basse Semliki, est en extension. Les lézards et caméléons sont bien représentés et les serpents y sont nombreux. Cependant ces groupes ne sont pas bien connus et il est probable que des espèces nouvelles restent encore à découvrir.

Les poissons représentent le groupe de vertébrés le moins documenté du PNVi. On estime qu'une centaine d'espèces sont présentes dont plusieurs sont endémiques du lac Édouard et du lac Kivu. Une des espèces les plus importantes du lac Édouard, vu son rôle économique, est le tilapia du Nil. Les autres espèces d'importance économique sont le bagrus, le barbeau, le protoptère et le poisson-chat africain.

Le PNVi contient une richesse floristique remarquable due à sa grande diversité de biotopes et d'habitats naturels ainsi qu'à sa position phytogéographique à la confluence de trois zones différentes : la région guinéo-congolaise, la région afromontagnarde et la région des lacs centrafricains. Pour les seules plantes à fleurs, on recense 2 077 espèces dont un minimum de 230 sont endémiques.

La densité de la population humaine autour du PNVi varie entre 6 et 600 habitants/km<sup>2</sup> (avec une moyenne de 250 à 300 habitants/km<sup>2</sup>). Le PNVi constitue donc un îlot de milieux naturels, entouré de toutes parts par une population humaine à la démographie explosive. Les pressions s'exercent sur quasiment l'ensemble des limites du parc avec des colonisations illégales dans divers secteurs. La principale activité dans la région (plus de 80% de la population) est l'agriculture vivrière intensive. Les cultures d'exploitations industrielles sont le café, le thé, le palmier à huile, le quinquina, la canne à sucre, la papaine et le tabac. Environ 5% de la population vit de la pêche (en grande partie illégale sur le lac Édouard) et moins de 1% de la population vit de l'élevage. Environ 14% de la population vit d'activités diverses en

milieu urbain. Le niveau de vie de la grande majorité de la population est très bas, avec des revenus mensuels moyens de 14 à 37 USD.

Les principales ressources du PNVi exploitées par les populations sont :

- Le bois : le bois de chauffe et le charbon de bois constituent la source primaire d'énergie dans la plupart des ménages riverains du PNVi. Une récente étude a estimé la demande annuelle de charbon de bois à Goma (700 000 habitants) à environ 60 000 tonnes dont 70% proviennent du Parc.
- L'eau : Le parc est le réservoir principal d'eau pour les populations riveraines. La desserte en eau est tellement faible que la population s'approvisionne directement à partir des cours d'eau et réserves de son bassin versant. Les mares d'eau du parc demeurent la principale source d'eau surtout en saison sèche.
- La pêche : La pêche est autorisée exclusivement sur le lac Edouard, bien qu'il fasse partie intégrante du parc. Une coopérative a été mise en place en 1948 afin de gérer les droits de pêche concédés aux chefferies riveraines en compensation des terres cédées au Parc. Sa faillite a entraîné une dérégulation complète, avec pour conséquence une chute dramatique de la production halieutique du lac.
- Les terres agricoles : dans certaines des zones illégalement occupées la culture vivrière est pratiquée.

Le Parc National des Virunga représente une importante source de revenus directs et indirects pour la population de la province du Nord Kivu et pour le pays. Plus de 30 000 personnes bénéficient directement de la pêche à l'intérieur du parc et plus de 20 000 personnes en bénéficient indirectement. Avant les années 1990, le PNVi générait des recettes touristiques importantes pour le Nord-Kivu et le pays. C'était le parc congolais le plus visité et il disposait du plus grand nombre de facilités touristiques. Il constituait également la principale source de revenus de l'ICCN.

Le PNVi fournit également des services environnementaux importants aux populations vivant à l'extérieur, tels que la régulation du climat, la production continue d'eau propre et la protection des bassins versants en amont. Toujours grâce au parc, certaines zones voisines (et peu peuplées) du secteur nord sont riches en espèces animales et végétales que les communautés locales peuvent exploiter. En outre, le Parc contribue à protéger l'intégrité de plusieurs lieux de culte importants pour les communautés, qui y ont pratiqué des rites et cérémonies traditionnelles pour obtenir de bonnes récoltes et des pêches abondantes, ou pour se prémunir contre les ravages aux cultures ou les éruptions volcaniques. On estime que l'ensemble de ces services et produits bénéficient à plus de 3 millions de personnes vivant à moins d'une journée de marche du Parc

Le PNVi est soumis à de nombreuses pressions de nature diverse. Par leur ampleur, certaines de ces pressions constituent de réelles menaces ayant des impacts directs ou indirects sur l'intégrité et la biodiversité du PNVi. Parmi les pressions ayant (ou pouvant avoir) un impact direct, le PG relève : l'avancée du front agricole, la destruction des habitats à l'intérieur du parc, la carbonisation pour la production de charbon de bois, le grand braconnage, le trafic illégal d'animaux vivants, la pêche illicite sur le lac Edouard, l'exploitation pétrolière, la pollution, les zoonoses, les feux de brousse incontrôlés et les éruptions volcaniques. Parmi celles qui ont (ou peuvent avoir) un impact indirect sur le PNVi, le PG cite l'insécurité, les interférences politiques et la faible capacité de gestion de l'ICCN.

### **Historique de l'élaboration du PG**

Malgré son ancienneté, le PNVi n'a jamais été doté d'un PG en dépit du fait qu'un projet de la Coopération belge (AGCD) avait cet objectif précis dans les années 1980. Néanmoins, depuis plusieurs années, l'ICCN y a coordonné l'élaboration et la mise en œuvre de Plans Opérationnels annuels avec la collaboration de ses partenaires. Selon le PG, cette absence d'un document stratégique eut pour conséquence un manque de vision à long terme et un mode de pilotage à vue. Le type de gestion qui en a découlé a entraîné en même temps un

manque global de cohérence, conduisant les gestionnaires à devoir réagir aux événements plutôt que d'appliquer une stratégie planifiée en fonction des priorités du moment. En conséquence, les diverses menaces sur le parc ont été abordées de manière décousue, ce qui n'a pas permis d'apporter des réponses adéquates, efficaces et durables aux problèmes récurrents. Sans planification systématique et sans priorités à long terme, l'ICCN s'est trouvé dans des situations financières fluctuantes, avec des périodes de financement adéquat et des épisodes de graves pénuries financières, rendant pratiquement impossible toute gestion cohérente.

Comme le PG du PNVi est le premier plan de gestion jamais développé à l'ICCN, il n'y avait pas au départ de planification institutionnelle pour guider sa préparation. Avec l'aide d'un planificateur ougandais, le processus s'est basé sur des principes directeurs de planification suivis en Ouganda et en Tanzanie. Lorsque la Direction Générale de l'ICCN eut finalisé son canevas de planification des AP (partiellement sur le modèle tanzanien), le processus adopté pour le PNVi a suivi scrupuleusement les lignes directrices fournies. Il s'est articulé sur la résolution de problèmes et il fut entrepris par une équipe pluridisciplinaire qui s'est servie des meilleures informations disponibles. Il comprend une approche interactive recourant à des techniques de consensus pour garantir que tous les membres de l'équipe s'impliquent et participent efficacement. Il a aussi impliqué la participation de diverses parties prenantes, particulièrement celles qui influencent ou qui sont touchées par l'existence du parc.

Les étapes clés ont compris les phases suivantes :

- Récolte d'informations de référence sur les ressources : Les informations sur l'historique du parc, ses valeurs écologiques et sa géographie physique, ses aspects socioéconomiques et culturels, ont été récoltées par une relecture de la littérature. Celles sur les menaces qui pèsent sur le parc ont été compilées auprès du personnel de terrain et de certaines ONG. Des cartes de base et des photos aériennes ont aussi été acquises ainsi que les données du suivi assuré par les gardes et des cartes indiquant la localisation des menaces.
- Réunion d'initiation : Cette réunion eut lieu à Goma et a vu la participation de plusieurs parties prenantes telles que des ONG de conservation, des administrateurs provinciaux, des conservateurs du PNVi et des directeurs de l'ICCN venus de Kinshasa. Au cours de la réunion, les processus de planification en usage dans les parcs nationaux tanzaniens et ougandais ont été présentés, ce qui a permis à l'ICCN de déterminer quel processus adopter pour la préparation du PG du Parc. L'équipe qui devrait réaliser ce travail fut ensuite identifiée. La réunion a aussi produit une liste des menaces et opportunités concernant le parc.
- Orientation de l'équipe en charge : Une réunion ultérieure s'est tenue à Goma pour expliquer à l'équipe le processus qui servirait à développer le PG. À cette occasion, les différentes tâches de la planification ont été listées et assignées aux membres de l'équipe, spécialement celles qui concernent la récolte de données. Cette réunion a permis de déterminer un agenda et elle a réalisé un exercice de terrain à la station de Rumangabo pour convenir de ce que comprend la reconnaissance de terrain. Ceci devait préparer l'équipe à l'étape suivante de la planification.
- Reconnaissance de terrain : Cette étape comprenait une reconnaissance approfondie de la situation sur le terrain en différents lieux du parc. L'exercice était censé donner à l'équipe chargée de la planification une connaissance des menaces, problèmes et défis que le PG devrait intégrer. Elle a aussi donné à l'équipe l'occasion d'appréhender les ressources du parc et les opportunités qu'elles offrent pour le développement du tourisme. Étant donné que le parc a une forme très allongée, cette opération s'est faite secteur par secteur. À la fin de l'exercice, l'équipe avait récolté des données géoréférencées sur les différentes menaces et opportunités rencontrées, et ces informations furent ensuite utilisées pour formuler des objectifs, des activités et le plan de zonage.

- Consultation des parties prenantes : Le besoin de consulter d'autres parties prenantes est venu du fait qu'on a réalisé qu'il y avait de nombreux autres acteurs qui influençaient directement le parc par des envahissements, ou subissaient sa présence comme les cultivateurs riverains dont les récoltes sont parfois endommagées par des animaux. Parmi les autres parties prenantes consultées, citons des instituts de recherches et des universités, des administrateurs, des chefs locaux et d'autres ONG qui ne font pas partie de l'équipe de planification mais qui travaillent dans la région. Des gestionnaires des parcs et réserves contigus au Parc National des Virunga furent aussi consultés.
- Atelier de formulation des propositions : Sur la base des informations collectées, cet atelier a permis à l'équipe de présenter les propositions en matière de gestion. L'équipe a catégorisé les problèmes, menaces, défis et opportunités qui avaient été identifiés pour éviter les redondances et supprimer toute répétition. L'équipe s'est accordée au sujet des valeurs de conservation et du contenu des programmes de gestion. Pour chacun de ces programmes, l'équipe a formulé des objectifs, des buts opérationnels et des conditions de gestion souhaitées. Pour chaque objectif spécifique, l'équipe a ensuite défini des activités de gestion qui doivent être mises en œuvre et a identifié les zones d'intervention
- Projet de plan de gestion : Les membres de l'équipe de planification se sont attribué eux-mêmes des sections du plan à préparer, et le chef d'équipe a rassemblé les différentes sections en un projet que l'équipe a passé en revue. Le projet fut alors soumis à la révision de consultants externes et, en travaillant avec l'équipe de planification, ce projet fut encore amélioré. Un cadre de suivi pour la mise en œuvre du plan fut développé, après quoi le plan fut envoyé à la DG de l'ICCN à Kinshasa pour validation.

### **Acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre**

La composition de l' « Unité de planification » mise sur pied par l'ICCN pour élaborer le PG reflète l'approche collaborative qui prévaut dans le cadre du CoCoSi pour toute tâche concernant tous les partenaires œuvrant pour le Parc. Cette Unité de planification était composée de :

- le Directeur du site, ainsi que son Adjoint ;
- le Chargé de planification et suivi ;
- le Responsable des ressources humaines ;
- un représentant de la Société Zoologique de Francfort ;
- un représentant de *Wildlife Conservation Society* ;
- un représentant du WWF Fonds mondial pour la nature ;
- un représentant du Programme international de protection des gorilles (AWF, FFI, WWF) ;
- un consultant coordinateur, le *Senior Planning Officer* de *Uganda Wildlife Authority*.

Selon le domaine concerné, la mise en œuvre du PG est du ressort de l'équipe de terrain de l'ICCN (y compris l'équipe d'experts d'*African Conservation Fund*, ONG ayant signé un contrat de 10 ans pour la délégation de gestion du PNVi avec l'ICCN), les ONG partenaires et certains privés, sous la coordination et la responsabilité de l'ICCN. Les domaines de la gestion dont la réalisation est confiée, même partiellement, à un partenaire extérieur sont clairement identifiés dans le PG.

### **Elaboration et appropriation du Plan, référence aux lignes directrices UICN**

La Direction du PNVi reconnaît que le PG est le plus important outil de référence pour les programmes et activités à mener au cours des prochaines années. Au-delà de la somme importante d'informations déjà rassemblées dans l'ouvrage *Virunga : Survie du premier parc d'Afrique* (Languy & de Merode 2006), son élaboration a nécessité l'actualisation d'une quantité d'informations sur le statut des ressources naturelles du Parc, la situation socio-

économique des populations environnantes, les lois et le cadre légal, les menaces et les défis actuels, etc.

Le Plan qui découle de ce travail a été structuré en trois parties :

- La première partie est exclusivement descriptive. Elle fournit les données de base sur les caractéristiques physiques et écologiques du Parc et dresse également un tableau de son état actuel. Elle décrit aussi le contexte général dans lequel opèrent ses gestionnaires : la structure administrative, l'environnement socio-économique de la région, et le cadre légal du PNVi.
- La deuxième partie expose les valeurs de conservation et la vision du Parc, et en établit les objectifs de gestion. La déclaration de VUE pour le PNVi, rédigée en 2010, se base sur le texte original justifiant son inscription et reflète de façon explicite les valeurs et intégrité du site au moment de son inscription en 1979.
- La troisième partie – la plus importante du point de vue opérationnel – présente les buts opérationnels et les stratégies à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années. Elle décrit le contenu des sept programmes de gestion thématiques (protection, conservation communautaire, recherche et monitoring, administration, opérations, collaboration transfrontalière et tourisme), leurs buts opérationnels et leurs principales actions.

En résumé, les principales valeurs de conservation retenues pour le PNVi sont :

- Le paysage des volcans
- La diversité et la continuité des habitats
- L'endémisme élevé
- La richesse spécifique élevée
- Le système hydrographique
- La biomasse élevée d'ongulés de savane
- Les grands singes et les primates

Le PG présente le plan de zonage du PNVi et la répartition géographique des différentes zones écologiques dans lesquelles les programmes prioritaires seront mis en œuvre. La concentration des programmes de gestion sur les cibles de conservation vise le maintien de l'intégrité géographique et biologique du parc afin de préserver sa richesse esthétique et d'assurer le maintien de populations viables de toutes les espèces. Il s'agit de:

- La couverture forestière : pour préserver (i) les valeurs esthétiques des zones montagneuses (ii) les valeurs d'endémisme et de richesse spécifique du parc et (iii) les services environnementaux (eaux, régulation de climat local) ;
- La contiguïté des différents habitats : pour préserver les processus biologiques, les processus évolutifs, et les valeurs d'endémisme et de richesse spécifique du parc ;
- L'intégrité des limites du parc : pour préserver (i) la qualité des habitats (ii) la superficie des habitats et (iii) les couloirs écologiques, y compris avec les pays voisins.
- Les populations viables d'espèces phares (grands singes, assemblage de mammifères de savane) : la présence de trois taxons de grands singes, d'une valeur biologique et économique inestimable, confère au parc un caractère unique au monde qui justifie des mesures particulières de protection. D'autres mesures sont également nécessaires pour reconstituer les assemblages et la biomasse de mammifères dans les zones de savane ;
- Le potentiel halieutique du lac Edouard : importance économique capitale pour les populations riveraines. Le maintien de ce potentiel nécessitera une refonte des dispositifs de gestion et de contrôle de la pêche, ainsi que le rétablissement de la population d'hippopotames.

La Direction du PNVi estime que le degré d'appropriation du PG est très satisfaisant du fait de l'implication de tous ses partenaires dans l'élaboration et du mode participatif adopté. Le fait que le facilitateur de l'Unité de planification soit un professionnel de l'agence ougandaise des parcs nationaux rompu aux techniques de planification a été un très bon choix et un modèle de coopération sud-sud.

Le modèle de PG du PNVi suit un canevas imposé par l'ICCN à toutes ses AP. Le document fait néanmoins mention du fait que le PG « suit les lignes directrices fournies par l'UICN et l'UNESCO en matière de planification des sites naturels du patrimoine mondial<sup>5</sup> » (IUCN 2008). La structure et la logique du document confirment ce fait.

### **Moyens financiers et humains pour l'élaboration**

Les moyens financiers pour l'élaboration du PG ont été fournis par la Société Zoologique de Francfort, le programme CARPE de USAID, *Wildlife Conservation Society*, la Société Zoologique de Londres et l'UE via le Projet (PAR) d'Appui à la Réforme de l'ICCN. Le coût total du processus d'élaboration et de rédaction du PG a été estimé par la Direction du PNVi à 120 000 USD. Etant donné l'étendue du Parc, l'Unité de planification a regretté de ne pas disposer de plus de fonds (et de temps) pour organiser des ateliers de concertation à l'extrême nord du PNVi.

Les moyens humains, qui ont compris des cadres de l'ICCN, des ONG partenaires, un facilitateur professionnel ougandais et deux consultants, ont permis de couvrir correctement la totalité des aspects de la préparation du PG.

### **État d'actualisation et fonctionnalité dans le contexte actuel**

Malgré le fait que le PG ait été soumis à la Direction Générale en 2010, l'ICCN ne l'a pas encore validé. Les programmes stratégiques arrêtés ont été déjà traduits, en 2010 et 2011, en actions concrètes planifiées dans les plans opérationnels annuels. Dans la mesure des possibilités (financières, sécuritaires, etc.), ces activités sont mises en œuvre normalement.

Le contexte opérationnel en RDC est encore loin d'être optimal. La situation politique et économique actuelle entretient au sein des institutions étatiques un mode de gouvernance disparate et de nombreuses faiblesses managériales. Malgré le fait que le PNVi est géré par ACF sur la base d'un contrat de gestion signé pour une durée de 10 ans avec l'ICCN, le contexte organisationnel et sécuritaire ne permet pas encore de programmer et de mettre normalement en œuvre le PG.

En effet, même si la période de conflit est officiellement terminée, la situation est loin d'être normalisée et les priorités d'ordre sécuritaire dominant souvent les priorités dictées par la mise en œuvre du plan opérationnel. Les activités programmées sont souvent supplantées par des interventions d'urgence dictées par une situation imprévue. Beaucoup d'ONG ont développé un programme propre qui ne correspond pas aux priorités du Parc, et la Direction Générale n'est souvent pas en phase avec les préoccupations du terrain. Une opposition publique à l'existence même du PNVi est entretenue par une fraction de la classe politique de la province du Nord Kivu.

En dépit de l'importance cruciale du PNVi pour la communauté internationale, ces éléments – ainsi que d'autres tels que le spectre de l'exploitation pétrolière – risquent d'affaiblir l'équipe de gestion du Parc et de décourager ses bailleurs de fonds. La relance du tourisme (gorilles, volcans), l'autonomie financière, le renforcement de la sécurité dans la région, et l'appui à divers projets communautaires majeurs sont les domaines stratégiques prioritaires du PG sur lesquels la Direction du Parc table pour redresser la situation.

---

<sup>5</sup> <http://cmsdata.iucn.org/downloads/whmanagement.pdf>

## **État de la mise en œuvre et évaluation de l'impact**

Alors que l'ICCN a proposé à ses AP de développer un PAG pour une durée de 10 ans, l'Unité de planification du PNVi a considéré que la situation politico-administrative et sécuritaire encore très fluctuante au Nord Kivu rendait plus approprié et plus réaliste un horizon de planification de cinq ans. La durée de validité du Plan sera donc de cinq années à dater de son approbation par la Direction Générale de l'ICCN.

La mise en œuvre du PG est placée sous la responsabilité du Chef de Site, avec l'assistance de son équipe de cadres (en particulier du Chargé de Planification et de Suivi), des organismes donateurs et du CoCoSi. Avec ce PG, l'ICCN entend focaliser l'essentiel de ses efforts sur l'atteinte des objectifs retenus. Suite à la participation active des ONG partenaires à l'élaboration du PAG, l'équipe de gestion du PNVi attend d'elles une réorientation de leurs propres priorités programmatiques vers celles du PG, ainsi qu'un support très actif, technique et financier, des ONG et des bailleurs de fonds.

Les progrès de la mise en œuvre du plan sont mesurés par le suivi des indicateurs identifiés sous chacun des programmes de gestion, par le suivi des activités réalisées, et par l'analyse de l'impact de celles-ci sur le statut de conservation du parc. Les résultats de ce suivi sont régulièrement communiqués vers l'extérieur et détaillés dans les rapports d'activités du PNVi.

Le PAG prévoit deux évaluations des progrès de sa mise en œuvre. La première évaluation aura lieu au cours de la 3<sup>ème</sup> année d'activité et sera menée en interne par l'ICCN, avec la participation éventuelle de membres du CoCoSi. Elle portera principalement sur l'évaluation en groupe de la gestion du PNVi par l'outil PAMETT, sur la pertinence du plan de zonage et sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan Opérationnel. La deuxième évaluation se fera par un ou plusieurs évaluateurs extérieurs vers la fin de la 5<sup>ème</sup> année d'activité et portera sur l'ensemble des avancées réalisées, l'efficacité de la gestion et les impacts de la mise en œuvre des programmes.

### **3. Cadre de référence des plans de gestion des aires protégées en Afrique Centrale et de l'Ouest**

Les huit AP sélectionnées pour cette revue présentent de très nombreuses différences. Leur ancienneté, leur superficie, l'importance de leurs moyens humains et financiers, leurs objectifs de gestion, etc. peuvent expliquer la très large diversité de situations parmi les études de cas présentées dans le chapitre 2 de ce rapport. Au vu du tableau de la page 8, on se rend compte que les caractéristiques de ces AP conduisent nécessairement à l'élaboration de plans de gestion au contenu très différent. Si le mode d'élaboration de ces PG peut prendre des formes diverses, la comparaison de leurs contenus (Annexe 4) montre toutefois qu'il existe une apparence de grande similitude structurelle entre eux.

En ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des huit PG passés en revue, nous mettons en lumière ci-dessous les principaux aspects communs ainsi que les principales différences relevées. Ces aspects concernent inévitablement le fond et la forme des documents. Ensuite, nous examinons l'adéquation (éventuelle) de l'élaboration de ces PG avec les lignes directrices fournies par l'UICN, ce qui permettra de tirer des conclusions sur leur utilité pour les gestionnaires de terrain.

#### **3.1 Principaux points communs entre les PG des 8 aires protégées**

**Éléments descriptifs :** les informations descriptives figurant dans les PG telles que les caractéristiques physiques biologiques et écologiques du site, le contexte légal et réglementaire, le contexte socio-économique, etc. sont généralement très complètes (et parfois même extrêmement détaillées). Ceci tend à démontrer que la phase exploratoire et de recherche de documentation a été bien faite, avec une reconnaissance presque systématique des domaines insuffisamment connus, même si cette somme d'information ne sert pas toujours de base réelle pour la détermination des vraies valeurs patrimoniales du site. Contrairement aux PG de l' « ancienne école », la plupart des équipes de rédaction ont réussi à restreindre cette partie descriptive à 30-40% du contenu.

**Contenu stratégique :** malgré que les 8 PG ait été développé sans suivre un canevas commun, on retrouve heureusement dans la plupart des cas les éléments réellement importants (cf. Annexe 4). La quasi-totalité des PG permettent en effet de programmer et de prioriser les actions les plus pertinentes, de fédérer l'équipe de gestion autour d'objectifs justifiés, d'assigner des responsabilités à tous les acteurs, et de constituer un cadre de référence qui se prête de manière pratique à la budgétisation et au suivi de ses activités ainsi qu'à l'évaluation de son impact.

**Implication de l'équipe de gestion dans l'élaboration :** dans l'ensemble des sites considérés, les acteurs de première ligne ont été activement impliqués dans le processus quasi complet de l'élaboration du PG. Ceci est tout à fait naturel étant donné que c'est cette équipe qui est collectivement responsable de la mise en œuvre des programmes qui découlent de ce PG. Dans tous les cas, cette équipe de gestion a été appuyée par un expert extérieur. Il est cependant encourageant de constater qu'aucun des plans n'est, contrairement à certains PG antérieurs, le produit exclusif du travail d'un consultant extérieur.

**Approche participative et appropriation :** dans tous les cas examinés, le PG a été élaboré de manière très participative, incluant les cadres de l'AP, leurs partenaires ONG nationales et/ou internationales en charge de projets d'appui, certains bailleurs, et, plus rarement, une représentation de l'institution nationale en charge des AP. Tous les PG examinés ont été finalisés après une phase de concertation avec les représentants des communautés riveraines et de consultation des autorités locales. Dans tous les cas, les gestionnaires des sites se sont dits très satisfaits du niveau d'appropriation du Plan par les personnes



impliquées, tant celles qui ont œuvré à son élaboration que celles qui ont été consultées durant le processus de développement.

**Appui d'un partenaire dominant :** dans chaque cas étudié, le site faisant l'objet de l'élaboration du PG a bénéficié de l'appui financier et technique d'un partenaire principal (FIBA, PNUD, FEM, GTZ). Dans la plupart des cas, cet appui se traduisait par un important projet de terrain, mais dans d'autres (GAR, VIR), par la prise en charge contractualisée de la gestion du site par ce partenaire. Dans les deux scénarios, on peut comprendre l'influence déterminante du partenaire sur le choix du modèle de PG lorsque l'institution nationale ne lui imposait pas de canevas harmonisé à toutes les AP du pays, comme c'est le cas en RDC ou en Côte d'Ivoire.

**Dépendance technique :** dans aucun cas le PG n'a été élaboré par une équipe de gestion du site sans l'appui d'experts extérieurs. Il ne ressort pas des PG qu'une contribution technique de l'administration centrale ait été déterminante dans l'élaboration du PG. On peut interpréter ce fait soit par une saine décentralisation et une responsabilisation des acteurs de terrain, soit par un manque de capacité au niveau central. La nécessité d'impliquer – au moins dans une partie du processus – un ou plusieurs experts extérieurs dénote soit une exigence du bailleur finançant l'exercice, soit un manque de capacité au niveau local.

**Dépendance financière :** dans tous les cas examinés, l'élaboration des PG a pu se faire grâce à l'appui financier de bailleurs extérieurs. En revanche, dans aucun cas une intervention financière de l'Etat pour le développement du PG n'a été rapportée. La dépendance financière pour la mise en œuvre du PG semble, elle, être liée quasi partout aux fonds qui seront alloués par l'Etat, par les bailleurs, et, dans de rares cas, par un fonds fiduciaire spécifique. Seuls les parcs au potentiel touristique le plus élevé (KZB, GAR, PEN, VIR) visent une autonomie financière leur permettant de couvrir une portion de leurs besoins. Aucun des PG ne présente encore d'évaluation globale – réelle ou potentielle – de la valeur économique et financière de l'AP, qui pourrait pourtant concourir à en illustrer l'importance. Par contre, certains sites du Patrimoine mondial ont formulé, à la demande de l'UNESCO, la « Valeur Universelle Exceptionnelle » de l'AP.

**Mise en œuvre du PG :** les PG étudiés étant relativement récents, il n'existe que très peu d'information documentée sur le statut de la mise en œuvre des programmes planifiés. A l'exception d'URO, il n'existe pas encore de rapports d'évaluation sur l'état de mise en œuvre des PG. De l'avis de la majorité des gestionnaires, le taux de réalisation des activités planifiées dans les plans opérationnels annuels est satisfaisant, à l'exception de certains cas (GAR, KZB, VIR) où l'on déplore que de graves épisodes d'insécurité soient venus perturber leur mise en œuvre. Dans aucun cas les informations disponibles ne renseignent encore, indicateurs à l'appui, sur l'impact de cette mise en œuvre sur le statut des cibles de conservation de l'AP.

**Conditions locales influençant la mise en œuvre :** La principale condition évoquée par les gestionnaires pour conduire la mise en œuvre du PG vers un bilan positif ou négatif est la disponibilité de fonds. Même dans les SWOT, dans les hypothèses dans cadres logique ou dans les autres analyse de risques, il y a peu de considérations sur d'autres conditions cadres telles que le déficit de capacités techniques, les interférences provoquées par des politiciens locaux ou par des instructions conflictuelles données par l'administration centrale, ou encore les conditions socio-économiques qui prévalent dans la région.

### **3.2 Principales différences entre les PG des 8 aires protégées**

**Format du Plan** : de nombreuses différences de formes sont relevées parmi les PG considérés, telles que le nom du document (plan de gestion, plan d'aménagement et de gestion, plan général de gestion,...) et de son plan d'action annuel (plan d'action, plan de travail, plan opérationnel), sa longueur (du simple au triple), sa structure (voir ci-dessous), sa durée, etc. En soi, ces éléments de forme ne revêtent pas une importance capitale mais ils rendent la comparaison entre PG moins parlante et ne contribuent pas à une cohérence globale des PG, qui serait éminemment souhaitable.

**Modèle de structure** : les différents PG ont été développés suivant des méthodologies diverses, sous l'influence des experts qui en ont facilité le processus d'élaboration, ou en suivant le canevas imposé par l'institution nationale des AP. En conséquence, les PG présentent soit une structure atypique et propre à l'AP (PEN, URO), soit une structure propre à l'institution nationale (RDC, Côte d'Ivoire), soit encore une structure issue de la méthodologie suivie par l'équipe d'élaboration (BAR, MAN). Lorsqu'elle n'est pas imposée par l'administration centrale, la structure du PG est l'expression la plus tangible de l'influence que peuvent avoir les experts et les partenaires extérieurs sur le principal document stratégique de l'AP.

**Style du document** : selon les personnes chargées de la rédaction du document, le style et le langage adoptés peuvent paraître très différents d'un PG à l'autre. Cet aspect n'est pas important pour autant que la substance du document puisse réellement servir à prendre des décisions et à produire des résultats. Ce style peut cependant devenir un obstacle au pragmatisme lorsque le document revêt un caractère extrêmement scientifique (ex : TAI) ou lorsqu'il fournit un luxe de détails qui peuvent voiler les aspects essentiels de la gestion (ex : les 65 résultats attendus du PG du BAR).

**Lien avec les plans de développement en périphérie** : malgré le fait que tous les PG font référence à des plans de développement régionaux ou locaux qui concernent la zone périphérique, très peu intègrent dans leur plan d'action/ d'opération des passerelles tangibles entre les priorités stratégiques de l'AP et celles de ces plans. Certains PG font mention de l'opérationnalisation future de comités conjoints pour coordonner les approches et d'autres visent l'appui de l'AP aux projets de développement prioritaires de la zone périphérique.

**Processus d'élaboration** : bien que cet aspect revête une grande importance documentaire et une référence historique pour expliquer comment l'équipe de planification a élaboré le PG, il existe peu de plans qui fournissent les détails du processus d'élaboration. Alors que certains sites ne fournissent pratiquement aucune information sur ce processus, d'autres détaillent précisément les modalités de développement de leur PG (BAR, KZB, MAN, URO).

**Gestion centralisée vs gestion déléguée** : on constate de grandes différences dans les structures de gestion et dans l'ambition des objectifs et des résultats attendus formulés dans certains PG des AP sous gestion étatique centralisée par rapport à ceux (GAR, VIR) émanant d'AP gérées par des organisations privées. Il semble que l'autonomie de gestion dont ces dernières jouissent par rapport à l'administration centrale encourage la confiance quant à la faisabilité des actions, et stimule la prise d'initiatives et la confiance des bailleurs. Certaines, fonctionnant dans un système hiérarchisé et hypercentralisé (TAI), voient avant tout la fonction de leur AP en tant que contribution au réseau national et réservent un rôle de supervision et d'arbitrage important à leur administration centrale. D'autres par contre, en particulier les AP sous gestion déléguée, sont gérées comme des entreprises qui se doivent de produire des résultats performants, répondant aux critères de responsabilisation, d'efficacité et d'efficience prônés par le secteur privé.

**Importance des statuts internationaux** : la quasi-totalité des sites sélectionnés ont un statut de reconnaissance internationale sous la forme de site du Patrimoine mondial (5), de Réserve de Biosphère (3) ou de site Ramsar (2). Quatre des sites possèdent deux de ces

statuts. Seul MAN n'en a aucun. Pour les SPM de la RDC, le PG est le tout premier que l'AP ait produit, alors que l'UNESCO attendait ce plan 40 ans plus tôt, lors de la soumission de leur candidature ou juste après. Ces sites congolais ont tous formulé la VUE demandée par l'UNESCO alors que les autres SPM (BAR, TAI) ne mentionnent aucun lien spécifique entre ce statut et leurs priorités stratégiques de gestion. Le statut de Réserve de Biosphère a, par contre, une influence certaine sur l'approche de gestion et sur le zonage (PEN, URO), mais aucune des 3 RB incluses dans cette étude ne fait référence ou n'inclut les recommandations issues de l'étude UNESCO sur le modèle des réserves de Biosphère en Afrique de l'Ouest (Boureima 2008). Curieusement, le statut de zone humide d'importance internationale (BAR, PEN, VIR) est présenté davantage comme un label que comme une justification de certaines interventions stratégiques retenues dans le PG.

**Niveau d'implication des communautés dans l'élaboration** : selon les PG, le processus d'élaboration révèle des degrés très divers d'implication des populations locales. Au cours de ce processus, les PG parlent d'« information » (GAR), de « concertation » (MAN), ou de « consultation » (PEN) des communautés riveraines. Dans certains cas, il n'est pas toujours clair si les avis de ces communautés ont été pris en compte dans la formulation du PG, ou si leur implication équivaut à leur assentiment tacite. Parmi les sites qui fournissent la composition de leur équipe de planification, on constate que seul KZB a inclus un « représentant des chefs coutumiers ». Le cas d'URO est très atypique par comparaison avec toutes les autres AP. L'élaboration du PG de cette réserve communautaire y a été réalisée sur une durée de plusieurs années, par une ONG nationale, et en collaboration permanente avec les structures sociales traditionnelles des communautés concernées. Par un processus d'essais et erreurs, le concept d'une planification et l'acceptation d'une réglementation de l'accès aux ressources ont été élaborés conjointement.

**Niveau de détail du zonage** : alors que les diverses zones à affectations spécifiques sont relativement bien détaillées dans la majorité des PG, certains sites (BAR, KZB) ont publié leur PG en postposant l'élaboration d'un plan de zonage après la collecte d'éléments encore indisponibles. Étonnamment, ces plans de gestion ont été validés par l'autorité de tutelle en l'absence d'un plan de zonage. On note assez naturellement que le niveau de détail est généralement plus grand dans les Réserves de Biosphère que dans les autres sites.

**Formulation des objectifs, résultats et indicateurs** : on constate de grandes différences de précision parmi les PG dans la formulation des objectifs spécifiques, des résultats attendus et des indicateurs. Cet aspect revêt une importance certaine puisque ce sont des éléments capitaux pour la qualité du suivi et des évaluations. Alors que certaines AP ont opté pour une formulation très claire dotée d'éléments chiffrés et donc mesurables (BAR, VIR, GAR, KZB), d'autres offrent une formulation peu chiffrée, voire vague (MAN, PEN, TAI). Étonnamment, le PG d'URO s'est doté d'objectifs et de résultats à atteindre mais ceux-ci ne sont ni précis, ni mesurables, notamment en l'absence d'indicateurs.

**Durée et rythme de révision** : alors que la moitié des PG ont une validité de 10 ans, l'autre moitié a opté pour une durée de 5 ans. La couverture temporelle du plan d'action/ opération qui y est attaché, elle, présente des variations de durée plus grandes : 1, 3, 5 et 10 ans de planification annuelle. Le PG d'URO ne présente pas de plan d'action. Le rythme prévu pour l'évaluation et la révision du PG est planifié systématiquement à mi-parcours et en fin de validité. Parmi les PG considérés, certains sont des versions révisées de plans anciens qui ont été adaptés après évaluation (BAR, PEN, TAI) alors que les autres sont des premières éditions.

**Rôles dans la mise en œuvre** : pour les PG dotés de plans d'action, le niveau de détail concernant les rôles et responsabilités respectives du personnel de l'AP, de certains groupes issus des communautés locales, des ONG partenaires et d'autres parties prenantes est très différent. Dans les cas où ces informations sont vagues ou absentes, on peut prévoir ici aussi de grandes difficultés lors des évaluations. Le PG d'URO énumère les diverses structures de gestion de l'AMPC mais ne précise aucun rôle précis pour l'administration, ce

qui implique une gestion quasi complète par les assemblées communautaires et leurs partenaires. La mention d'un rôle spécifique pour certaines ONG internationales partenaires de l'AP est aussi curieuse, dans la mesure où leur présence dépend essentiellement de la sécurisation de fonds encore incertains. Seules des responsabilités confiées à des ONG telles que ACF (VIR) et APN (GAR), qui ont un mandat officiel sur une durée contractuelle et d'importants capitaux propres, peuvent se concevoir sans trop de risque.

### 3.3 Niveau d'adéquation avec les lignes directrices de l'UICN

#### 3.3.1 Référence aux lignes directrices pour la planification

Si la moitié des PG font allusion aux lignes directrices de l'UICN, la plupart ne les prennent pas comme guide. Parmi les 8 AP considérées, seul MAN fait clairement mention de ces lignes directrices comme références principales ayant guidé systématiquement l'élaboration du PG. L'autre AP dont le PG a été élaboré suivant un modèle classique est BAR, qui a pris le « Toolkit Eurosite<sup>6</sup> » élaboré en 2001 comme méthodologie de référence, bien que cet outil soit conçu avant tout pour des AP européennes. D'autres PG font mention des lignes directrices de l'UICN (KZB, PEN, VIR) mais leurs approches ne correspondent pas complètement à la suite des 13 étapes (cf Section 1) recommandées par l'UICN. Malgré cela, la comparaison des contenus des 8 AP considérées (Annexe 4) révèle clairement que - à quelques exceptions près - les éléments essentiels de la planification recommandés dans les lignes directrices UICN ont bien été couverts.

#### 3.3.2 Respect des étapes essentielles dans la planification

Bien que l'information fournie dans les PG et par les directions de sites ne permette pas de porter un jugement précis sur le respect ou non de chacune des 13 étapes recommandées, il est possible de porter un jugement global (et donc non spécifique à chaque AP) sur la réalisation de chaque étape. Dans la liste figurant ci-dessous, le taux global de réalisation de l'étape correspondante est exprimé par un chiffre de 0 à 3, où **0** = non réalisé ; **1** = rarement réalisé ; **2** = souvent réalisé ; **3** = toujours réalisé.

1. **Pré-planification** (décision de préparer un plan de gestion, nomination d'une équipe de planification, définition de la portée de la tâche et du processus à utiliser) : **3**
2. **Collecte des données** (identification des problèmes, définition des types de données et d'informations à rechercher, consultations) : **3**
3. **Evaluation des données et des informations** sur les ressources, **identification des caractéristiques clés** ou des valeurs exceptionnelles, **déclaration de l'importance de l'aire protégée** : **2**
4. **Identification et analyse des contraintes, des opportunités et des menaces, priorisation des problèmes** à prendre en compte : **2**
5. **Développement d'une vision à long terme** pour l'AP et **formulation d'objectifs** pour sa gestion, formulation (évent.) des limites de changements acceptables : **3**
6. **Développement, évaluation et choix d'options de gestion** pour atteindre les objectifs, y compris en ce qui concerne le **zonage** de l'aire protégée : **1**
7. **Intégration des éléments de planification dans un projet de plan de gestion** ; respecter la structure, le format et le style convenu pour le plan de gestion : **2**
8. **Présentation publique du projet de plan de gestion et processus de consultation du public** : **2**
9. **Analyse des commentaires**, rapport sur les résultats du processus de consultation, **révision du projet de plan et production d'un plan de gestion final** : **1**
10. **Approbaton et validation officielle** du plan de gestion : **3**
11. Mise en œuvre du plan de gestion grâce à des **plans opérationnels annuels** : **2**
12. **Suivi et évaluation** : **2**

---

<sup>6</sup> [http://www.eurosite.org/files/toolkitmp\\_fr.pdf](http://www.eurosite.org/files/toolkitmp_fr.pdf)

13. **Révision et actualisation** du plan, fréquence des révisions, rétro-information du cycle de suivi : 1

Plusieurs points sont à noter concernant cette évaluation :

- Si l'identification et l'analyse des menaces (étape 4) est généralement bien détaillée dans tous les PG, celle des contraintes opérationnelles et des opportunités qu'offre la situation de l'AP ne l'est que rarement. Les PG présentent davantage une liste des problèmes majeurs auxquels doivent faire face les gestionnaires sans pour autant justifier un ordre de priorité d'action parmi ceux-ci ;
- Certains plans (BAR, KZB) ont été validés sans que des choix nécessaires d'options de gestion n'aient été faits en ce qui concerne le zonage (étape 6) de l'AP, ce qui signifie que l'administration centrale a entériné ces PG en acceptant que certains choix de gestion fondamentaux soient reportés ;
- L'information disponible sur la présentation publique du projet de PG, sur le processus de consultation du public, et sur la révision du PG en fonction des commentaires (étapes 8 et 9) n'est pas systématiquement détaillée dans les PG. Quand elles le sont (KZB, MAN, URO, VIR), elles ne fournissent pas d'information sur les points principaux ;
- Certains plans (GAR, MAN, TAI, VIR) ont été soumis à approbation mais ne sont pas encore validés (étape 10). Ils sont cependant mis en œuvre comme s'ils l'étaient ;
- La plupart des PG sont de facture récente (moy. = 3,6 ans) et les informations sur les résultats du suivi et des évaluations, sur la révision et l'actualisation (étapes 12 et 13) ne sont disponibles que sur quelques AP (BAR, PEN).

### 3.3.3 Impact et suivi des diverses évaluations UICN

Parmi les 8 AP étudiées, plusieurs ont fait l'objet d'évaluations diverses menées par l'UICN<sup>7</sup>.

<i>AP</i>	<i>Outil</i>	<b>RAPPAM</b> (inclus dans zone évaluée)	<b>METT</b>	<b>EoH Toolkit</b>
<b>BAR</b>		<b>X</b> (Pays) <b>X</b> (RAMP AO) <b>X</b> (SPM AO)	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>GAR</b>		<b>X</b> (Pays)		
<b>KZB</b>		<b>X</b> (Pays) <b>X</b> (Bass. Congo)	<b>X</b>	
<b>MAN</b>		<b>X</b> (Pays)		
<b>PEN</b>		<b>X</b> (Ramsar AO)		<b>X</b>
<b>TAI</b>		<b>X</b> (Pays) <b>X</b> (SPM AO)	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>URO</b>		<b>X</b> (Pays) <b>X</b> (RAMP AO)		
<b>VIR</b>		<b>X</b> (Pays) <b>X</b> (Bass. Congo)		

Les unes (RAPPAM) concernent la contribution de l'AP au sein d'un réseau déterminé, les autres rendent compte de l'appréciation des gestionnaires sur leurs propres performances de gestion de l'AP (METT) et/ou sur la qualité de la gestion de leur site du Patrimoine mondial (EoH).

<sup>7</sup> <http://www.papaco.org/Nos%20evaluations.html>

A la lecture des PG et des rapports d'évaluation de ces AP, on peut relever les différents points suivants :

- Il n'y a pas de mention claire que les résultats de ces évaluations aient mené à une adaptation du mode de gestion. On note toutefois que plusieurs évaluations sont survenues après la mise en route des PG et avant leur première évaluation formelle. L'exception notable de ceci est PEN, qui a spécifiquement revu son PG en fonction des résultats de l'évaluation EoH, et qui a choisi d'adopter cette méthodologie pour l'évaluation annuelle de ses performances de gestion.
- Bien qu'il soit promu par l'UICN, le RAPAC et d'autres ONG, l'existence d'un outil de suivi/ évaluation flexible comme le METT n'est pas encore suffisamment connu, et est donc encore trop peu utilisé pour mesurer l'évolution des performances de gestion.
- L'utilisation de la méthodologie METT comme outil de suivi et d'auto évaluation annuelle n'est mentionnée que dans 2 PG, ceux de MAN et de VIR, deux sites qui n'ont pas encore été concernés par des exercices initiés par l'UICN.
- Il ne semble pas toujours y avoir un « contrôle de qualité » sur les cotations données dans les évaluations EoH et METT à certaines AP par leurs propres gestionnaires. Ceux-ci manifestent parfois une tendance à surévaluer les notes qu'ils attribuent aux aspects de leur gestion. La crédibilité et l'utilité de ces exercices (dont l'UICN est certes bien consciente) peuvent pâtir de ce fait si cette faiblesse n'était pas corrigée d'une manière ou d'une autre.
- A l'exception de KZP et PEN, les objectifs de gestion du PG et le zonage des AP n'ont pas été choisis en tenant compte de la (des) catégorie(s) d'AP définies par l'UICN. Dans aucun cas, le PG n'inclut le résultat d'un exercice participatif visant à définir la/les catégories de l'AP, comme le recommande l'UICN (Dudley 2008).

## **4. Comparaison des situations étudiées avec les plans de gestion en Afrique de l'Est**

Si l'on compare les situations rencontrées dans le cas des huit AP étudiées et celles qui prévalent généralement en Afrique de l'Est, une sous-région voisine qui opère dans un contexte politique et socio-économique similaire, il est possible de relever une série de ressemblances et de différences d'approches à l'opérationnalisation des PG.

Afin de relever les différences qui peuvent renseigner sur des options d'amélioration des PG en Afrique Centrale et de l'Ouest, nous énumérons ci-dessous quelques spécificités marquantes des deux sous-régions et quelques contraintes qui peuvent expliquer certains obstacles rencontrés dans l'élaboration et la mise en œuvre des PG.

### **4.1 Différences spécifiques entre Afrique de l'Est et Afrique Centrale et de l'Ouest**

#### **Héritages coloniaux distincts**

Parmi les valeurs et les structures de conservation laissées par les anciennes puissances coloniales britanniques, françaises ou belges se retrouvent des éléments qui peuvent expliquer certaines spécificités de l'Afrique de l'Est par rapport à l'Afrique Centrale et de l'Ouest.

L'une des plus parlantes est sans doute l'approche « *wildlife* » qui a prédominé longtemps le concept de conservation dans les ex-colonies britanniques et qui a présidé à la création très ancienne d'aires réservées à la protection de la faune sauvage et à la chasse. L'attention au statut de protection des espèces y a pris naturellement une importance significative et la raréfaction, puis la disparition de certaines espèces charismatiques a généré une réflexion précoce sur les modes d'utilisation et de gestion du territoire et sur leur durabilité. L'histoire des administrations en charge des aires protégées illustre ceci par le fait que l'importance relative donnée au « *Wildlife Department* » et au « *Game Department* » a longtemps été plus grande que celle donnée au « *Forest Department* » ou au « *Fisheries Department* » tant que ces derniers ne se soient pas avérés aussi cruciaux pour le développement de la colonie.

Partant de cette hiérarchie de valeurs, une série de développements sectoriels se sont faits jour, notamment avec l'apparition progressive de diverses activités économiques considérées alors comme très importantes : safaris de chasse, taxidermie, agences de tourisme, élevage de gibier, etc. Ces développements furent très tôt accompagnés de recherches scientifiques appliquées et d'enseignements spécialisés de niveau professionnel. Ce mouvement peut expliquer, en Afrique de l'Est, l'émergence précoce de hérauts de la protection de la nature (souvent des naturalistes ou des scientifiques) et l'intervention des plus anciennes organisations non gouvernementales de conservation.

En Afrique Centrale et de l'Ouest – du moins dans les ex-colonies françaises - les autorités coloniales ont transposé le modèle qui était d'application en métropole avec un Service des Eaux et Forêts en charge de la gestion de la chasse. L'accent était mis davantage sur l'exploitation de la forêt que sur celle des ressources fauniques, et la structure actuelle de l'administration dans certains pays (Sénégal, Cameroun, Côte d'Ivoire) reflète encore la dépendance de la Direction de la Faune et de la Chasse à un Ministère en charge des Forêts. Dans ces ex-colonies, la notion de réserve naturelle pour la conservation est apparue plus tard et les efforts associés pour former des techniciens à la gestion, organiser la recherche et financer les aires protégées également.

On peut dire que l'héritage colonial encore tangible aujourd'hui relève d'une part de la différence de sensibilité à la nature qui prévalait entre les puissances coloniales et d'autre part du poids économique que ce secteur représentait alors à leurs yeux.



### **Milieus naturels dominants :**

Si l'importance d'une bonne gestion de la faune sauvage et de ses habitats naturels pouvait apparaître plus pressant en Afrique de l'Est, c'est sans doute aussi dû aux types de milieux dominants, où la majorité du territoire terrestre est occupé par divers types de savanes et de forêts claires. Ces milieux étant variés, ayant une capacité de charge pastorale élevée et une densité humaine faible, ils renferment naturellement une faune diverse et abondante. Il n'est donc pas étonnant que l'industrie du tourisme (et, localement, de la chasse) ait considérablement valorisé la conservation de ces espaces et que les gouvernements soient sensibilisés et intéressés à leur gestion durable.

En règle générale, les milieux similaires d'Afrique Centrale et de l'Ouest renferment une moindre diversité de grands mammifères, ont une capacité de charge plus faible, et une importance relative pour la conservation moindre aux yeux des gouvernements. En raison du grand nombre d'éleveurs et de l'importance du pastoralisme, ceux-ci portent une attention certaine sur l'évolution de ces milieux ouverts avant tout pour leur utilisation agricole. En revanche, la place prise par la forêt, particulièrement en Afrique Centrale, y a d'abord incité l'exploitation des ressources ligneuses et, secondairement, la création d'aires protégées de diverses catégories.

### **Tenure foncière**

Cet aspect est l'un des héritages qui a sans doute engendré l'une des spécificités les plus marquantes entre les deux sous-régions. En effet, si la législation héritée de l'ex-puissance coloniale britannique permet aux citoyens l'accès à la propriété, celle développée dans la majorité des ex-colonies françaises et belges ne le permet pas. Dans la plupart des cas, c'est en effet l'Etat qui est propriétaire de la terre et l'occupation de parcelles ainsi que l'exploitation des ressources sont strictement liés au respect de règles étatiques. En Afrique de l'Est, un citoyen ou une communauté peut généralement être propriétaire non seulement du sol mais aussi des ressources vivantes qui s'y trouvent. Cette différence est d'importance car elle permet plus facilement de conscientiser, de responsabiliser et d'intéresser les communautés locales à la gestion des ressources naturelles dont elles sont propriétaires. Celles-ci sont souvent valorisées sous forme de réserves communautaires, ranches privés, zones touristiques, de pêche ou de chasse.

### **Principes de durabilité**

La mentalité et le bon sens commun issu de ces divers facteurs ont concouru, en Afrique de l'Est comme ailleurs, au développement du concept de la durabilité de la gestion des aires protégées. Ce type de développement fut bien sûr influencé par les principes instillés par la Stratégie Mondiale de la Conservation, le Rapport Brundlandt ou le Sommet de Rio, mais leur application à la planification des AP d'Afrique de l'Est tend à respecter certains principes précis résumés comme suit (Cowles 1996) :

1. *Think long-term* ou « Pensez long terme »
2. *Manage protected areas as "integrated systems."* ou « Gérez les AP comme des systèmes intégrés »
3. *Plan and implement in an interdisciplinary atmosphere* ou « Planifier et mettez en oeuvre dans une ambiance interdisciplinaire »
4. *Monitor progress towards achieving the defined vision of sustainability* ou « Suivez vos progrès vers l'atteinte de votre vision de la durabilité »
5. *Adapt the management and planning structures based on monitoring* ou « Adaptez vos structures de gestion et de planification en fonction du suivi »
6. *Plan collaboratively with broad based community involvement at the local level* ou « Planifiez conjointement avec une large implication de la communauté locale »

7. *Educate leaders and citizens about sustainability and the role of protected areas in sustainability* ou « Sensibilisez les leaders et les citoyens à la durabilité et au rôle des aires protégées pour la durabilité »

Si chacun de ces points se retrouvent dans une certaine mesure dans les lignes directrices de l'UICN, certains reflètent une spécificité propre à l'Afrique de l'Est, auquel l'Afrique Centrale et de l'Ouest n'a peut-être pas accordé autant d'importance. C'est le cas en particulier des points 4, 6 et 7.

4 : le suivi « classique » s'applique aux activités, aux résultats attendus et aux objectifs fixés. L'accent mis sur le principe de durabilité n'est pas courant et implique que l'objectif ou le résultat attendu soient eux-mêmes spécifiquement conçus pour contribuer à cette durabilité ;

6 : si les lignes directrices UICN recommandent d'impliquer les communautés dans la planification, on se rend compte que cette planification « conjointe » se résume dans de nombreux cas à un échange d'information ou à une consultation, et très rarement à un véritable exercice où l'équipe de l'AP et les représentants des communautés riveraines conviennent systématiquement de tous les aspects du PG, ce qui implique un processus plus long et plus complexe, illustré par le processus suivi à Urok ;

7 : cet aspect de l'éducation et de la sensibilisation des autorités et du public à la durabilité n'est que rarement mis en œuvre dans la planification. Ici encore, le développement du PG se contente souvent d'une information fournie sur le contenu du PG, mais rarement d'un réel effort d'éducation.

### **Rôle de l'administration centrale**

En Afrique de l'Est, l'administration centrale intègre des profils techniques qui ont pour fonction d'appuyer systématiquement les AP du réseau national dans leurs efforts de planification, de suivi et d'évaluation. Lors de l'élaboration de plans dans une AP (PG, plan d'affaire, plan d'opération, plan de suivi, etc.), ces techniciens font partie de l'équipe de planification et servent souvent de facilitateur sinon de formateur. C'est le rôle qu'a tenu le technicien de *Uganda Wildlife Authority* dans l'unité de planification du PNVi. Cette implication de l'administration centrale est exceptionnelle en Afrique Centrale et de l'Ouest, ce qui est étonnant étant donné le niveau généralement élevé de centralisation.

### **Rôle des partenaires internationaux**

Les représentants des ONG de conservation et des bailleurs de fonds sont présents en Afrique de l'Est comme ils le sont en Afrique Centrale et de l'Ouest. Globalement, leur rôle et la nature de leurs projets semblent légèrement différents. Dans le premier cas, ils remplissent souvent des fonctions de conseillers techniques au niveau central, et leur appui sur le terrain se fait très souvent en collaboration avec des ONG locales et est toujours façonné pour répondre à une demande. Etant donné la disponibilité sur le marché local d'un grand nombre de techniciens nationaux diplômés, la proportion d'expatriés dans les ONG internationales est moindre qu'en Afrique Centrale et de l'Ouest. En règle générale, on y trouve beaucoup moins d'ONG opérant sur des projets conçus à l'étranger et éloignés des priorités nationales.

### **Rôle du secteur privé**

Le niveau d'intérêt pour la nature et sa conservation, l'émergence spontanée d'associations locales et les opportunités de développer du *business* dans le secteur de la nature et des ressources naturelles font que la participation du secteur privé dans et autour des AP est quasi généralisée en Afrique de l'Est. L'administration des AP a bien compris tout l'intérêt de développer une synergie entre l'Etat et le privé sous forme de partenariats public-privé. Des regroupements de vastes propriétés privées, de terroirs communautaires et d'AP, fédérées en *Conservancies* autour de chartes communes de gestion, représentent des formules alternatives aux AP classiques de plus en plus importantes pour la conservation.

## **4.2 Contraintes liées au développement de PG en Afrique Centrale et de l'Ouest**

### **Aspects linguistiques**

La disponibilité très limitée de documents-guides en français pour l'élaboration des PG s'est avérée longtemps une contrainte. En raison d'une production littéraire sur les questions de gestion des AP beaucoup plus fournie en anglais qu'en français, et à cause d'un certain hermétisme des lectorats par rapport à l'autre langue, les lignes directrices existantes n'ont été que peu exploitées dans les pays africains à dominance francophone. Parmi ses propres lignes directrices sur les AP, l'UICN lui-même n'a produit de version française qu'au compte goutte, en fonction des financements disponibles : *sur les 17 documents disponibles dans sa série « Best Practice Guidelines », seuls 4 existent en français.*

La dominance anglaise dans les forums internationaux, les financements limités et le bilinguisme trop peu répandu au sein de l'UICN ont résulté en la production unilingue de méthodologies clés telles que l'évaluation *Enhancing our Heritage*. La première phase de ce programme s'est d'abord concentré sur 3 AP (Keoladeo, Sangay, Bwindi) de pays non francophones avant que le PAPACO ne sécurise des fonds pour disposer de documents traduits et pouvoir l'appliquer dans des pays d'Afrique francophone. Ce décalage linguistique est regrettable car il aurait pu permettre de rapprocher et favoriser les échanges entre les gestionnaires de sites du PM voisins et transfrontaliers tels que Bwindi et Virunga.

A présent qu'il y a un effort de « francisation » des documents clés, il est important qu'ils soient largement diffusés et disponibles grâce aux réseaux UICN et autres.

### **Aspects liés aux partenariats**

La présence de partenaires extérieurs dans les AP d'Afrique de l'Ouest et du Centre a permis le développement de nombreux projets d'appuis et l'élaboration des PG. L'étude a révélé cependant divers aspects liés à ces partenariats :

- Des efforts sont faits par des ONG francophones pour simplifier les documents méthodologiques existants et les rendre plus faciles et pratiques à utiliser dans les AP. C'est un effort très louable dans le cas de l'excellente synthèse faite pour les AMP (Rizk *et al.* 2011), mais pas du tout pour les AP terrestres (Trichet 2009). Ce dernier document, qui n'est pas une référence en la matière, risque de jeter une confusion certaine quant à la nature des méthodologies proposées puisqu'il propose notamment un mode de gestion inspiré du cadre français et qui serait propre aux AP « d'Afrique francophone », comme si les problématiques de gestion étaient spécifiques à la langue ;
- La rareté en Afrique d'ONG de conservation originaires de pays francophones a laissé place aux influences diverses d'ONG internationales, opérant souvent grâce au financement d'une large diversité d'agences de coopération nationale ou multilatérale et canalisant des appuis techniques de provenances très diverses. Ce mélange serait très bénéfique s'il était « cadré » par un élément unificateur, que ce soit par un canevas d'élaboration de PG imposé par le pays ou par le respect d'une méthodologie internationale reconnue comme référence ;
- Selon la nature et les affinités du partenaire, le gestionnaire de l'AP a eu accès pour l'élaboration de son PG à des méthodologies et des références différentes (ex : Eurosite à BAR, UICN et TNC 5S à MAN, etc.) ;
- Malgré le fait que la plupart des institutions de gestion des AP, leurs bailleurs, et les ONG partenaires soient tous membres de l'UICN, aucun (sauf MAN) n'a explicitement choisi les lignes directrices UICN pour l'élaboration des PG ;

### **Aspects professionnels**

L'étude a montré que l'élaboration de tous les PG examinés a été faite avec l'appui d'experts extérieurs au pays. Il est très probable que le manque de capacité technique disponible en interne en est la cause, comme le suggère également les évaluations de la qualité de gestion des AP. En raison des différences culturelles et autres évoquées en Section 4.1 ci-dessus, il est vraisemblable que les opportunités d'accès à l'éducation, de formations spécialisées, d'emplois dans le secteur de la conservation, et/ou de conditions de travail valorisantes explique ce déficit de capacités techniques et cette dépendance à l'appui extérieur.

C'est incontestablement un domaine reconnu par l'UICN comme une haute priorité, qui s'est traduite notamment par la formation diplômante sur la gestion des AP offerte par l'Université Senghor avec l'appui de l'UICN-PAPACO. De nombreuses initiatives similaires en Afrique Centrale et de l'Ouest (dont certaines sont en développement) devraient voir le jour en vue d'améliorer les opportunités de formation existantes, en créer de nouvelles, et combler rapidement ce déficit professionnel déplorable.

### **Aspects institutionnels**

Le rôle des administrations centrales dans l'élaboration des PG est variable. Un aspect positif est que dans la plupart des pays, l'obligation de produire et faire valider un PG relève de la politique nationale et est donc incontournable. Cette évolution relativement neuve provient de l'influence combinée de conventions ou d'accords internationaux ratifiés par les pays (CBD, Ramsar, Patrimoine mondial...) et des pressions des partenaires internationaux, notamment de l'UICN au travers des Congrès mondiaux sur les Parcs nationaux, ou de son influence sur le Programme de Travail de la CBD sur les AP.

L'influence des administrations centrales sur l'élaboration des PG peut donc être positive lorsqu'elles fournissent déjà un bon canevas de plan à suivre par les AP de son réseau ou lorsqu'elles peuvent combler un appui technique qui manque sur le terrain (ce qui n'a pas été le cas dans les huit AP étudiées). Cette influence peut constituer une contrainte lorsque l'administration centrale assume ses fonctions de coordination, de supervision et d'évaluation des AP sans en avoir elle-même la capacité technique. Il n'est pas rare en effet de constater dans certains pays que, grâce aux appuis techniques successifs de projets sur le terrain, le niveau de formation professionnelle du personnel y est supérieur qu'au niveau central. Dans ce cas, on risque d'aboutir, par méconnaissance des réalités et par incompréhension des enjeux, à une situation de frustration voire de conflit.

## **5. Conclusions et recommandations**

La présente analyse démontre, sur la base de huit études de cas représentatifs de la situation en Afrique Centrale et de l'Ouest, que malgré la diversité des AP considérées, leurs PG présentent heureusement de grandes ressemblances de contenu (cf Annexe 4). La comparaison de ces PG avec les pratiques recommandées par l'UICN dans ses lignes directrices pour l'élaboration des PG (Section 3 ci-dessus) a révélé toutefois une série de similitudes et de différences plus ou moins importantes. L'analyse de celles-ci permettent de tirer des conclusions concernant deux domaines très appliqués à la gestion des AP : les enjeux liés à l'élaboration des PG et ceux relatifs à leur mise en œuvre. Les considérations de la Section 3 ne sont pas reprises ici, mais bien des conclusions plus générales.

Ces deux aspects sont passés en revue ci-dessous et diverses recommandations visant l'amélioration des lignes directrices de l'UICN terminent ce chapitre final.

### **5.1 Enjeux liés à l'élaboration des plans de gestion**

#### **Phase de pré-planification :**

Dans le cadre de la préparation d'un plan de gestion, la nomination d'une équipe de planification et la définition et la portée des tâches à accomplir et du processus à utiliser sont cruciaux. Souvent, volontairement ou par défaut, ces équipes ne comprennent pas de représentants de l'administration centrale des AP, des autorités régionales ou locales, et/ou des communautés riveraines. La présence dans l'équipe de représentants d'ONG partenaires, mais pas d'autres acteurs externes à l'AP, est un facteur qui pourrait faire rejeter le PG comme un document exogène dont l'appropriation reste faible en dehors des acteurs eux-mêmes.

Au vu des tâches à accomplir et de la nécessité de disposer d'une équipe multidisciplinaire, il n'est pas étonnant que les équipes de terrain jugent manquer des capacités techniques nécessaires et fassent appel à leurs partenaires ONG ou à des experts extérieurs. Le « poids » de ces apports externes pourrait être limité par une attention plus soutenue à l'expertise technique et au standard professionnel que l'administration centrale devrait pouvoir fournir.

#### **Développement d'une vision, formulation d'objectifs et choix d'options de gestion :**

La plupart des éléments majeurs de la gestion d'une AP ont été inclus dans les PG étudiés, mais l'analyse a montré que certains plans ne comportaient pas certains de ces éléments. D'une part, il s'est avéré que certaines équipes de planification avaient choisi de ne pas proposer des choix de gestion ou d'inclure des actions sans être certain de pouvoir les réaliser. Par exemple, certains PG ne présentent pas d'organigramme optimal pour l'AP ou n'incluent pas de plan d'actions. Les lignes directrices encouragent au contraire de concevoir un PG dans l'optique de la situation souhaitée pour l'AP et non en fonction des financements disponibles ou d'autres contraintes.

Par ailleurs, d'autres éléments majeurs tels que le zonage de l'AP n'ont pas été inclus dans certains PG en raison de la nécessité de faire plus d'études (cas du BAR) ou de reporter la résolution d'un problème d'occupation illégale dans l'AP (cas du KZB). Si l'on peut comprendre ces motivations, on ne peut qu'encourager les autorités de tutelle à ne valider officiellement un PG que lorsque les options de gestion tellement importantes sont incluses et explicites. Il s'agit bien évidemment des options de gestion découlant de l'analyse des valeurs patrimoniales et des pressions et menaces qui s'y exercent. Bien sûr, cette validation ne doit pas être retardée par d'éventuels manque de données concernant l'AP, puisque celles-ci feront justement l'objet de collecte lors de la mise en œuvre de ce futur PG.

### **Intégration des éléments de planification dans un projet de plan de gestion :**

L'UICN recommande de respecter la structure, le format et le style convenus pour le plan de gestion. L'étude a montré que même au niveau national, il n'y avait pas toujours de cadre de référence. L'intérêt pour une AP de disposer d'un cadre de référence national, tel que le canevas d'application en RDC ou en Côte d'Ivoire était d'un grand secours pour les AP et garantissait une cohérence entre PG d'AP différentes. Par contre, son existence empêche les partenaires extérieurs de promouvoir une méthodologie différente. Le style, le format et le contenu attendus des PG sont habituellement décrits. Il ressort de l'analyse comparative qu'un style simple et concis, avec une formulation précise et chiffrée offre un meilleur document de référence aux gestionnaires et un outil plus pragmatique à utiliser et plus agréable à diffuser.

A l'échelle des sous-régions, le manque d'harmonisation dans les formats et les structures des PG rend leur comparaison difficile et plaide pour le développement d'un format-cadre commun, à l'instar des plans et rapports que les Etats se sont engagés à soumettre dans le contexte de leur adhésion à des accords internationaux. Ce format-cadre pourrait être développé avec l'appui de l'UICN dans le cadre d'accords sous régionaux tels que le Plan de Convergence de la COMIFAC.

### **Catégorisation des aires protégées :**

A quelques exceptions près, les PG considérés ne présentent pas de lien entre leur zonage et les catégories I à VI de l'UICN, qui permettrait d'articuler plus facilement les objectifs de gestion de l'AP dans ses différentes zones. L'UICN promeut un exercice facile qui peut aider les gestionnaires à décider les types optimaux d'affectation et d'objectifs de gestion des zones de leur AP. Il est probable que cet exercice important n'a pas encore fait l'objet d'une attention particulière de la part des institutions nationales, et ceci est peut-être en rapport avec le nombre encore très restreint de « plans de réseau » au niveau national.

### **Coût et temps requis pour la planification :**

Le budget disponible pour l'élaboration des PG a inévitablement dicté l'ampleur de l'opération de planification. Les coûts d'élaboration des PG analysés se sont avérés très différents d'une AP à l'autre et très difficilement comparables. Dans certains cas, les fonds principaux ont servi à financer des tournées de terrain, des réunions et des ateliers ; dans d'autres les frais des experts externes et la publication du document, etc. Dans de nombreux cas, le coût précis a été impossible à établir car aucun budget spécifique n'a été réservé pour l'opération. Une grande proportion des coûts a été absorbée dans le budget de fonctionnement normal de l'AP et/ou les frais récurrents d'un projet d'appui. En regard de l'ampleur de la tâche et du coût réel de l'élaboration d'un PG, il est étonnant que certains gestionnaires n'aient pas opté pour le développement dans un premier stade d'un PG concis.

Le temps total requis pour la planification des PG analysés a été souvent supérieur à une année. Dans certains cas où l'équipe de planification a travaillé par phases espacées et où l'implication des populations locales a pris une importance considérable, la durée du processus a couvert une durée de 3 ans et plus. Aucune de ces AP n'a regretté la durée de ce processus en reconnaissant que l'aspect très participatif requérait un rythme adapté et/ou que les efforts de sensibilisation et d'information vers l'extérieur étaient très importants. Dans ces cas, l'option a été davantage d'intégrer l'élaboration du PG comme une activité récurrente du plan de travail normal de l'AP et partenaires plutôt que d'en faire un projet distinct.

## **5.2 Enjeux liés à la mise en œuvre des plans de gestion**

### **Suivi de la mise en œuvre :**

Les plans de suivi des actions planifiées et des résultats attendus sont rarement précis, dotés d'indicateurs réalistes et/ou mesurables, et accompagnés de responsabilités claires. Dans ces conditions, et même lorsque le PG est doté d'un plan d'opération annuel, il est difficilement concevable que le suivi du PG produise des informations suffisamment bonnes que pour fournir au gestionnaire d'efficaces outils à la décision. Contrairement à d'autres pays (ex : Madagascar), le suivi écologique est rarement confié - en tout ou en partie - à un centre scientifique ou une université, ce qui permettrait pourtant d'en renforcer l'assise de durabilité. Le suivi basé sur les patrouilles de terrain (« suivi de l'application des lois ») est également basé sur diverses méthodologies et il ne ressort pas de tendance à l'harmonisation.

### **Rôles dans la mise en œuvre :**

Les rôles et responsabilités des acteurs ne sont en général pas assez bien définis. Lorsqu'ils le sont, seuls les rôles précis du personnel de l'AP sont donnés. Ceux d'autres acteurs sont donnés sans garantie que ceux-ci pourront les remplir, ce qui constitue un risque qu'il faut prendre en compte. S'il est reconnu que l'élaboration participative des PG avec l'implication des populations locales est vitale, le rôle précis de celles-ci dans la mise en œuvre n'est que rarement mentionné.

### **Evaluation de la mise en œuvre :**

Comme signalé plus haut, l'information disponible sur la qualité de la mise en œuvre des PG considérés est encore très disparate en raison de la production récente des PG et de la rareté d'évaluations externes formelles. La majorité des évaluations existantes sont internes. Elles portent sur des périodes relativement courtes, ont été faites par les gestionnaires eux-mêmes (et parfois par une seule personne de l'équipe de gestion), et ont tendance à pécher par un excès d'autosatisfaction. Il semble dès lors important que les évaluations METT ou EoH soient généralisées et faites systématiquement en groupes d'acteurs (gestionnaires et partenaires) afin de disposer de résultats fréquents et fiables.

Là où des évaluations sont disponibles, cette étude a également mis en lumière le fait que les leçons apprises après une évaluation dans un site ne sont pas suffisamment connues ou partagées. Par exemple, malgré le fait que l'évaluation du premier Plan Directeur du PNBA ait révélé qu'il n'a pas été opérationnel en raison de l'absence de plan d'action, le PG d'Urok, élaboré 10 ans après, appuyé également par la FIBA et par faisant partie du même réseau RAMPAO, n'en comporte toujours pas. Ceci plaide pour un effort concerté d'échange et d'appui mutuel quant aux résultats des évaluations.

### **Mesure de l'impact du PG :**

Lorsque l'AP bénéficie de l'appui d'un projet, ce qui est quasi partout le cas, il est souvent impossible de distinguer les impacts de la mise en œuvre du PG des impacts du projet, car le projet est souvent le seul véritable instrument de mise en œuvre de ce plan. En outre, cette mesure exige une méthodologie de suivi adaptée et une capacité technique à demeure, deux éléments qui font souvent défaut. La correction de ce type de faiblesse réside encore dans l'effort énorme de formation du personnel et de valorisation des métiers de la nature qui sont nécessaires.

### **5.3 Recommandations**

1. L'UICN devrait amplifier la promotion des lignes directrices existantes et sécuriser des fonds pour produire simultanément les versions de ces documents dans les trois langues officielles de l'Union ;
2. Dans le cadre de la CMAP de l'UICN, et sur la base des résultats de la présente étude, le PAPACO devrait développer un document-guide en français à l'intention spécifique des aires protégées terrestres d'Afrique Centrale et de l'Ouest, afin de promouvoir et faciliter une meilleure harmonisation des formats et des structures des PG. L'objectif de ce document est de constituer un outil synthétique, pratique et facile à mettre en œuvre, comportant les principes clés du choix des catégories, de la planification (y compris sous sa forme simplifiée) de la gestion, et de l'évaluation.
3. L'UICN devrait insister pour que chaque Etat membre intègre les lignes directrices pour la planification de la gestion dans sa stratégie nationale sur les AP et les adopte comme cadre de référence officiel pour l'élaboration des PG dans son réseau national. Dans le cas où une majorité des partenaires d'une AP (institution gouvernementale, ONG, autres) sont membres de l'UICN, l'institution en charge devrait imposer que l'élaboration du PG se fasse conjointement autour des lignes directrices de l'UICN, éventuellement adaptées au cas particulier de l'AP.
4. L'équipe de planification devrait impliquer systématiquement au moins un représentant compétent de l'administration centrale et un représentant élu de la population locale pour l'élaboration du PG. Pour corriger certains défauts notés dans cette étude, l'organisation de l'équipe devrait strictement respecter les rôles, responsabilités et compétences de l'équipe de planification, tels que recommandé par l'UICN (Thomas & Middleton 2011).
5. Les équipes de planification devraient toujours concevoir le PG dans l'optique d'une situation optimale pour l'AP, quels que soient les financements sécurisés ou les autres contraintes, avec cependant un souci constant de réalisme et de pragmatisme.
6. Parmi les aspects clés de la gestion, les PG devraient toujours intégrer, comme recommandé par l'UICN : le détail du processus d'élaboration, du plan de zonage, du mécanisme de suivi, des méthodologies d'évaluation, du plan d'opérations pluriannuel, et du lien avec un plan de financement.
7. Inciter tous les partenaires actifs dans les AP de renforcer aussi, là où c'est nécessaire et pertinent, les capacités techniques de l'institution nationale en charge des AP au niveau central, en particulier de sa cellule d'appui à la planification, au suivi et à l'évaluation.
8. Là où un PG a été élaboré, inciter tous les partenaires techniques et financiers à inscrire leur intervention dans la poursuite des objectifs opérationnels énoncés et à considérer le PG comme le socle d'une planification commune et coordonnée entre l'institution nationale et ses partenaires sur des objectifs communs.
9. Mieux intégrer la dimension internationale de la planification de la gestion des AP, en particulier les actions nécessaires à remplir les engagements de l'Etat vis-à-vis des accords internationaux (Patrimoine mondial, Ramsar, Réserves de Biosphère, accords transfrontaliers), tel que recommandé par l'UICN (Thomas & Middleton 2011).
10. En coordination avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, appuyer l'utilisation généralisée de l'outil d'évaluation EoH dans les sites du Patrimoine mondial dans les deux sous-régions.
11. Amplifier la promotion de la méthodologie METT comme outil de suivi/ évaluation rapide dans les AP des deux sous-régions.



12. L'UICN devrait diffuser largement les résultats majeurs des évaluations de la mise en œuvre des PG en Afrique Centrale et de l'Ouest et les gestionnaires devraient les décrire et les intégrer systématiquement dans les versions révisées de leurs PG.
13. L'UICN devrait faire suivre ses diverses évaluations (EoH, RAPPAM, METT,..) par des analyses conjointes de causes des faiblesses et des mesures d'appui nécessaires, et programmer ensuite une participation aux mesures de suivi en coordination avec les partenaires locaux, en particulier avec les membres de l'UICN.
14. Avec d'autres partenaires pertinents, l'UICN devrait évaluer les avantages des AP gérées par un opérateur privé - dans le cadre des modes de délégation de gestion et de partenariats public-privé où le privé renforce les capacités des agents de l'Etat - pour l'élaboration et la mise en œuvre des PG et largement diffuser les aspects qui seraient profitables aux autres AP.
15. L'UICN-PAPACO devrait envisager de soumettre les recommandations pertinentes issues de cette étude dans le forum approprié lors du prochain Congrès mondial de la nature (Jeju, septembre 2012) et l'UICN devrait adapter ses programmes régionaux et nationaux en Afrique Centrale et de l'Ouest en fonction de celles-ci.

## **6. Liste des annexes**

***Annexe 1 : Termes de référence de l'étude***

***Annexe 2 : Liste des documents consultés***

***Annexe 3 : Liste des personnes consultées***

***Annexe 4 : Comparaison du contenu des plans de gestion des huit aires protégées considérées***

***Annexe 5 : Questionnaire adressé aux responsables de l'élaboration et de la gestion des huit aires protégées considérées***

**Termes de référence**

**Etude sur les plans de gestion en Afrique de l'Ouest et du Centre  
Actualisation du manuel des lignes directrices sur la planification des aires protégées  
(UICN 2003)**

**1 – Contexte**

En Afrique, les ressources naturelles représentent encore une source de subsistance essentielle pour une grande majorité de la population qui, par ailleurs, ne cesse de croître de manière exponentielle depuis ces dernières décennies. Parallèlement, les paramètres environnementaux (diminution du couvert forestier et érosion des sols) évoluent très rapidement et engendrent en permanence de nouveaux enjeux (foncier, alimentaire, etc.). A cela s'ajoutent les pressions sur les ressources des sous-sols, de plus en plus convoitées et exploitées, souvent en occultant les règles de gestion de l'environnement existantes.

La maîtrise ou la limitation de ces pressions au niveau des aires protégées, dernier bastion de ressources naturelles conservées, est un enjeu majeur en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cela passe par une réflexion concertée sur les stratégies de gestion des ressources naturelles avec l'ensemble des acteurs riverains de l'aire protégée, qui doit idéalement déboucher sur une planification raisonnée de la gestion des ressources sur le long terme.

Cette planification passe nécessairement par une réflexion concertée qui prend la forme finale d'un plan de gestion, outil dynamique, qui doit être révisé régulièrement en fonction des impacts de gestion et de l'évolution du contexte de l'aire protégée.

Beaucoup de plan de gestion sont aujourd'hui peu fonctionnels. Ils ont souvent été réalisés par des consultants externes ayant peu de maîtrise des enjeux réels sur le terrain, et demeurent ainsi trop conceptuels, et sont d'ailleurs parfois, impossible à mettre en œuvre compte tenu des moyens réellement disponibles. En outre, la faible maîtrise des méthodes de conception et d'élaboration des plans de gestion par les gestionnaires eux-mêmes ne permet pas l'émergence d'outils de gestion fondamentalement adaptés aux conditions réelles sur le terrain. Pour ces raisons, lorsqu'ils existent, les plans de gestion sont aujourd'hui peu utilisés et les gestionnaires ne se les approprient que très partiellement...

**2 – Objectifs**

La présente proposition vise à obtenir des données objectives sur les modes d'élaboration des plans de gestion en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Elle aura pour finalité de mettre à disposition des gestionnaires des aires protégées de la sous région un document didactique de référence sur l'élaboration des plans de gestion et leur utilisation sur le terrain (à partir d'études de cas).

La partie conceptuelle de ce document existe déjà : il s'agit des lignes directrices de l'UICN (N°10, éditées en 2003 en anglais, et en cours de traduction en français) sur la méthode d'élaboration des plans de gestion dans les aires protégées.

De façon à adapter ce document au contexte et aux enjeux particuliers de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, il devra être complété par une analyse et des études de cas, qui

mettront en lumière les spécificités et les contraintes majeures rencontrées lors de l'élaboration de plans de gestion dans la sous région.

L'intégration de ce document comme référence dans les stratégies nationales de conservation pourra servir de canevas pour la réactualisation des plans de gestion en cours. Il pourra également être valorisé comme support de formation.

### **3. Résultats attendus**

Les résultats attendus de cette étude sont :

- a. Une description** des méthodes d'élaboration et de mise en oeuvre des plans de gestion en Afrique de l'Ouest et du Centre à partir de **8 études de cas** selon le plan indicatif suivant :

- \* localisation et caractéristiques des aires protégées retenues et bénéficiant d'un plan de gestion (ou document assimilé) ;
- \* historique de la mise en place de ces plans de gestion ; état d'actualisation ; fonctionnalité dans le contexte actuel ; etc.
- \* description des acteurs qui ont participé à l'élaboration du plan de gestion, des acteurs effectivement impliqués dans la mise en oeuvre des plans de gestion comparativement à leur dépendance aux ressources de l'aire protégée pour leur subsistance ;
- \* comparaison de la démarche intellectuelle utilisée lors de l'élaboration du plan de gestion avec celle décrite dans les lignes directrices de l'UICN ; taux d'appropriation des méthodes d'élaboration des plans de gestion par les gestionnaires des parcs eux-mêmes ; etc.
- \* description des moyens financiers et humains disponibles pour l'élaboration des plans de gestion ; description du rapport coût d'élaboration/fonctionnalité des plans de gestion; etc.
- \* état de mise en oeuvre des plans de gestion ; taux de réalisation des activités prévues dans les plans de gestion ; suivi-évaluation de l'impact des plans de gestion sur l'évolution des ressources de l'aire protégée ; etc.
- \*description de l'évolution et de l'utilisation probable des plans de gestion étudiés à moyen terme.

Les études de cas peuvent notamment porter sur les aires protégées suivantes en Afrique de l'Ouest :

- Le parc de la Pendjari au Bénin (écosystème de savane) ;
- Le parc du Banc d'Arguin en Mauritanie (AP côtière) ;
- Le parc de Tai en Côte d'Ivoire (écosystème de forêt) ;
- L'aire communautaire d'Urok aux Bijagos

Les études de cas peuvent notamment porter sur l'aire protégée suivante en Afrique du centre :

- Parc national de Manda au Tchad

Le choix des autres AP d'Afrique du Centre sera argumenté par le consultant et devra idéalement comprendre au moins une AP en République Démocratique du Congo.

Les AP choisies seront enquêtées par analyse bibliographique et interrogations par e-mail.

Une attention particulière sera portée sur les conditions locales (géographiques, économiques, sociales, démographique, de gouvernance,...) ayant conduit à un bilan positif ou négatif de la mise en œuvre de ces plans.

- b. **Une comparaison** avec des situations similaires rencontrées dans d'autres régions d'Afrique sera dressée. Elle débouchera sur **une analyse** qui permettra de faire ressortir les spécificités et les contraintes des aires protégées en Afrique de l'Ouest et du Centre lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de gestion.
- c. **Une conclusion pratique** qui devra faire ressortir clairement les enjeux liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de gestion dans la sous région. Elle reprendra, sous forme pragmatique, des recommandations adaptées aux situations rencontrées en vue d'optimiser le fonctionnement de la planification et la gestion des aires protégées.

#### 4. Calendrier et déroulement de la mission

La mission sera réalisée par un consultant international ayant le profil suivant :

- une bonne connaissance des outils de planification des aires protégées en Afrique en général, et en Afrique de l'Ouest et du Centre en particulier ;
- une bonne connaissance des réseaux d'aires protégées de la région ;
- une très bonne connaissance des contraintes liées à l'aménagement du territoire en fonction des réalités économiques en Afrique de l'Ouest et du Centre.

La mission se déroulera en 4 phases (durée totale 32 jours pouvant être étalés sur 4 mois) :

- Contacts par email/ téléphone avec des personnes ressources en Afrique du Centre préalable à la sélection de 4 aires protégées additionnelles (1 jour).
- Recherche et collecte de la documentation sur les 4 aires protégées retenues pour l'Afrique de l'Ouest et les 4 aires protégées retenues pour l'Afrique du Centre (2 jours).
- Etude de la bibliographie disponible sur les 8 aires protégées retenues ( 8 jours).
- Préparation et diffusion d'un questionnaire structurant l'information requise en vue des comparaisons et de l'analyse demandée (2 jours).
- Examen des questionnaires complétés par les personnes ressources concernées par la planification dans les 8 aires protégées retenues (3 jours).
- Enquêtes complémentaires par email/ téléphone après des personnes clés impliquées dans la planification des 8 aires protégées retenues (6 jours).
- Rédaction des 8 études de cas comprenant : une comparaison des situations respectives, l'analyse et la synthèse des informations, une conclusion et des recommandations (10 jours).

L'étude démarrera le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Le rapport, comprenant les 8 études de cas (environ 5 pages par étude de cas), l'analyse et la conclusion synthétique, sera produit en format électronique au plus tard le 30 octobre 2011

Financement de la mission : *Projet AGAPACO*.

Maître d'oeuvre : *UICN - Papaco*

Lieu de la Mission : *pays de résidence du consultant*

## **Annexe 2 : Liste des documents consultés**

- African Parks Network (2008) : *Garamba National Park and its Game Reserves. 5-Year Strategic Business Plan 2009-2013*. Draft 3 November 2008. 49pp.
- Biai, J., Campredon, P., Ducroq, M., Henriques, A. & Ocante da Silva, A. (2003): *Plan de Gestion de la zone côtière des îles Urok (Formosa, Nago & Chediã) 2004 – 2008*. Réserve de Biosphère de l'archipel de Bolama/Bijagós, Guinée-Bissau. Bissau, novembre 2003. 56pp.
- Boureima, A. (2008) : *Réserves de biosphère en Afrique de l'Ouest : vers des modèles de développement durables*. UNESCO/MAB. 68pp.
- Brenier, A., Ramos, E. & Henriques, A. (2009) : *Paroles d'Urok ! Enseignements et impacts de l'Aire Marine Protégée Communautaire des îles Urok*. FIBA, Tiniguena & PRCM. 64pp.
- Clément, T. (2011): *Evaluation à mi-parcours du projet « Gestion de la Biodiversité marine et côtière ouest-africaine par le renforcement des initiatives de Conservation et de Suivi dans les Aires Marines Protégées » (BioCos)*. Rapport soumis à la FIBA et au FFEM. Draft, novembre 2011.
- Cowles, P. (1996): *A Synthesis of the Concept of Sustainability from an Ecosphere View*. In: Principles of Sustainability and Their Potential Application in East African Protected Area Management Planning. University of Idaho, MS professional paper. Pp. 9-27.
- Dudley, N. (Ed.) (2006) : *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. Gland, Suisse : UICN. x+96pp. <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAPS-016-Fr.pdf>
- GECA-Prospective (2007) : *Plan Touraco. Plan d'affaires 2008-2012 du Parc National de Taï*. OIPR et GTZ. 57pp.
- Grovel, R. (2009): *Evaluation de la stratégie et de la performance du Parc National du Banc d'Arguin. Mission d'appui à la préparation du PAG 2010-2014*. Rapport au ProGRN-PNBA. 79pp.
- Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. & Courrau, J. (2008a): *Évaluation de l'efficacité: Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées*. 2ème édition. Gland, Suisse : UICN. xiii + 105pp. <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAG-014-Fr.pdf>
- Hockings, M., James, R., Stolton, S., Dudley, N., Mathur, V., Makombo, J., Courrau, J. & Parrish, J. (2008b): *Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine. Evaluer l'efficacité de la gestion des sites naturels du patrimoine mondial*. Cahiers du Patrimoine mondial 23. UNESCO, Paris. 104pp. <http://whc.unesco.org/fr/documents/100753/>
- ICCN (2006): *Manuel sur le processus de planification stratégique du Plan Général de Gestion d'une aire protégée en République Démocratique du Congo*. 46pp.
- ICCN & ACF (2011): *Contrat de gestion du Parc National des Virunga entre l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et Africa Conservation Fund (UK)*. Kinshasa, février 2011. 12pp.
- ICCN & APF (2005): *Contrat de gestion entre l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et African Parks Foundation*. Kinshasa, septembre 2005. 7pp.
- IUCN (2008): *Management planning for natural World Heritage properties*. Resource manual for practitioners. IUCN Programme on Protected Areas. Gland. 35pp. <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2008-077.pdf>
- Languy, M. & de Merode, E. (eds) (2006): *Virunga : survie du premier Parc d'Afrique*. Lannoo, Tielt, Belgique. 352pp.
- Lockwood, M., Worboys, G.L. & Kothari, A. (eds) (2006): *Managing Protected Areas: a Global Guide*. Earthscan, London. 802pp.
- Parc National de **Kahuzi Biega** (2009) : *Plan Général de Gestion 2009-2019*. Institut Congolais pour la Conservation de la Nature. République Démocratique du Congo. 128pp.

- Parc National de la **Garamba** (2010) : *Plan Général de Gestion 2011-2015. Draft*. Institut Congolais pour la Conservation de la Nature. République Démocratique du Congo. 97pp.
- Parc National de la **Pendjari** (2003) : *Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari 2004-2013*. Parcs Nationaux du Bénin. CENAGREF. 124pp.
- Parc National de la **Pendjari** (2004) : *Plan d'Aménagement participatif et de Gestion 2004-2013*. Version révisée et en cours d'adoption par le Conseil des Ministres. Parcs Nationaux du Bénin. CENAGREF. 124pp.
- Parc National de la **Pendjari** (2007) : *Plan d'Affaires (2<sup>ème</sup> édition)*. Direction du Parc National de la Pendjari, Bénin. 36pp.
- Parc National de **Manda** (2010) : *Plan d'aménagement du Parc National de Manda 2011-2021. Version provisoire Novembre 2010*. Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et de la Chasse. Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques. Présidence de la République. République du Tchad. 175pp.
- Parc National de **Taï** (2006) : *Plan d'Aménagement et de gestion du Parc National de Taï*. Office Ivoirien des Parcs et Réserves. Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. République de Côte d'Ivoire. 108pp.
- Parc National des **Virunga** (2010) : *Plan d'Aménagement et de Gestion 2011-2015. Draft*. Institut Congolais pour la Conservation de la Nature. République Démocratique du Congo. 99pp.
- Parc National du **Banc d'Arguin** (2004) : *Synthèse du Plan d'Aménagement et de Gestion 2005-2009 du Parc National du Banc d'Arguin*. Secrétariat Général du Gouvernement. République Islamique de Mauritanie. 57pp.
- Parc National du **Banc d'Arguin** (2007) : *Plan d'Affaires du Parc National du Banc d'Arguin*. Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement. République Islamique de Mauritanie. Rapport ECO-Consult/GTZ/ProGRN-PNBA. 81pp.
- Parc National du **Banc d'Arguin** (2009) : *Plan d'Aménagement et de Gestion 2010-2014 du Parc National du Banc d'Arguin*. Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement et du Développement Durable. République Islamique de Mauritanie. 114pp.
- Renard, Y. (2008) : *Gestion participative des ressources côtières des Iles Urok, Réserve de Biosphère de l'Archipel des Bijagos, Guinée-Bissau*. Rapport d'évaluation du projet 2004 – 2008 soumis à la FIBA. 72pp.
- Rizk, C., Semelin, J. & Karibuhoye, C. (2011) : *Guide méthodologique pour l'élaboration des plans de gestion des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest*. Draft. PRCM, RAMPANO & FIBA. 82pp.
- Thomas, L. & Middleton, J. (2011): *Lignes directrices pour la planification de la gestion des aires protégées*. UICN. Gland, Switzerland and Cambridge, UK. ix + 79pp. <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAG-010-Fr.pdf>
- Triplet, P. (2009): *Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique francophone*. AWELY. 84pp. [http://www.awely.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=158&Itemid=108](http://www.awely.org/index.php?option=com_content&task=view&id=158&Itemid=108)
- UICN (2009) : *Evaluation de l'efficacité de gestion du Parc National du Banc d'Arguin, Mauritanie*. Projet Enhancing our Heritage (EoH), novembre 2009. UICN-PAPACO. 76pp.
- UICN (2009) : *Evaluation de l'efficacité de gestion du Parc National de la Pendjari, Bénin*. Projet Enhancing our Heritage (EoH), avril 2009. UICN-PAPACO. 66pp.
- UICN (2010) : *Evaluation de l'efficacité de gestion du Parc National de Taï, Côte d'Ivoire*. Projet Enhancing our Heritage (EoH), janvier 2010. UICN-PAPACO. 58pp.
- UICN/BRAO (2007). *Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : parcs de Guinée Bissau*. Ouagadougou, UICN/BRAO.

UICN/BRAO (2008). Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : parcs et réserves de Côte d'Ivoire. Ouagadougou, UICN/BRAO.

UICN/BRAO (2008). Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : parcs et réserves de Mauritanie. Ouagadougou, UICN/BRAO.

UICN/PACO (2008). *Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : aires protégées du Tchad*. Ouagadougou, UICN/PACO.

UICN/PACO (2009) : *Evaluation METT du Parc National de Taï (Côte d'Ivoire)*. Juin 2009. Ouagadougou, UICN/PACO.

UICN/PACO (2009) : *Evaluation METT du Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie)*. Juin 2009. Ouagadougou, UICN/PACO.

UICN/PACO (2010). *Parcs et réserves de la République Démocratique du Congo : évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées*. Ouagadougou, UICN/PACO.

### Autres sites web consultés :

**BAR** : Parc National du Banc d'Arguin et Réserve du Cap Blanc (Mauritanie)

<http://www.pnba.mr/pnba/>

[http://www.protectedplanet.net/sites/Banc\\_D\\_Arguin\\_National\\_Park](http://www.protectedplanet.net/sites/Banc_D_Arguin_National_Park)

**GAR** : Complexe Parc National de la Garamba et 3 Domaines de chasse contigus (R. D. Congo)

[http://african-parks.org/apffoundation/index.php?option=com\\_content&task=view&id=51&Itemid=87](http://african-parks.org/apffoundation/index.php?option=com_content&task=view&id=51&Itemid=87)

[http://www.protectedplanet.net/sites/Parc\\_National\\_De\\_La\\_Garamba](http://www.protectedplanet.net/sites/Parc_National_De_La_Garamba)

**KZB** : Parc National de Kahuzi Biega (R. D. Congo)

<http://kahuzibiega.wordpress.com/> ; <http://whc.unesco.org/en/list/137>

[http://www.protectedplanet.net/sites/Parc\\_National\\_De\\_Kahuzi\\_Biega](http://www.protectedplanet.net/sites/Parc_National_De_Kahuzi_Biega)

**MAN** : Parc National de Manda (Tchad)

[http://www.protectedplanet.net/sites/Manda\\_National\\_Park](http://www.protectedplanet.net/sites/Manda_National_Park)

**PEN** : Réserve de Biosphère de la Pendjari, incluant le Parc National de la Pendjari, 2 Zones Cynégétiques et une Zone de Transition (Bénin)

<http://pendjari.net/> ; <http://maisonpendjari.blogspot.com/p/le-parc-pendjari-pendjari-park.html>

[http://www.protectedplanet.net/sites/Boucle\\_De\\_La\\_Pendjari\\_National\\_Park](http://www.protectedplanet.net/sites/Boucle_De_La_Pendjari_National_Park)

**TAI** : Parc National de Taï et Réserve de faune du N'zo (Côte d'Ivoire)

<http://www.parc-national-de-tai.ci/> ; <http://whc.unesco.org/fr/list/195>

[http://www.protectedplanet.net/sites/Parc\\_National\\_De\\_Tai\\_Unescomab\\_Biosphere\\_Reserve](http://www.protectedplanet.net/sites/Parc_National_De_Tai_Unescomab_Biosphere_Reserve)

**URO** : Aire Marine Protégée Communautaire des îles Urok (Guinée Bissau)

<http://www.tiniguena.org/page5.html>

[http://www.prcmarine.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=803:guinbissau--laire-marine-prote-communautaire-des-iles-urok-en-images&catid=51:actualit&Itemid=452](http://www.prcmarine.org/index.php?option=com_content&view=article&id=803:guinbissau--laire-marine-prote-communautaire-des-iles-urok-en-images&catid=51:actualit&Itemid=452)

[http://www.protectedplanet.net/sites/Ihlas\\_Formosa\\_Nago\\_Tchedia\\_Urok\\_Marine\\_Community\\_Protected\\_Area](http://www.protectedplanet.net/sites/Ihlas_Formosa_Nago_Tchedia_Urok_Marine_Community_Protected_Area)

**VIR** : Parc National des Virunga et Domaine de Chasse de Rutshuru (R. D. Congo)

<http://gorillacd.org/> ; <http://www.visitvirunga.org/> ;

[http://en.wikipedia.org/wiki/Virunga\\_National\\_Park](http://en.wikipedia.org/wiki/Virunga_National_Park) ;

<http://whc.unesco.org/fr/list/63>



### **Annexe 3 : Liste des personnes consultées**

Adama Tondossama, Directeur Général de l'OIPR, ancien chargé zone Sud Ouest, direction du PN de Taï (Côte d'Ivoire). [atondossama@yahoo.fr](mailto:atondossama@yahoo.fr)

Alain Toulo, Chargé zone Sud Ouest, Direction du PN de Taï (Côte d'Ivoire). [jalaintoulo78@yahoo.fr](mailto:jalaintoulo78@yahoo.fr)

Antonio Araujo, Conseiller technique FIBA auprès de la Direction du PN du Banc d'Arguin (Mauritanie) [Antonioarojopnba@mauritania.mr](mailto:Antonioarojopnba@mauritania.mr)

Augusta Henriques, Secrétaire Générale de l'ONG Tiniguena, Conseillère AMPC des îles Urok (Guinée Bissau). [tiniguena\\_gb@hotmail.com](mailto:tiniguena_gb@hotmail.com)

Bertrand Chardonnet, Conseiller technique pour la rédaction du plan de gestion du PN Manda (Tchad). [bertrand.chardonnet@gmail.com](mailto:bertrand.chardonnet@gmail.com)

Brigitte Kapinga, Chef programme pays IUCN/RDC. [Brigitte.KAPINGA@iucn.org](mailto:Brigitte.KAPINGA@iucn.org)

Conrad Aveling, Conseiller technique pour la rédaction du plan de gestion du PN de la Garamba (RD Congo). [conrad@aveling-vives.net](mailto:conrad@aveling-vives.net)

Djafarou Tiomoko, Directeur du PN de la Pendjari (Bénin). [djafarou.tiomoko@pendjari.net](mailto:djafarou.tiomoko@pendjari.net)

Ebaye Ould Mouhamed Mahmoud, Directeur adjoint du PN du Banc d'Arguin (Mauritanie) [Ebaye\\_mhd@yahoo.fr](mailto:Ebaye_mhd@yahoo.fr)

Emanuel Ramos, Chef de projet FIBA AMPC des îles Urok (Guinée Bissau). [ramosemanuel@yahoo.com](mailto:ramosemanuel@yahoo.com)

Emmanuel de Merode, Directeur du PN des Virunga (RD Congo). [edemerode@gorilla.cd](mailto:edemerode@gorilla.cd)

Ephrem Balole, Chargé de suivi évaluation au PN des Virunga (RD Congo). [ephrem@gorilla.cd](mailto:ephrem@gorilla.cd)

Fatimata Simina Wagué, Chargée de planification suivi-évaluation, PN du Banc d'Arguin (Mauritanie)

Francis Lauginie, Président d'Afrique Nature, [f.lauginie@gmail.com](mailto:f.lauginie@gmail.com)

Frédéric Hautcoeur, Conseiller technique GIZ auprès de la Direction du PN du Banc d'Arguin (Mauritanie)

Luis Arranz, Directeur du PN de la Garamba (RD Congo). [yiloarranz@gmail.com](mailto:yiloarranz@gmail.com)

Mbake Shiva, Field Operation Manager FFI en RDC, [mbakesivha@yahoo.fr](mailto:mbakesivha@yahoo.fr)

Radar Nishuli, Directeur du PN de Kahuzi Biega (RD Congo). [radarnishu@yahoo.fr](mailto:radarnishu@yahoo.fr)

Sylvie Goyet, Directrice de la FIBA. [goyet@lafiba.org](mailto:goyet@lafiba.org)

Sylvie Ouellet, Conseillère technique GIZ au PN de Kahuzi Biega (RD Congo). [sylvie.ouellet@giz.de](mailto:sylvie.ouellet@giz.de)

Theophile Yamtibaye, Chargé de suivi évaluation PN de Manda (Tchad). [yamtitheo@yahoo.fr](mailto:yamtitheo@yahoo.fr)

Udo Lange, ancien conseiller technique GIZ au PN de la Pendjari (Bénin). [karlhermannalfred@gmx.net](mailto:karlhermannalfred@gmx.net)

**Annexe 4 : Comparaison du contenu des plans de gestion des 8 aires protégées étudiées**

<b>Thèmes</b>	<b>Aires protégées :</b>	<b>BAR</b>	<b>GAR</b>	<b>KZB</b>	<b>MAN</b>	<b>PEN</b>	<b>TAI</b>	<b>URO</b>	<b>VIR</b>
Résumé		x			x		x		
Introduction/ Contexte		x	x	x	x	x	x	x	x
Présentation/ Description du site									
Localisation/ limites/ entités administratives		x	x	x	x	x	x	x	x
Infrastructures et équipements		x	x		x		x		x
Milieu physique		x	x	x	x	x	x	x	x
Flore		x	x	x	x	x	x	x	x
Faune		x	x	x	x	x	x	x	x
Contexte socio-économique/ Milieu humain		x	x	x	x	x	x	x	x
Aspects traditionnels/ culturels		x		x	x	x	x	x	
Cadre institutionnel et légal									
Cadre légal et réglementaire		x	x	x	x	x	x	x	x
Cadre institutionnel		x	x	x	x	x	x	x	x
Valeurs patrimoniales, enjeux et vision									
Analyse de situation SWOT		x			x				
Valeurs de conservation			x	x	x	x			x
Analyse des menaces, cibles de conservation			x	x	x	x			x
Vision, objectif global		x	x	x	x		x	x	x
Stratégies et objectifs spécifiques		x	x	x	x	x	x	x	x
Cadre logique				x			x	(x)	
Programme de valorisation de l'AP									
Gestion de l'écotourisme/ Tourisme de vision		x	x	x	x	x	x		x
Tourisme cynégétique			x			x			
Conservation et recherche		x			x	x			
Utilisation des RN par les populations		x	x		x	x	x	x	x
Programme de zonage de l'AP et d'aménagement des zones									
Aires centrales/ de conservation			x			x	x	x	x
Zones d'affectations spécifiques/ Zones tampon			x			x		x	x

Thèmes	Aires protégées :	BAR	GAR	KZB	MAN	PEN	TAI	URO	VIR
	Aire de transition					X	X	X	
Programme de gestion du partenariat avec les communautés									
	Education environnementale/ IEC	X	X	X	X	X	X	X	X
	Développement territorial	X	X	X	X	X	X		X
	Gouvernance partagée/ Cogestion et coopération	X		X	X	X	X	X	X
	Partage des revenus	X		X		X		X	X
Autres fonctions d'aménagement et de gestion									
	Surveillance et protection	X	X	X	X	X	X	X	X
	Gestion des écosystèmes			X	X	X	X	X	
	Création et entretien des infrastructures	X	X		X	X	X		X
	Recherches scientifiques/ Suivi écologique	X	X	X	X	X	X		X
	Coopération transfrontalière		X			X			X
	Organisation du site/ Administration et gestion des ressources	X	X	X	X	X		X	X
Financement de la mise en œuvre									
	Lien avec un Plan d'affaire	X	X	X	X	X	X		X
	Lien avec un mécanisme de financement durable	X			X	X	X		
Suivi/ Evaluation/ Révision du PAG									
	Efficacité de la gestion ( <i>sensu</i> UICN)	X		X	X	X			X
	Efficience et gestion interne	X		X		X	X		X
Plan d'action, plan d'opération annuel									
			X	X	X		X		X
Annexes									
	Durée du PG (années)	5	5	10	10	10	10	5	5
	Année de démarrage du PG	2009	2010	2009	2011	2004	2006	2004	2011
	Processus/ Méthodologie de planification (PG : page x+sq.)	20	8	12	14	1	7	30	9
	Longueur du PG (pages)	114	97	129	175	124	108	56	100
	Référence aux lignes directrices UICN <sup>8</sup>	-	-	X	XX	X	-	-	X
	Utilisation d'approche méthodologique spécifique	Eurosite	ICCN	ICCN	TNC5S	-	OIPR	-	ICCN

<sup>8</sup> Le plan de gestion fait référence (X) ou suit (XX) le processus recommandé dans le cadre de planification de l'UICN (Thomas & Middleton 2011).

**Annexe 5 : Questionnaire envoyé aux responsables de l'élaboration des PG et de la gestion des AP considérées**

**Elaboration et mise en œuvre du Plan de Gestion de l'Aire Protégée**

.....

Complété par (nom, fonction) : .....

Thèmes/ Questions	Vos Réponses/ Commentaires
La <b>localisation</b> de votre AP est-elle correcte et adéquatement détaillée dans le PG ?	
Les <b>caractéristiques principales de l'AP</b> étaient-elles suffisamment connues ? Le PG souligne-t-il les <b>domaines insuffisamment connus</b> ?	
Le PG décrit-il les étapes de l' <b>élaboration</b> du plan ? le mode et la régularité de sa <b>réactualisation</b> ? son mode d' <b>opérationnalisation</b> ?	
Le PG précise-t-il les <b>acteurs qui ont participé</b> à l'élaboration du plan ? Ceux qui ont été <b>consultés</b> ? Ceux qui sont <b>impliqués dans sa mise en œuvre</b> ?	
La démarche menant à l'élaboration du PG fut-elle basée en tout ou en partie sur les <b>lignes directrices promues par l'UICN</b> ? Sur une <b>autre méthode</b> ? Les gestionnaires de l'AP se sont-ils aisément <b>appropriés la méthode d'élaboration</b> suivie ?	
Quels ont été les <b>moyens financiers</b> disponibles pour élaborer votre PG ? Quels furent les <b>moyens humains</b> disponibles ? Etes-vous satisfait(e) du <b>résultat obtenu</b> grâce à la mobilisation de ces moyens ?	
Quelle est votre appréciation sur l' <b>état de mise en œuvre</b> du PG ? Avez-vous un système fiable pour assurer le suivi du <b>taux de réalisation</b> des activités prévues ? Avez-vous déjà procédé à une analyse des données de suivi ou des résultats d'évaluations de l' <b>impact du PG sur l'évolution des ressources de l'AP</b> ? Peut-on démontrer que la mise en œuvre du PG produit des <b>résultats positifs tangibles</b> sur le statut de conservation des espèces et habitats clés ?	
Votre PG a-t-il contribué à obtenir d' <b>autres types de résultats</b> inattendus ?	

(Ce tableau est extensible...ajoutez autant de commentaires que vous le souhaitez !)





**UNION INTERNATIONALE POUR LA  
CONSERVATION DE LA NATURE**

Programme Afrique Centrale et Occidentale  
01 BP 1618 Ouagadougou 01  
Burkina Faso  
Tel: +226 50 36 49 79  
Email: [paco@iucn.org](mailto:paco@iucn.org) / [uicn@papaco.org](mailto:uicn@papaco.org)  
[www.papaco.org](http://www.papaco.org)

